

**Rapport de gestion
Annual report
2015**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE OF CONTENTS

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	1
<i>MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS</i>	
CHIFFRES CLÉS 2015.....	2
<i>KEY FIGURES 2015</i>	
RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	3
<i>BUSINESS REVIEW</i>	
AIRESIS	3
LE COQ SPORTIF.....	5
GROUPE MOVEMENT.....	8
<i>MOVEMENT GROUP</i>	
CORPORATE GOVERNANCE.....	13
<i>CORPORATE GOVERNANCE</i>	
RAPPORT DE RÉMUNÉRATION.....	39
<i>COMPENSATION REPORT</i>	
COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES.....	47
<i>CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS AND NOTES</i>	
COMPTES STATUTAIRES ET ANNEXES.....	99
<i>STATUTORY ACCOUNTS AND NOTES</i>	

2015, Airesis, Montreux (Suisse)

Ce rapport contient des prévisions qui expriment les opinions actuelles. Cela implique certains risques et les résultats peuvent diverger des points de vue donnés.

Pour éviter des mauvaises interprétations, ce rapport est établi en français, puis traduit en anglais pour information. La version française prévaut contre toutes les autres versions.

Impression

Ce rapport est imprimé sur du papier issu de forêts bien gérées et d'autres sources certifiées par la Forest Stewardship Council (FSC).

2015, Airesis, Montreux (Switzerland)

This report contains forward-looking statements, which express current opinions. This involves certain risks and results can differ from the views given.

To avoid misinterpretation, this report is published in French and translated into English for information purposes. The French version surpasses all other versions.

Printing

This report is printed on paper produced from well-managed forest and other sources certified by the Forest Stewardship Council (FSC).

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Deux événements majeurs ont marqué la vie d'Airesis durant l'année 2015 : d'une part, l'acquisition du Groupe Movement et, d'autre part, le lancement des partenariats entre Le Coq Sportif et les équipes de football Saint-Etienne et Fiorentina.

Acquisition du Groupe Movement

Lors du communiqué de presse du 1er juin 2015, Airesis SA a annoncé l'acquisition de 92% du capital du Groupe Movement, propriétaire de la marque de ski vaudoise. Les produits Movement sont vendus à travers la société Wild Duck SA. Le Groupe Movement est également propriétaire de la société Casoar SA, société de distribution d'articles de sport, disposant d'un solide réseau de distribution helvétique. Le chiffre d'affaires 2015, depuis la date d'acquisition (01.06.2015) s'élève à 9 millions de francs suisses.

La société Casoar SA sera le futur distributeur du Coq Sportif en Suisse et commencera à développer la marque sur ce territoire dès 2016.

Nouveaux partenariats et signatures pour Le Coq Sportif

Le Coq Sportif a signé son retour dans le football en devenant l'équipementier officiel de l'AS Saint-Etienne et l'AS Fiorentina. Le Coq Sportif a également signé un nouveau contrat avec les masters de tennis de Bercy. Ces partenariats accroissent la visibilité du Coq Sportif dans le sport. La concentration des efforts sur la France, stimulée par la gestion des espaces de certains clients, ainsi que la valorisation des gammes textiles, produites et développées en Europe, accroissent le chiffre d'affaires en France.

Le second semestre présente une croissance de 11% par rapport au même semestre l'année passée. En revanche, le résultat 2015 n'est pas encore à la hauteur des perspectives envisagées. Dans une large mesure, le renforcement du Dollar américain, notamment sur les achats de chaussures en Asie, a impacté les résultats.

Airesis

Les comptes consolidés d'Airesis dans lesquels Le Coq Sportif prend une place prépondérante, sont impactés par le renforcement du CHF vis-à-vis de l'EURO.

Airesis investit principalement dans des domaines d'activités où sa propre expérience et son savoir-faire représentent une source de confiance. L'acquisition du groupe Movement s'inscrit dans cette stratégie. Le potentiel de développement du Coq Sportif en Suisse à travers Casoar SA devrait être important.

Les investissements entrepris pour développer la marque montrent la confiance du management dans le potentiel du Coq Sportif et les perspectives sont positives. Le Coq Sportif reste la priorité et les mesures prises pour adapter les collections et le plan de développement portent leurs fruits.

Le Conseil d'Administration

MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS

Dear Shareholders,

Two major events marked the corporate life of Airesis during 2015: first, the acquisition of Movement Group and, secondly, the launch of partnerships between Le Coq Sportif and two football clubs: AS Saint- Etienne and AS Fiorentina.

Acquisition of Movement Group

In the press release from June 1st 2015, Airesis SA announced the acquisition of 92% of the Capital of Movement Group, owner of the ski brand from the Vaud region. Movement's products are sold through a company named Wild Duck SA. Movement Group also owns Casoar SA, a sporting goods distribution company, with a strong distribution network in Switzerland. In 2015, from the date of acquisition (01.06.2015), the turnover amounted to 9 million Swiss francs.

Starting in 2016, Casoar SA will distribute Le Coq Sportif's products in Switzerland and will develop the brand in the Helvetic market.

New partnerships and signatures for Le Coq Sportif

Le Coq Sportif has signed his return to football by becoming the Official supplier of AS Saint- Etienne and AS Fiorentina. Le Coq Sportif has also signed a new contract with the Bercy's tennis Masters. These partnerships increase the visibility of Le Coq Sportif in sports. By focusing efforts in the French market, stimulated by the management of key client spaces, and the valorization of textiles ranges developed by Romilly, the turnover increased in France.

The second half of the year shows an 11% growth compared to the same period last year. However, the result in 2015 is not yet up to the perspectives. To a large extent, and especially on the purchases in Asia, the strengthening of the American Dollar impacts the results.

Airesis

Airesis' consolidated accounts, where Le Coq Sportif occupies a predominant place, are impacted by the strength of the Swiss franc against the Euro.

Airesis invests mainly in business in which its own experience and knowledge represent a source of confidence. The acquisition of Movement Group is in line with this strategy. The potential of development for Le Coq Sportif in Switzerland through Casoar should be significant.

The investments made to develop Le Coq Sportif and the confidence that the management has in the potential of the brand, as well as the future prospects, are positive. Le Coq Sportif remains the priority and the measures taken to adapt the collections, as well as the development plan, have positive impacts.

The Board of Directors

CHIFFRES CLÉS 2015

KEY FIGURES 2015

Détails par participation (en milliers)	2014	2015	Details for each participation (in thousands)
Taux de change moyen EUR/CHF	1.2146	1.0681	Average currency exchange rate EUR/CHF
Revenus Le Coq Sportif (en monnaie locale)	100 646	101 322	Revenue Le Coq Sportif (in local currency)
Revenus Le Coq Sportif (en CHF)	122 245	108 222	Revenue Le Coq Sportif (in CHF)
Revenus Groupe Movement	-	9 290	Revenue Movement Group
Revenus Corporate & autres	44	52	Revenue Corporate & others
Revenus totaux consolidés	122 289	117 564	Total consolidated revenue
Résultat net Le Coq Sportif (en monnaie locale)	EUR -3 049	-8 207	Net result Le Coq Sportif (in local currency)
Résultat net Le Coq Sportif (en CHF)	CHF -3 705	-8 759	Net result Le Coq Sportif (in CHF)
Résultat net Groupe Movement*	-	421	Net result from Movement Group*
Résultat net Corporate et autres	-935	-3 598	Résultat net Corporate & autres
Résultat net opérationnel	CHF -4 640	-11 936	Résultat net opérationnel
Traitement IFRS sur stock Movement	-	-1 379	IFRS adjustment on Movement's stock
Résultat net IFRS	CHF -4 640	-13 315	Résultat net IFRS

Compte de résultat* (chiffres consolidés en milliers de CHF)	2014	2015	Income statement* (consolidated figures in thousands of CHF)
Revenus totaux	122 289	117 564	Total revenue
Marge	54 781	51 743	Margin
Résultat opérationnel (EBITDA)	-466	-9 442	EBITDA
Résultat avant impôts et frais financiers (EBIT)	-3 703	-12 625	EBIT (operating result)
Résultat net, attribuable aux actionnaires de Airesis	-3 721	-10 026	Net result, attributable to Airesis' shareholders
*Résultats du 01.06.2015 au 31.12.2015, hors traitement comptable lié à l'acquisition du stock Movement			*Results from 01.06.2015 to 31.12.2015, excluding IFRS adjustment linked to the acquisition of Movement's inventory

Bilan (chiffres consolidés en milliers de CHF)	31.12.2014	31.12.2015	Balance Sheet (consolidated figures in thousands of CHF)
Actifs courants	69 522	78 912	Current assets
Fonds étrangers courants	55 185	79 350	Current liabilities
Actifs non courants	53 299	60 429	Non-current assets
Fonds étrangers non courants	5 669	16 595	Non-current liabilities
Intérêts non-controlant	8 077	5 878	Non-controlling interest
Fonds propres attribuables aux actionnaires de Airesis	53 890	37 518	Equity, attributable to Airesis' shareholders

Participations principales (% de détention)	31.12.2014	31.12.2015	Main participations (% of capital shareholding)
Le Coq Sportif	78%	78%	Le Coq Sportif
Movement	0%	92%	Movement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

BUSINESS REVIEW

STRATÉGIE D'AIREISIS ET SECTEURS OPÉRATIONNELS

Airesis est une holding d'investissement. Durant son histoire, les investissements principaux d'Airesis ont été concentrés dans l'immobilier et les marques. Tout en restant ouvert à d'autres opportunités, Airesis investit principalement dans ces domaines d'activité où sa propre expérience et son savoir représentent une source de confiance. Par le passé, Airesis a trouvé dans l'immobilier une base de stabilité et de revenus continus. Un retour dans ce secteur d'activité n'est pas exclu. Dans les marques, Airesis cherche à investir dans des sociétés qui offrent la perspective d'une importante revalorisation grâce au potentiel que présente la revitalisation des marques qu'elles possèdent. Airesis réalise ses profits essentiellement lors de la vente de ses investissements.

CONSOLIDATION ET PARTICIPATIONS

En 2004, des participations ont été incorporées dans HPI Holding alors sans activité. L'entité sera ensuite renommée Airesis en février 2005.

La principale devise de nos participations étant l'euro, la variation du franc suisse vis-à-vis de l'euro impacte les comptes consolidés d'Airesis.

Airesis détient 78% du Coq Sportif et 92% de Movement Holding.

AIREISIS SA HOLDING

Tous les objets proposés à l'Assemblée Générale 2015 par le Conseil d'administration ont été acceptés.

Suite à la vente de Boards & More fin 2013, Airesis s'est concentrée sur Le Coq Sportif dont le potentiel pressenti est très fort. Airesis avait déclaré être ouvert à acquérir, dans la limite de sa stratégie, des sociétés avec un grand potentiel. L'acquisition du Groupe Movement a été effectué dans ce contexte. Airesis détient maintenant 92% du capital de Groupe Movement.

La structure du bilan statutaire d'Airesis SA reste stable et sans financement direct. Des cautionnements, signés afin de garantir certaines limites de crédits des participations, se montent à CHF 3.9 millions au 31 décembre 2015. Ce montant ne dépasse toutefois pas la valeur des fonds propres des participations, valeur des marques incluse.

AIREISIS STRATEGY AND OPERATIONAL SECTORS

Airesis is an investment holding company. During its history, the main investment areas were concentrated in real estate and brands. While remaining open to other opportunities, Airesis invests principally in businesses in which its own experience and knowledge represent a source of confidence. In the past, Airesis had found a stable base and a continuing revenue stream in real estate. Going back to this sector of activities is not excluded. In terms of brands, Airesis seeks to invest in companies that offer revaluation prospects thanks to the potential offered by their revitalization. Airesis realizes profits primarily through the sale of its participations.

CONSOLIDATION AND PARTICIPATIONS

In 2004, participations were incorporated into HPI Holding, which was inactive at the time. The entity was later renamed Airesis in February 2005.

As the main currency of our participations is the euro, the variation of the Swiss franc against the euro impacts the consolidated figures of Airesis.

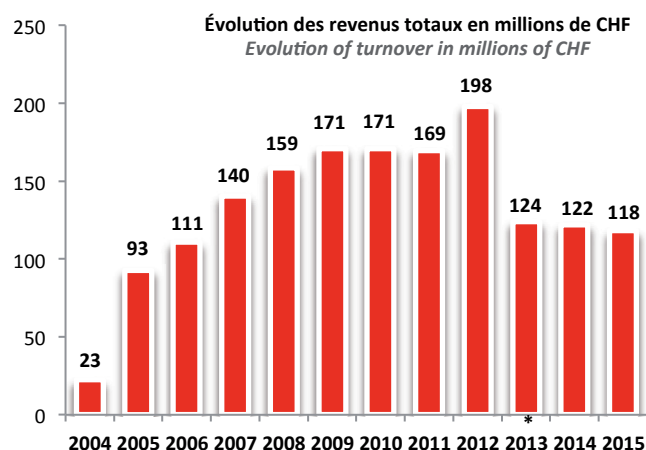
Airesis owns 78% of Coq Sportif and 92% of Movement Holding.

AIREISIS SA HOLDING

All of the items proposed at the 2015 Annual General Meeting of shareholders by the Board of Directors were accepted.

Following the sale of Boards & More in late 2013, Airesis focused on Le Coq Sportif, which prospective potential is strong. At the time, Airesis stated that within the limits of its strategy, it was opened to acquire companies with high potential. The acquisition of Movement Group is in the scope of Airesis' strategy. Airesis now holds 92% of Movement Group.

Airesis SA's statutory balance sheet structure remains stable and free of direct financing. Letters of guarantee, signed to ensure certain limits for the participations, amounted to CHF 3.9 million as at December 31st 2015. This amount does not, however, surpass the equity value of the participations, including the value of the brands.



*Activités continues et abandonnées, cumulées (cession de Boards & More en 2013)

*Accumulated continued and discontinued operations - (Sale of Boards & More in 2013)



EVIDEMMENT C'EST LES VERTS



Loire
LE DÉPARTEMENT



LE COQ SPORTIF

Le revenu total est en légère hausse, cette croissance est plus élevée sur le deuxième semestre avec une progression de 11%.

Le Comité de direction du Coq Sportif reste convaincu que la croissance passera par son renforcement sur le marché français. Ce dernier a crû fortement à l'instar des magasins en propre de l'hexagone qui affiche une progression à deux chiffres. La croissance du textile est satisfaisante avec +32%, notamment portée par la France, dynamisée par la signature d'un contrat d'équipementier avec Saint-Etienne.

Le renforcement du Dollar américain en 2015 a très fortement pesé sur le taux de marge, cependant le recul se limite à 0.7 point. La chute de Euro a en effet été partiellement couverte par les achats à terme réalisés et la croissance des ventes sur les zones à forte marge (France et retail notamment), permet de bénéficier d'un mix favorable. La réduction des royalties est principalement due au repli du Bénélux et du Brésil.

En terme d'investissements, 2015 est marquée par le retour dans le football, avec un impact dans les comptes (essentiellement en ligne « marketing »). Des négociations importantes se poursuivent notamment sur les licences au Bénélux et l'Allemagne, ainsi que sur les conditions logistiques. Ces négociations n'ont pas pu se terminer à temps pour impacter l'exercice 2015.

La perte opérationnelle de 2015 s'explique par des éléments conjoncturels (renforcement du Dollar non anticipé a été appliqué pour 2016) et des investissements qui n'ont pas encore déployés leurs potentiels. La croissance générée en France est un signal important et conforte la stratégie.

The total revenue increased slightly, this growth was higher in the second semester with an increase of 11%.

The Management committee of Le Coq Sportif remains convinced that growth will come from the strengthening of the French market. The latter increased strongly such as the business in the stores in France, which showed a double-digit growth. The development of the textile, up by 32%, is satisfactory. It is particularly driven by the French market, boosted by the signing of contract with Saint-Etienne football club.

The strength of the US Dollar in 2015 has strongly influenced the margin, though the decline was limited to 0.7 points. The fall of the Euro was partly achieved, covered by forward purchases and higher sales on areas with high margins (particularly in France and the retail), allowing the business to benefit from a favorable mix. The royalties have decreased mainly due to the market downturn in the Benelux and in Brazil.

In terms of investments, 2015 was marked by a return to the football market, with an impact in the accounts (mainly in marketing). Important negotiations are being pursued, especially on licensing in the Benelux and in Germany, as well as logistical conditions. These negotiations could not be completed in time to impact the fiscal year 2015.

The operating loss in 2015 was due to temporary factors (strengthening of unanticipated Dollar, which was estimated for 2016). The growth generated in France is an important signal and supports the strategy.

Le Coq Sportif (en milliers d'EUR)	2014	2015	Le Coq Sportif (in thousands of EUR)
Total Wholesale Equivalent ¹⁾	191 468	175 188	Total Wholesale Equivalent ¹⁾
Revenus totaux	100 646	101 322	Total revenue
Marge	45 066	44 354	Margin
Marge en % des revenus totaux	45%	44%	Margin as % of total revenue
Dépenses opérationnelles	-45 459	-51 768	Operating expenses
Résultat opérationnel (EBITDA)	-393	-7 414	EBITDA
Amortissements et ajustements de valeur	-2 565	-2 621	Depreciation and amortization
Résultat avant impôts et frais financiers (EBIT)	-2 958	-10 035	EBIT
Résultat financier	-1 256	-1 944	Financial result
Résultat avant impôts (EBT)	-4 214	-11 979	EBT
Impôts	1 165	3 772	Current & deferred tax
Résultat net	-3 049	-8 207	Net result

1) Le montant de Total Wholesale Equivalent est estimé sur la base des revenus de licences et autres revenus non-directs convertis en équivalents wholesale (ventes à des détaillants), ajoutés aux ventes directes.

1) The Total Wholesale Equivalent amount is estimated based on license revenues and other non-direct revenues converted into wholesale equivalent (sales to retailers), added to direct sales.



le coq sportif

le coq sportif



L'ÉVOLUTION DU COQ SPORTIF

Le Coq Sportif est une marque de sport française reconnue et distribuée mondialement, même si certaines zones géographiques restent encore à couvrir, l'Amérique du Nord notamment. L'entreprise créée en 1882 par Émile Camuset devient la toute première maison de bonneterie à mettre le savoir-faire de la maille au service des sportifs. A partir de 1948, Le Coq Sportif devient une marque distinctive avec le premier logo visible de l'histoire de l'équipement sportif. En 1951, Le Coq Sportif équipe la totalité des coureurs du Tour de France. Quelques années plus tard, en 1960, la société habille tous les athlètes français lors des Jeux Olympiques de Rome.

Au cours de son histoire, la marque connaît de nombreux succès associés à de grands événements sportifs comme le Tour de France mais également à de grandes équipes comme l'équipe de France de rugby, les équipes nationales de football d'Italie et d'Argentine, l'AS Saint-Etienne ou l'Ajax d'Amsterdam, ainsi qu'à des personnalités qui ont marqué le monde du sport telles que Yannick Noah, Michel Platini, Bernard Hinault, Jean-Pierre Rives, Arthur Ashe ou Diego Maradona.

L'entrée du groupe Airesis, actionnaire majoritaire depuis octobre 2005, permet la renaissance de la marque française telle que l'avait imaginée Émile Camuset : une marque profondément ancrée dans ses racines. Depuis la reprise par Airesis, Le Coq Sportif a enregistré une croissance de ses revenus.

L'expansion se concrétise dans un premier temps dans les marchés clés du Coq Sportif : la France, l'Italie et l'Espagne. Le développement du réseau de boutiques, dont les flagship stores de Paris, Milan, Barcelone et Londres offrent une belle visibilité à la marque.

Dès 2010, Le Coq Sportif rénove les usines historiques de Romilly pour y installer le Centre de Développement Textile et un atelier de production. Du développement de prototypes textiles aux différents tests de qualité, s'ajoute aujourd'hui la production de collections "made in France", avec une volonté : fournir et garantir des équipements sportifs de haute qualité.

En 2012, Le Coq Sportif renoue également avec Le Tour de France, en tant que partenaire et fournisseur officiel des maillots distinctifs (jaune, à pois rouges, vert et blanc). Événement sportif majeur, mondialement connu et retransmis dans 190 pays, il garantit une excellente visibilité à la marque et renforce la légitimité du Coq Sportif, à nouveau hissé au rang d'équipementier sportif mondial. Ce statut est conforté par le retour de la marque dans le tennis, au plus haut niveau, grâce la récente collaboration avec Richard Gasquet, n°1 français et n°27 mondial.

Depuis 2015, Le Coq Sportif est également de retour sur les terrains de football, au plus haut niveau, en devenant l'équipementier de l'AS Saint-Etienne et l'ACF Fiorentina.

Le développement du textile ainsi que des gammes performances sur les sports prioritaires, de nouvelles perspectives de marchés et de canaux de distribution, notamment au Royaume-Uni et sur internet, seront les piliers du renouveau de la croissance du Coq Sportif à moyen terme.

THE EVOLUTION OF LE COQ SPORTIF

Le Coq Sportif is an internationally recognized French sports brand, distributed worldwide, even if some regions are still to be conquered for business, in particular North America. Created in 1882 by Emile Camuset, the company first acquired its know-how in the hosiery business. Starting in 1948 Le Coq Sportif became a distinctive brand with the first visible logo in the history of sport equipment. In 1951 Le Coq Sportif became the exclusive textile supplier for the Tour de France. A few years later in 1960, the company dressed all the French athletes for the Olympic Games in Rome.

Throughout its history the brand has had a number of successes associated with major sporting events such as the Tour de France, but also with great teams such as the French rugby team, the Italian and Argentinian national football teams, the AS St-Etienne or Ajax Amsterdam football teams as well as sports celebrities including Yannick Noah, Michel Platini, Bernard Hinault, Jean-Pierre Rives, Arthur Ashe or Diego Maradona.

The acquisition by Airesis as a major shareholder in October 2005, allowed the rebirth of the brand initially thought by Emile Camuset : a brand deeply rooted in its origins. Since the takeover by Airesis, Le Coq Sportif has registered growth in revenues.

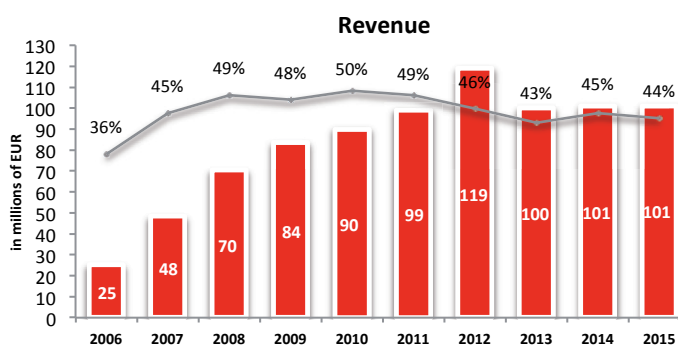
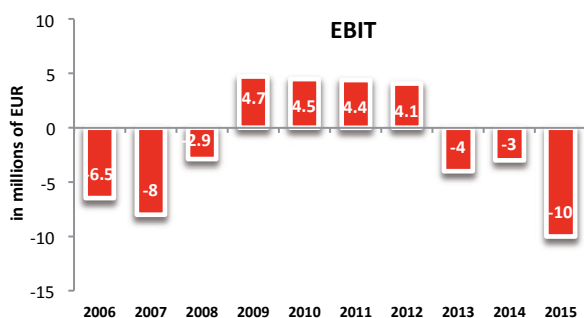
The expansion is reflected initially in the brand's key markets: France, Italy and Spain. The development of the retail network, whose flagship stores are in Paris, Milan, Barcelona and London, offers a great visibility to the brand.

As of 2010, Le Coq Sportif restored the original factories in Romilly to implement the product development center and a production facility. From textile prototypes development to various quality tests, a new manufacturing unit has been added in order to produce collections « made in France » with one commitment: provide and guaranty sport equipment of top quality.

In 2012, Le Coq Sportif renewed its partnership with Le Tour de France, supplying the official distinctive jerseys (yellow, polka dot, green and white). Major sporting event, worldwide known and broadcasted in 190 countries, it grants high brand visibility and reinforces Le Coq Sportif's legitimacy as a sports brand, once more amongst the greatest sporting goods manufacturers. This position is strengthened by the fact that the brand has returned to the highest level in tennis, with the recent collaboration with Richard Gasquet, French number one player, ranked 27th at the ATP.

In 2015, Le Coq Sportif has return to the the football fields, having become the supplier of the famed AS Saint-Etienne and ACF Fiorentina football clubs.

The textile development, sport performance in targeted sports, new market opportunities, especially in the UK, and online shopping, will be, in the mid-term, the pillars of Le Coq Sportif's further growth.



GROUPE MOVEMENT

MOVEMENT SKIS

Movement Skis est né dans les Alpes suisses à la fin des années 90. Le groupe Movement produit environ 40 000 paires de skis par année et est présent dans une vingtaine de pays. La marque possède une identité unique et forte. Movement a pu établir une bonne réputation chez les skieurs professionnels, surtout dans le freeride et freeride touring. En effet, Movement skis a su développer un savoir-faire reconnu tant en terme de conception, de modélisation, de prototypes que de fabrication des skis.

La mission de Movement est de promouvoir le freeski ainsi que toutes les nouvelles pratiques telles que le freeride, la randonnée, le freetouring et le ski d'alpinisme. Movement Skis a su développer de nouvelles technologies afin d'assurer aux amateurs et professionnels de ski une plus grande légèreté et skiabilité quelles que soient les lignes empruntées.

Movement Skis est propriétaire de son outil de production et possède une grande flexibilité de création. L'objectif de la marque est de continuer à promouvoir cette passion du ski au-delà de l'arc européen alpin et de développer progressivement la marque dans le reste du monde.



MOVEMENT GROUP

MOVEMENT SKIS

Movement Skis was born in the Swiss Alps in the late 90s. Movement Group produces around 40 000 pairs of skis per year and distribute in about 20 countries. The Freeski brand has a unique and strong identity. Movement has been able to establish a good reputation amongst professional skiers, especially in the freeride and the freeride touring. Indeed, Movement has successfully developed a well reknown know-how in terms of conception, modelization, prototypes as well as making skis.

Movement's mission is to promote freeskiing and all new practices such as hiking, skiing and ski touring. Movement was able to develop new technologies to insure that professional and non professional skiers have a lighter and greater skiability regardless of the paths chosen.

Movement Skis owns its production tool and therefore has a great flexibility in making its skis. Their objective is to continue to promote this passion for ski beyond the European Alpine arc through a progressive establishment of the brand worldwide.

Groupe Movement <i>Movement Group</i>	Wild Duck SA (100%)	Casoar SA (100%)
Marque <i>Brand</i>		
Lieu <i>Location</i>	Suisse / Switzerland, Puidoux	Suisse / Switzerland, Puidoux
Résumé <i>Overview</i>	<p>Production et distribution des skis Movement, comprenant les free skis, touring fee touring et skis freestyle.</p> <p><i>Production and distribution of Movement Skis brand products including free ski, touring, free touring and freestyle skis.</i></p> <p>Wild Duck détient 100% de AST. Cette société fabrique les ski Movement et s'assure du savoir-faire interne.</p> <p><i>Wild Duck owns 100% of AST. This company manufactures Movement skis and ensure internal know how.</i></p>	<p>Ditribution exclusive de produits exclusif de produits de sports de montagne, de chaussures de ski, de produits de mode et stake.</p> <p><i>Exclusive distribution of technical products in mountain sports and in footwear, fashion and skate boarding</i></p>
Distribution <i>Geography</i>	Monde / Worldwide	Suisse / Switzerland



GROUPE MOVEMENT

MOVEMENT GROUP

Un nouveau concept

Le concept « Alp Tracks » englobe quatre gammes de skis légers. La recherche a été poussée au maximum afin d'atteindre un poids incroyablement bas tout en gardant une skiabilité exceptionnelle.

Le ALP TRACKS est un concentré de technologies les plus avancées. Sa construction associe une sélection de noyaux Karuba light associés à des complexes de tissus carbonés de hautes densités. Des renforts titanal sont positionnés sous le pied et deux chants light cap ABS sidewall (CTS light) renforcent la structure, permettant, d'améliorer la transmission des appuis et d'absorber les chocs. Il dispose également d'une semelle PTex 5 000 à haute densité moléculaire, lui conférant la meilleure glisse possible et une transition parfaite dans les changements de neiges. Le tout pour un poids de un kilogramme seulement.

A new concept

The « Alp Tracks » concept covers a range of four light skis. The research was pushed to the limits to achieve an incredibly low weight ski while maintaining an exceptional skiability.

The ski named ALP TRACKS is a true concentrate of the most advanced technology. Its construction combines a selection of Karuba light associated with complex high densities carbon fabrics. Titanal reinforcements are positioned under the foot and light ABS sidewall cap (CTS light) reinforce the structure, allowing it to improve power transfer and to absorb shock. It also has a sole ptex 5 000 with high molecular weight, giving it the best possible ride and a smooth transition in various snow conditions. All of this for only one kilogram.



Alp Tracks LT Boots

Légereté, simplicité, efficacité ont été les mots d'ordre pour cette chaussure. Pesant 1 190gr seulement, la chaussure est composée de quatre pièces : une base est en Grilamid, matière qui se rigidifie plus la température baisse, une bascule avec un flex de 110°, capable de suivre le mouvement naturel du pied sans aucun encombrement. Le mécanisme de bascule en mode marche et son positionnement en mode ski est optimisé par un levier ergonomique placé au dessus du talon et qui reste facilement manipulable dans toutes les conditions.

Alp Tracks LT Boots

To develop a high performant boot, it had to be light, simple and efficient. Weighing only 1 190gr, the boot consists of four parts: A base is in "Grilamid", a material that stiffens the more the temperature drops, a rocker with a flex of 110°, able to follow the natural movement of the foot without any clutter. The on-mode switching mechanism and its positioning in ski mode is optimized by an ergonomic lever placed above the heel, which remains easy to handle in all conditions.

GRUPE MOVEMENT

Lors du communiqué de presse du 1er juin 2015, Airesis SA a annoncé l'acquisition de 92% du capital du Groupe Movement, propriétaire de la marque de Movement skis. Les produits Movement sont vendus à travers la société Wild Duck SA. Le Groupe Movement est également propriétaire de la société Casoar SA, société de distribution d'articles de sport, disposant d'un solide réseau de distribution helvétique.

La société Wild Duck SA, qui est la principale société du groupe en terme de chiffre d'affaires, propose une collection de ski qui génère une forte saisonnalité accentuée par les prévisions de chutes de neige. La période haute se situe généralement entre les mois de novembre et mars et influence de manière significative le chiffre d'affaires annuel.

La société Casoar, quant à elle, est moins exposée à ce phénomène et présente donc un chiffre d'affaires plus régulier tout au long de l'année. En revanche, Casoar SA est exposée à la force du Franc suisse (importation de produits européens). La société sera le futur distributeur du Coq Sportif en Suisse et commencera à développer la marque sur ce territoire dès 2016.

Malgré les conditions météorologiques défavorables, Movement présente un produit de KCHF 421. Ce résultat opérationnel diffère du montant IFRS. Les normes IFRS requièrent que les stocks acquis soient réévalués à la juste valeur. Hors, à la date d'acquisition, Movement détenait déjà une partie de sa collection hiver 2015 pour un montant d'une valeur comptable avant ajustement de KCHF 5 943. Cet ajustement IFRS a ainsi impacté négativement le résultat net de KCHF 1 379. La conséquence étant une perte nette après ajustement de KCHF 958. Il faut souligner que l'entier de ce stock a été vendu durant l'exercice 2015, il n'y aura donc plus d'impact sur l'exercice à venir.

MOVEMENT GROUP

In the press release of June 1st, 2015, Airesis SA has announced the acquisition of 92% of Movement Group. Movement Group is the owner of the ski brand from the Vaud region. Movement's products are sold through Wild Duck SA. The group also owns Casoar SA, a distribution company of sporting goods, with a strong Swiss distribution network.

Wild Duck is the main company of the group in term of turnover. It offers a ski collection that generates a high seasonability increased by snow forecasts. The high season is usually between November and March and substantially impacts the annual revenue.

Casoar is meanwhile less exposed to the weather forecast and has a steady turnover all year round. However, the strength of the Swiss franc impacts the company (importation of European goods). Casoar will be the future distributor for Le Coq Sportif in Switzerland and it will start to develop the brand in 2016.

Even with poor meteorological conditions, Movement shows a net result of KCHF 421. This result is different from the IFRS amount. Indeed, the IFRS norms require that the acquired stock is reassessed at fair-value. At the date of acquisition Movement already had in stock a part of their 2015 collection amounted to a book value of KCHF 5 943 before adjustments. This IFRS adjustment has negatively impacted the net result of KCHF 1 379. The consequence is a net loss after adjustment of KCHF 958. The whole of this stock was sold during the year 2015, thus there will be no more impact in the coming year.

Movement (en milliers de CHF)	2015	Movement (in thousands of CHF)
Revenus totaux	9 290	Total revenue
Marge	4 317	Margin
Marge en % des revenus totaux	46%	Margin as % of total revenue
Dépenses opérationnelles	-3 026	Operating expenses
Résultat opérationnel (EBITDA)	1 291	EBITDA
Amortissements	-205	Depreciation and amortization
Résultat avant impôts et frais financiers (EBIT)	1 086	EBIT
Résultat financier	-299	Financial result
Résultat avant impôts (EBT)	787	EBT
Impôts	-366	Current & deferred tax
Résultat net	421	Net result
Résultat net	421	Net result
Impact du traitement IFRS sur stock	-1 379	Impact of IFRS adjustment on stock
Résultat net IFRS	-958	IFRS net result

CORPORATE GOVERNANCE

La présente Corporate Governance a pour objectif de définir les principes visant à instaurer, à tous les niveaux, la transparence et un rapport équilibré entre les tâches de direction et de contrôle au sein de la société Airesis SA (Airesis ou la Société).

Elle définit également la structure de la société, le périmètre de consolidation, la composition de l'actionariat et le rapport à l'ensemble des actionnaires, la structure du capital, la composition et le rôle du Conseil d'administration et des Comités d'audit et de rémunération, l'organisation interne de ces derniers, la composition et le rôle de la Direction, les principes de rémunération et d'intéressement (détaillé dans le rapport de rémunération figurant en page 39), les mesures de défense vis-à-vis de prises de contrôle, les indications en lien avec l'organe de révision et la politique d'information.

Cette Corporate Governance s'appuie sur l'annexe de la directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange du 1^{er} septembre 2014. Elle s'inspire également du code suisse de bonne pratique d'économie suisse. Son contenu est revu une fois par année par le Conseil d'administration.

La date de référence des informations contenues dans la présente Corporate Governance est le 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice sous revue. Les changements effectués ultérieurement sont signalés le cas échéant.

The purpose of this corporate governance report is to define the principles required to establish transparency and a balanced relation at all levels between management and controlling functions within Airesis SA (Airesis or the Company).

This report also defines the structure of the Company and the scope of consolidation, the shareholding composition and the relationship with the shareholders, the capital structure and the role of the Board of Directors as well as the Audit and Compensation committees and their internal organisation, the composition and the role of Senior management, compensation and profit-sharing principles (by reference to the compensation report on page 39), protective measures against takeovers, instructions to the auditor and information policies.

This Corporate Governance report is based on the appendix of the directive concerning information relative to corporate governance established by SIX Swiss-Exchange on September 1st 2014. It is also inspired by the Swiss code of best practice for Corporate Governance by économie suisse. The Board of Directors reviews all corporate governance content once a year.

The date of reference for any information contained in the Corporate Governance is December 31st, 2015, the closing date of the period under review. Changes occurring after this date are indicated if applicable.

1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle

Airesis est une holding d'investissement. Durant son histoire, les investissements principaux d'Airesis ont été concentrés dans l'immobilier et les marques. Tout en restant ouverte à d'autres opportunités, Airesis investit principalement dans ces domaines d'activité où sa propre expérience et son savoir sont une source de confiance. Par le passé, Airesis a trouvé dans l'immobilier une base de stabilité et de revenus continus et un retour dans ce secteur d'activité n'est pas exclu. Dans les marques, Airesis cherche à investir dans des sociétés qui offrent la perspective d'une importante revalorisation grâce au potentiel que présente la revitalisation des marques qu'elles possèdent. Airesis réalise ses profits essentiellement lors de la vente de ses investissements. Nous renvoyons le lecteur à la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés sur les secteurs opérationnels.

Au 31 décembre de l'année sous revue, Airesis détient (i) la majorité des parts du Coq Sportif, un groupe actif dans les vêtements et chaussures de sport et/ou d'inspiration sportive et (ii) 92% du capital-actions du Groupe Movement, propriétaire de la marque de ski vaudoise.

1.1.2 Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation*

Airesis est la seule société du périmètre de consolidation à être cotée en bourse. Il s'agit d'une société anonyme.

1 SCOPE OF CONSOLIDATION AND SHAREHOLDING STRUCTURE

1.1 Group structure

1.1.1 Operational structure

Airesis is an investment holding company. During its history, the main investment areas were concentrated in real estate and brands. While remaining open to other opportunities, Airesis invests principally in businesses in which its own experience and knowledge are a source of confidence. In the past, Airesis had found a stable base and a continuing revenue stream in real estate, returning to this sector of activities is not excluded. In terms of brands, Airesis seeks to invest in companies that offer significant revaluation prospects thanks to the potential offered by revitalizing the brands they own. Airesis realizes profits primarily with the sale of participations. We refer the reader to note 28 on operating segments in the consolidated financial statements.

At December 31st of the year under review, Airesis holds (i) a majority stake in Le Coq Sportif, a group, which is active in sports lifestyle clothing and shoes; and (ii) 92% of the share capital of the Movement Group, owner of the ski brand from the Vaud region.

1.1.2 Companies included in the scope of consolidation*

Airesis is the sole company listed on a stock exchange. Airesis is a public limited company.

Adresse du siège social - Corporate headquarters' address	Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens, Suisse - (CH)
Numéro de valeur/ISIN - Valor number/ISIN	1 094 762 / CH0010947627
Symbol - Symbol	AIRE
Place de cotation - Listed exchange	SIX Swiss Exchange, Zurich
Nombre d'actions - Number of shares	57 095 000
Devise - Currency	CHF (Swiss Franc)
Valeur nominale de l'action - Nominal share value	CHF 0.25
Capitalisation boursière au 31 décembre de l'année sous revue	KCHF 63 375 450
Market capitalization as at 31 December	
Normes comptables des comptes consolidés	IFRS (International Financial Reporting Standards)
Accounting standards for consolidated accounts	
Date de clôture des comptes	31 décembre
Closing date	31 December

Structure des participations / Participation Structure*

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'Airesis et des principales entités opérationnelles suivantes :

The consolidated statements included Airesis' statements and those of the following main operational entities:

Sociétés - % de détention - Siège social – Pays Companies - % held – Registered office – Country			
Airesis SA		Clarens	Suisse / Switzerland
78%	Le Coq Sportif Holding	Entzheim	France / France
	100%	LCS International SAS	Entzheim
	100%	Sogecoq Sàrl	Entzheim
	100%	Le Coq Sportif España SA	Barcelone
	100%	Le Coq Sportif Italia s.r.l	Milan
	100%	Le Coq Sportif UK Ltd	Londres
	95%	Le Coq Sportif South America	Buenos Aires
	35%	UMNYAMA NKUKHU SPORTWEAR (PROPRIETARY) Ltd	Pretoria
	30%	Le Coq Sportif Oceania (PTY) LTD	Sydney
92%	Movement Group	Clarens	Suisse / Switzerland
	100%	Faregal SA	Puidoux
	100%	Casoar SA	Puidoux
	100%	Wild Duck SA	Puidoux
	100%	AST Sàrl	Tunis
100%	A 2 I SA	Clarens	Suisse / Switzerland
40%	Comunus SICAV	Compartiment entrepreneurs** Entrepreneur compartment**	Clarens
2%	Comunus SICAV	Compartiment Fond Suisse** Swiss Fund compartment**	Clarens

** Le compartiment entrepreneurs consiste en une partie juridiquement distincte de la société, responsable de la gestion du fonds, sans droit patrimonial sur les immeubles des compartiments investisseurs.

** The entrepreneur compartment is a legally distinct portion of the Company, responsible for managing the fund, without patrimonial rights to the buildings of the investor compartments.

*Remarques : Le capital-actions des sociétés est précisé dans les annexes aux chiffres consolidés, sous le point 2.4.

*Comments: Participation issued share capital is specified under note 2.4 in the consolidated financial statements notes.

1.1.3 Sociétés non cotées du périmètre de consolidation

Seule Airesis SA est cotée. Pour plus de détails sur la structure de chaque société, voir point 1.1.2 de la présente Corporate Governance.

1.1.3 Non-listed participations

Only Airesis SA is a listed company. For further details on the structure of each company see note 1.1.2 of the present Corporate Governance.

1.2 Actionnaires et groupes d'actionnaires importants

Le seul groupe d'actionnaires connu du Conseil d'administration à ce jour est composé des héritiers de M. Robert Louis-Dreyfus, de M. Marc-Henri Beausire et de Petrus Finance SA (société dont les actionnaires principaux sont Marc-Henri Beausire et Pierre Duboux) (le Groupe d'actionnaires majoritaire). Au 31 décembre de l'année sous revue, le Groupe d'actionnaires majoritaire détenait, selon la dernière annonce, plus de 50.64% des droits de vote d'Airesis. Une convention d'actionnaires privée règle leur relation. Cette convention vise à instaurer une harmonie dans les décisions prises en Assemblée générale et à fixer un droit de préemption en cas de cession de titres. Cette convention a été conclue en septembre 2005, elle est renouvelable tacitement d'année en année sauf en cas de dénonciation par l'une des parties. Elle a été reconduite en 2015. Le détail de la convention d'actionnaires n'a pas été publié dans le cadre des devoirs d'annonce.

1.2 Major shareholders and shareholder groups

The only group of shareholders known of by the Board of Directors to date is composed of Mr Robert Louis-Dreyfus' heirs, Mr Marc-Henri Beausire and Petrus Finance SA (of which the principal shareholders are Marc-Henri Beausire and Pierre Duboux) (the Major shareholders' Group). As at December 31st, of the year under review, this Major shareholders' group held 50.64% of the voting rights in Airesis. A private shareholder agreement regulates their affairs. This agreement aims to harmonise decisions made at the General assembly and to determine the right of first refusal in case of the sale of shares and was concluded in September 2005. It is tacitly renewable on a yearly basis unless it is terminated by one of the parties. It was renewed in 2015. Details of this agreement have not been published as part of issuer regular reporting set by SIX.

Au 31 décembre 2015 et selon la dernière annonce de passage de seuil reçue par la Société, les actionnaires détenant :

As December 31st, 2015, and according to the last notification of the threshold being crossed received par the Company, the shareholders holding:

- Entre 50% et 66^{2/3}%* sont : Groupe d'actionnaires majoritaire, CH ;
- Entre 5% et 10 %* sont : Limmat Capital Alternative Investments AG, CH
- Entre 3% et 5%* : IMF Independant Fund Management (LI), pour le compte de Power Play Fund (LI).

- Between 50% and 66^{2/3}%* are: Major shareholders' group, CH ;
- Between 5% and 10 %*: Limmat Capital Alternative Investments AG, CH
- Between 3% and 5%*: IMF Independent Fund Management (LI), on behalf of Power Play Fund (LI).

* Les niveaux de pourcentages détenus correspondent à la dernière annonce de passage de seuil reçue par la Société.

* The percentage of ownership corresponds to the last notification of the threshold being crossed.

Au 31 décembre 2015, aucun autre actionnaire n'était inscrit comme détenteur de plus de 3% du capital-actions. Les publications d'informations relatives aux participations dans Airesis SA déposées auprès de la Société et de la bourse suisse (SIX Swiss Exchange) sont disponibles sur la plate-forme électronique de publication de cette dernière et sont accessibles sur le site :

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participation croisée au 31 décembre de la période sous revue.

As of December 31st 2015, no other shareholder was registered as owner of more than 3% of the registered share capital. Disclosure notifications pertaining to shareholdings in Airesis SA that were filed with the Company and the SIX Swiss Exchange are published on the latter's electronic publication platform, and can be accessed via the database search page: <https://www.six-exchange-regulation.com/en/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Cross-shareholdings

There are no cross-shareholdings at the end of the year under review.

2 STRUCTURE DU CAPITAL D'AIREISIS

2.1 Capital

- Le capital actions se monte à CHF 14 273 750.
- Le capital autorisé se monte à CHF 2 300 000.
- Le capital autorisé bis se monte à CHF 500 000.
- Le capital conditionnel se monte à CHF 17 687.50.

Pour les détails des changements, veuillez-vous référer à l'annexe des comptes consolidés à la note 24.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

2.2.1 Capital autorisé (art. 7a des statuts)

Montant maximal de l'augmentation autorisée et échéance

Le Conseil d'administration est autorisé d'augmenter, dans un délai de deux ans courant dès le 30 juin 2015, le capital-actions de la Société de CHF 2 300 000 au maximum par l'émission d'un maximum 9 200 000 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, entièrement libérées. Le Conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

Le Conseil d'administration fixe le moment et le prix de l'émission, le mode de libération, le moment de l'octroi du droit au dividende ainsi que le sort des droits de souscription préférentiels non-exercés ou supprimés.

Bénéficiaires

Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires pour justes motifs, notamment si les actions sont émises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises ou de parties d'entreprises, du financement de telles entreprises ou l'extension de l'actionariat en relation avec l'admission de nouvelles actions à la bourse.

Après leur émission, les nouvelles actions seront soumises aux restrictions de transfert prévues par les statuts.

2.2.2 Capital autorisé (bis) (art. 7b des statuts)

Montant maximal de l'augmentation autorisée et échéance

Le Conseil d'administration est autorisé d'augmenter, dans un délai de deux ans courant dès le 30 juin 2015, le capital-actions de la Société de CHF 500 000 au maximum par l'émission d'un maximum 2 000 000 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, entièrement libérées. Le Conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

Le Conseil d'administration fixe le moment et le prix de l'émission, le mode de libération, le moment de l'octroi du droit au dividende ainsi que le sort des droits de souscription préférentiels non-exercés ou supprimés.

Bénéficiaires

Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires pour justes motifs, en particulier si les nouvelles actions servent à compenser des créances existantes. Après leur émission, les nouvelles actions seront soumises aux restrictions de transfert prévues par les statuts.

2.2.3 Capital conditionnel (art. 7c des statuts)

Montant maximal du capital conditionnel

Le montant maximal de l'augmentation de capital conditionnel votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2004 est de CHF 17 687.50, soit de 70 750 actions d'une valeur nominale de CHF 0.25.

2 CAPITAL STRUCTURE OF AIREISIS

2.1 Capital

- Capital shares amount to CHF 14 273 750.
- Authorized capital amounts to CHF 2 300 000.
- Authorized capital bis amounts to CHF 500 000.
- Conditional capital amounts to CHF 17 687.50.

For details on changes, please refer to the appendix of the consolidated financial statements (note 24).

2.2 Authorized capital and conditional capital

2.2.1 Authorized capital (art. 7a of the Articles of association)

Maximum authorised amount of increase and expiration date

Within a period of two years starting from on June 30th 2015, the Board of Directors is authorized to increase the Company's capital by CHF 2 300 000, at the most, by issuing a maximum of 9 200 000 new registered shares with a nominal value of CHF 0.25 each, all fully-paid shares. The Board of Directors may increase capital as a whole or in portions.

The Board shall determine the moment and the price of the issuance, the method of settlement, the moment a dividend is granted as well as the types of rights for non-exercised or suppressed preferential subscriptions.

Beneficiaries

The Board of Directors may limit or eliminate the right of preferential shareholder subscriptions for justifiable reasons, notably if the shares are issued as part of the acquisition of a company or parts of a company, the financing of said acquisitions or the expansion of the shareholding in regards to the admission of new shares on the stock exchange.

After being issued, new shares are subject to the transfer restrictions stipulated in the articles of association.

2.2.2 Authorized capital bis (art. 7b of the Articles of association)

Maximum authorised amount of increase and expiration date

Within a period of two years starting from June 30th 2015, the Board of Directors is authorised to increase the Company's capital shares by a maximum of CHF 500 000, by issuing a maximum of 2 000 000 new registered shares with a nominal value of CHF 0.25 each, all fully-paid shares. The Board of Directors may increase the number of capital shares as a whole or in portions.

The Board shall determine the time and the price of the issuance, the method of settlement, the moment a dividend is granted as well as the types of rights for non-exercised or suppressed preferential subscriptions.

Beneficiaries

The Board of Directors may limit or eliminate the right of preferential shareholder subscriptions for justifiable reasons, notably if the shares are used to repay existing liabilities. After being issued, the new shares are subject to the transfer restrictions stipulated in the articles of association.

2.2.3 Conditional capital (art. 7c of the Articles of association)

Maximum amount of conditional capital

The maximum amount of increase in conditional capital voted by the Extraordinary Shareholders Meeting of September 27th 2004, was CHF 17 687.50, or 70 750 shares, with a nominal value of CHF 0.25.

Le Conseil d'administration n'est pas tenu par un délai pour l'émission de ces nouvelles actions.

Bénéficiaires

Les nouvelles actions peuvent être acquises par l'exercice de droits d'option attribués aux employés ou à des personnes dans une position comparable.

Conditions et modalités

Par une décision prise lors de sa séance du 7 mars 2005, le Conseil d'administration a délégué la compétence de la décision d'attribution des options au Comité de rémunération. Celui-ci distribue les options conformément au plan d'options accepté par le Conseil d'administration et au cadre défini par les statuts et les décisions de l'Assemblée générale.

The Board of Directors was not given a time limit for the issuance of these new shares.

Beneficiaries

The new shares may be acquired by exercising option rights granted to employees or to individuals in a comparable position.

Conditions and terms

In a decision made at its meeting held on March 7th, 2005, the Board of Directors delegated its competence regarding the allocation of options to the Compensation committee. This committee, in as far as its members are not personally impacted, distributes the options in accordance to the options plan accepted by the Board of Directors as well as the Articles of association and the Annual General Meeting.

2.3 Modifications du capital intervenues au cours des trois derniers exercices

	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	
Nombre d'actions nominatives	57 095 000	57 095 000	57 095 000	Number of registered shares
Valeur nominale	0.25	0.25	0.25	Nominal value
Capital actions (en CHF)	14 273 750	14 273 750	14 273 750	Issued capital (in CHF)
Structure des fonds propres (en CHF)				Structure of equity (in CHF)
Capital-actions	14 273 750	14 273 750	14 273 750	Share capital
Réserve pour actions propres	11 976	260 463	-	Reserve for treasury shares
Réserve légales issues du bénéfice	4 514 124	4 265 637	4 526 100	Legal reserve from retained earnings
Réserve générale issue d'apports de capital	22 287 600	22 287 626	22 287 627	General reserve from capital contributions
Résultat au bilan	39 633 847	37 838 091	33 945 914	Retained earnings
Actions propres	0	0	-120 882	Treasury shares
Total des fonds propres	80 721 297	78 925 568	74 912 508	Total equity

Pour les modifications du capital-actions, veuillez-vous référer aux points 2.1 et 2.2 de la présente Corporate Governance.

For modifications of capital shares, please refer to notes 2.1 and 2.2 of this Corporate Governance.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions d'Airesis est composé de 57 095 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune entièrement libérée. En principe, chaque action donne droit à une voix pour autant que le titulaire de cette action soit enregistré au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire avec droit de vote. Le point 6.1 est réservé. Par ailleurs, les actionnaires ont le droit de recevoir des dividendes, de voter et de bénéficier des autres droits prévus par le droit suisse ainsi que les statuts d'Airesis. Il n'y a pas d'actions au porteur et/ou d'actions privilégiées ou d'autres avantages analogues accordés aux actionnaires.

Airesis n'a pas émis de bons de participation.

2.4 Shares and participation certificates

Airesis' capital is composed of 57 095 000 fully paid-up ordinary registered shares with a nominal value of CHF 0.25 each. As a general rule, each share carries one vote, provided that the shareholder is registered with voting rights with the share register. Note 6.1 is reserved. In addition, shareholders have the right to receive dividends, to vote and to execute such other rights as granted under Swiss law and Airesis' articles of Incorporation. There are no bearer shares and/or preferred shares or any other similar rights granted to shareholders.

No participation certificates have been issued by Airesis.

2.5 Bons de jouissance

Airesis n'a émis aucun bon de jouissance pendant l'année sous revue. Il n'y a aucun bon de jouissance en circulation.

2.5 Profit sharing certificates

Airesis issued no bonus certificates during the year under review. There is no outstanding bonus certificate.

2.6 Restrictions de transfert d'actions et inscriptions des « nomines »

Le transfert des actions nominatives ou la constitution d'un usufruit est subordonné à l'approbation du Conseil d'administration (art. 8a des statuts).

Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître l'acquéreur des actions nominatives comme actionnaire avec droit de vote lorsque :

- la reconnaissance empêcherait la Société d'apporter les justifications requises par le droit fédéral quant à la composition de l'actionnariat. Sont pertinentes les justifications requises en particulier par la Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 et par l'Arrêté du Conseil fédéral du 14 décembre 1962 instituant des mesures contre l'utilisation sans cause légitime des conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions,
- mais aussi lorsque, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Le Conseil d'administration peut, après avoir entendu l'intéressé, radier une inscription au registre des actions lorsque celle-ci a été faite sur la base de fausses informations fournies par l'acquéreur. Ce dernier est informé de la radiation sans délai.

Durant l'année sous revue, le Conseil d'administration n'a pas refusé l'inscription d'un actionnaire dans le registre des actions. Il n'y a pas eu d'octroi de dérogation relative à cette restriction de transfert.

Il n'y a pas d'autre restriction de transfert ni de clause de groupe.

Toute modification des statuts par l'Assemblée générale portant sur les restrictions à la transmissibilité des actions doit être adoptée à une majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées (art. 22 ch. 3 des statuts).

Les statuts ne comprennent pas de dispositions particulières sur les « nomines ». Le point 6.1.1 est applicable.

2.7 Emprunts convertibles et options

Airesis n'a pas émis d'emprunts convertibles en circulation et d'options négociables.

2.6 Limitations on transferability and nominee registrations

The Board of Directors must approve transferring registered shares or creating a usufruct (art. 8a of the Articles of association).

The Board may refuse to recognize the purchaser of the registered shares as a shareholder with a voting right if:

- *recognising the shareholder impedes the Company from providing the proof required by federal law as regards the shareholding composition. This relevant proof refers in particular to that required by Swiss Federal Law of December 16th, 1983, on the acquisition of property by foreigners (LFAIE) and by the December 14th, 1962, decree of the Swiss Federal Council which instituted measures against using agreements without legitimate cause, concluded by the Confederation in an attempt to avoid double taxation, and*
- *upon his/her request, the purchaser does not expressly declare having acquired the shares in his/her own name and for his/her own proper account.*

After having heard the interested party, the Board of Directors may bar entry into the share register if the entry is based on false information provided by the buyer. The buyer shall be immediately informed of his/her removal from the register.

During the year under review, the Board of Directors did not refuse to recognize any purchaser of the registered shares in the share register.

There are no other transfer restrictions or group clauses in this regard.

Any amendment by the General Assembly of the restriction on the transferability of registered shares as set forth in the articles of association requires at least a majority of two-thirds of the votes cast and an absolute majority of the nominal value of the shares represented to be passed (art 22 ch.3 of the Articles of association).

The articles of association do not set forth any specific provisions with regards to nominees. Note 6.1.1 is applicable.

2.7 Convertible bonds and options

Airesis has not issued any outstanding convertible bonds, nor has it issued any traded options.

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois à cinq personnes dont une majorité de membres non exécutifs. Il est doté de personnes ayant les aptitudes nécessaires pour garantir la formation de décisions dans le cadre d'un échange de vues critiques avec la Direction. La Société fait en sorte que le Conseil compte idéalement au moins une personne ayant une ou plusieurs expériences au sein de conseils de sociétés cotées, une personne ayant un background juridique et une personne ayant un background financier.

- Marc-Henri Beausire

Suisse, 1971, première élection le 27 septembre 2004, membre exécutif.

Marc-Henri Beausire est diplômé de l'école de commerce en 1991 et de l'ISMA (école de cadres). Il bénéficie d'une forte expérience dans le domaine financier. Il a été employé par le Credit Suisse Group de 1991 à 1999. Il y a suivi une formation de deux ans par domaines d'activité à travers la Suisse, orientée sur les affaires commerciales. Ensuite, dès 1999, en tant qu'indépendant, outre des mandats de consulting (Foncia, société cotée en bourse en France, et Fiducial SA) il a été un des fondateurs du Groupe Hazard. Depuis le 1^{er} août 2006, il exerce comme CEO au sein du groupe Airesis.

- Pierre Duboux

Suisse, 1949, première élection le 11 juin 2015, membre non exécutif.

Pierre Duboux possède un diplôme de régisseur et courtier. Il est actif dans la direction d'une Régie immobilière à Lausanne. Administrateur du Coq Sportif depuis octobre 2005, Pierre Duboux a participé à la restructuration de la marque. Indépendant depuis 2004, il fonctionne également comme consultant dans l'immobilier, notamment dans l'expertise et le conseil en gestion.

- Urs Linsi

Suisse, 1949, première élection le 27 juillet 2009, membre non exécutif.

Urs Linsi est docteur en économie de l'université de St-Gall (1980). Il a commencé sa carrière dans l'audit chez Arthur Andersen puis est entré au Credit Suisse, il y a notamment occupé le poste de Head of Leasing Group. Il a ensuite été nommé au poste de CFO à la FIFA de 1999 à 2002 puis de secrétaire général jusqu'en 2007, avec comme mission, entre autres, l'organisation de compétitions sportives et la conclusion de divers contrats de télévision et marketing. A la fin de son mandat, il a créé sa propre entreprise de consulting en management.

3 BOARD OF DIRECTORS

3.1 Members of the Board of Directors

The Board of Directors is composed of three to five individuals, a majority of whom are non-executive members. It includes individuals with the skill set necessary to guarantee decision-making and a critical exchange of views with the Senior management. The Company aims that the Board includes at least one individual with one, or multiple experiences, on the boards of listed companies, one person with a legal background and one person with a financial background.

- Marc-Henri Beausire

Swiss, 1971, first elected on September 27th, 2004, executive member.

Marc-Henri Beausire, a graduate of the "Ecole de Commerce" business school in 1991 and ISMA management school, he benefits from an extensive background in the financial sector. He was an executive for Credit Suisse Group from 1991 to 1999. He took part in a two-year training program, which took him through different departments throughout Switzerland allowing him to focus on various aspects of the banking business. Later, as an independent entrepreneur, and in addition to consulting mandates (Foncia, listed company in France and Fiducial SA), he was one of the founders of the Hazard Group. He has been CEO of Airesis since 1 August, 2006.

- Pierre Duboux

Swiss, 1949, first elected on June 11th 2015, non-executive member.

Pierre Duboux has a real estate agent and broker diploma. He is active in the management of a real estate agency in Lausanne. Administrator of Le Coq Sportif since October 2005, Pierre Duboux has participated in the restructuring of the brand. Self-employed since 2004, he also works as real estate consultant, especially in expertise and management consulting.

- Urs Linsi

Swiss, 1949, first elected on July 27th 2009, non-executive member.

Urs Linsi has a PhD in Economics from the University of St Gallen (1980). Urs Linsi began his career as auditor at Arthur Andersen then joined Credit Suisse where he held the position of Head of leasing group. In 1999, Urs Linsi was appointed CFO of FIFA from 1999 to 2002, then General Secretary until 2007 with the mission, among others, the organization of sporting events and the conclusion of various TV and marketing contracts. At the end of his mandate he created his own management consulting company.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les activités des administrateurs au sein des sociétés consolidées, ainsi que les mandats d'administrateurs en dehors du périmètre de consolidation ou les autres informations importantes susceptibles de présenter une influence sur la marche des affaires, sont présentées ci-après :

	Activités au sein des participations <i>Activities within Airesis consolidated participations</i>	Activités en dehors des participations <i>Activities outside Airesis consolidated participations</i>	Mandats politiques ou officiels <i>Official ou political mandates</i>
Marc-Henri Beausire	Le Coq Sportif : Président du Conseil d'administration <i>Chairman of the Board of Directors</i> A 2 I SA : Président du Conseil d'administration <i>Chairman of the Board of Directors</i> Comunus SICAV : Directeur / CEO	Petrus Finance : Administrateur / Director Petrus Immobilier : Administrateur / Director	-
Pierre Duboux	Le Coq Sportif : Administrateur / Director	Petrus Finance : Administrateur / Director Real Immob SA : Administrateur / Director Quadrivius : Administrateur / Director	
Urs Linsi	Comunus SICAV : Administrateur / Director	Tenerimo AG : Administrateur / Director BSZ cooperative : Membre / Member BSZ Immobilien AG : Président du Conseil d'administration <i>Chairman of the Board of Directors</i> BSZ Zurich AG : Président du Conseil d'administration <i>Chairman of the Board of Directors</i> Treureva AG : Administrateur / Director	-

3.2 Other activities and vested interests

The activities of directors within the scope of consolidation as well as the mandates of directors outside the scope, or any other important information likely to influence the functioning of business activities within Airesis' scope of consolidation, are shown below:

3.3 Nombres de fonctions admises selon l'art. 12 al. 1 ch. 1 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (art. 31 des statuts)

Les membres du Conseil d'administration peuvent occuper dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques (i) qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger (hors de Suisse) et (ii) qui ne sont pas contrôlées par Airesis ou qui ne contrôlent pas Airesis, au maximum le nombre suivant de fonctions :

- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions sont cotées en bourse : 3
- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions ne sont pas cotées en bourse : 10
- dans d'autres sociétés à but essentiellement idéal : 10

Les fonctions formellement distinctes occupées au sein d'un même groupe (sociétés sous contrôle commun, ainsi que les caisses de pension et fondations patronales de prévoyance y associées) sont considérées comme une seule et unique fonction aux fins de ce qui précède.

3.3 Number permitted activities pursuant to Art. 12 para. 1 point 1 of the Ordinance against Excessive Compensation at Listed Joint-Stock Companies (art. 31 of the Articles of Association)

Members of the Board of Directors may hold in senior management bodies or administration of legal entities (i) that have the obligation to register in the commercial register or a similar one abroad (excluding Switzerland) and (ii) which are not controlled by Airesis or that do not control Airesis, a maximum number of position in the following entities:

- In foreign or Swiss companies whose shares are listed on the stock exchange: 3
- In foreign or Swiss companies, whose shares are not listed on the stock exchange: 10
- In non profit organizations: 10

The functions occupied that are explicitly separate within the same group (companies under common control, as well as pension funds, and employee pension foundations associated with them) are considered as a sole function for the purpose of the foregoing.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration. La durée des fonctions s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible (art. 23 des statuts).

MM. Marc-Henri Beausire et Urs Linsi ont été réélus lors de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015. M. Pierre Duboux a été élu pour la première fois lors de ladite Assemblée générale. Ils sont tous rééligibles individuellement lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

3.4.2 Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit le Président parmi les membres du Conseil d'administration. La durée des fonctions s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible. L'Assemblée générale peut révoquer le Président du Conseil d'administration. Lorsque la fonction de Président est vacante, le Conseil d'administration désigne un nouveau Président pour la période allant jusqu'à la fin de la durée de fonction (art. 23 des statuts).

3.4.3 Comité de rémunération

L'Assemblée générale élit individuellement les membres du Comité de rémunération parmi les membres du Conseil d'administration. La durée des fonctions s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ils sont tous rééligibles individuellement lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'administration désigne le Président du Comité de rémunération parmi les membres du Comité (art. 34 et 36 des statuts).

3.4.4 Représentant indépendant

Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogeant aux dispositions légales concernant l'élection du représentant indépendant.

3.4.5 Première élection et durée restante du mandat

Il est fait mention de la date de la première élection de chaque membre du Conseil sous le point 3.1. Les mandats en cours prendront fin lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom / Name	Conseil d'administration / Board of Directors**	Comité d'audit / Audit committee	Comité de rémunération / Compensation committee
Marc-Henri Beausire	Président / Chairman*	-	-
Pierre Duboux	Membre / Member***	Membre / Member	Président / Chairman***
Urs Linsi	Membre / Member	Président / Chairman	Membre / Member

3.4 Elections and terms of office

3.4.1 Principles of the election process and terms of office

The General Assembly of shareholders elects the members of the Board of Directors individually. The terms of office finishes at the end of the next Annual General Meeting (AGM). The members of the Board of Directors shall all be eligible for re-election at the next AGM (art. 23 of the Articles of association).

Mr Marc-Henri Beausire and Mr Urs Linsi were re-elected at the AGM on June 11th, 2015. Mr Pierre Duboux was elected at this AGM for the first time. They shall all be individually eligible for re-election at the next AGM.

3.4.2 Election and terms of office for the Chairman of the Board of Directors

The General Assembly of shareholders elects the Chairman among the members of the Board of Directors. The terms of office finishes at the end of the next AGM. The Chairman shall be eligible for re-election at the next AGM. The General Assembly may revoke the Chairman of the Board of Directors. When the position of the Chairman is vacant, the Board of Directors appoints a new Chairman for the period up to the end of the term of office (art. 23 of the Articles of association).

3.4.3 Compensation committee

The General Assembly of shareholders elects the members of the Compensation committee individually among the members of the Board of Directors. The terms of office finishes at the end of the next AGM. They shall all be individually eligible for re-election at the next AGM. The Board of Directors appoints the President of the Compensation committee amongst the Committee (art. 34 and 36 of the Articles of association).

3.4.4 Independent proxy

Concerning the independent proxy, the Articles of Association do not include any dispositions derogating from the applicable law.

3.4.5 First election and remaining mandate term

The date of the first election of each of the members of the Board is mentioned in note 3.1. Their mandate will terminate at the next AGM.

3.5 Internal organisational structure

3.5.1 Definition of areas of responsibility within the Board of Directors

* M. Beausire a été élu Président du Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire le 11 juin 2015 – Mr Beausire was elected Chairman of the Board by the AGM held on June 11th 2015

** Les mandats de Messieurs Crotta et Erard se sont terminés à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015 – Mr Crotta and Mr Erard mandates ended during the AGM held on June 11th 2015

*** M. Duboux a été élu comme membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015 – Mr Duboux was elected during the AGM held on June 11th 2015

Présidence et vice-présidence

Le Président du Conseil d'administration assure la direction du Conseil dans l'intérêt de la Société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution des décisions prises se déroulent correctement.

En collaboration avec la Direction, le Président veille à transmettre à temps aux membres du Conseil les informations sur tous les aspects de la Société ayant une influence sur la formation des décisions et sur la surveillance. Les documents sont transmis au Conseil autant que possible avant la séance (en règle générale, au minimum quatre jours avant celle-ci).

Le Président convoque les personnes responsables d'un dossier à la séance où le dossier est discuté.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'indisponibilité de ce dernier ou dans les discussions et débats où le Président est directement concerné. Le Conseil d'administration est soutenu par deux Comités : le Comité d'audit et le Comité de rémunération.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences du Conseil d'administration et de ses Comités

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration siège selon les besoins de l'entreprise, mais au minimum quatre fois par an. Il peut prendre des décisions par voie circulaire, également électronique, dans la mesure où la tenue d'une séance n'est pas possible et où la décision à prendre ne nécessite pas de discussion en séance. Le président organise ces prises de décisions.

Dans la mesure où un de ses membres l'exige, une séance extraordinaire peut être convoquée.

Pour des affaires importantes, le Conseil peut consulter des experts externes indépendants aux frais de la Société.

Une évaluation annuelle interne de la performance du Conseil et de ses membres est conduite au premier trimestre de l'année suivante.

En matière d'investissements effectués par Airesis, le Conseil d'administration détermine les nouveaux investissements, les augmentations de participations dans un investissement existant et les aliénations ou les ventes de ces mêmes investissements.

Le Conseil d'administration définit particulièrement :

- la stratégie et la politique générale d'investissement et de désinvestissement ;
- les objectifs de rendement et de retour sur investissement et en exerce le suivi ;
- la politique de risque en matière de nouvel investissement et d'investissements existants.

En matière d'investissements effectués par une des participations, le Conseil d'administration de celle-ci a l'entière compétence, mais aussi l'entière responsabilité de sa politique d'investissement, de son application et de son contrôle. Le Conseil d'administration et la Direction d'Airesis sont informés des nouveaux investissements. Cependant, toute modification du capital-actions, d'une participation ainsi que toute décision impliquant une dilution de la participation d'Airesis sont soumises au Conseil d'administration d'Airesis.

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité d'audit. Toutefois, le Comité de rémunération est élu par l'Assemblée générale.

Chairman and vice-Chairman

The Chairman of the Board of Directors ensures the Board acts in the best interests of the Company. He ensures that the preparations, deliberations, decision-making and execution of the decisions proceed correctly.

In collaboration with the Senior management, the Chairman ensures that information on all aspects of the Company impacting decision-making and oversight is conveyed to the board members in a timely manner. Necessary documents are in principle provided to the Board, before their meetings (as a general rule, at least four days prior to a meeting).

The Chairman invites the responsible managers to the meeting in order to discuss important aspects of a project or a decision.

The Vice-Chairman replaces the Chairman should the latter not be available, or in discussions and debates where the Chairman is personally involved. Two committees made up of internal and/or external members support the Board of Directors: the audit committee and the Compensation committee.

3.5.2 Committee composition, attributions and definition of areas of responsibility

Board of Directors

The Board of Directors meets according to the needs of the Company, but at least four times a year. It may make decisions by circular letter, as well as by electronic means, should a meeting not be possible and in situations where the decision does not require face-to-face discussion. The Chairman organises the making of these decisions.

If a member of the Board requires it, an extraordinary meeting may be called.

For important matters, the Board may consult external experts whose costs are charged to the Company.

An annual internal evaluation on the performance of the Board and its members is conducted in the first quarter of the following year.

In the case of investments made by Airesis, the Board of Directors determines new investments, any increase in the participation of an existing investment and the transfer or sale of these investments.

The Board of Directors defines specifically the following:

- the strategy and general policies regarding investments and divestiture;
- the objectives as regards to earnings and return on investment, and their respective follow-up;
- the risk management policies as regards new and existing investments.

As regards any investments made by one of the participations, the Board of Directors of the respective participation shall have complete competence for its application and its control as well as carry all of the responsibility for its investment policies. The Board of Directors and the Senior management of Airesis shall be informed of any new investments. Nevertheless, any change in the capital shares, in a participation as well as any decision involving the dilution of Airesis' participation shall be submitted to the Board of Directors.

The Board of Directors names the members of the Audit committee. However, the Compensation committee is elected by the General assembly.

Comité d'audit

Le Conseil d'administration a délégué les tâches suivantes au Comité d'audit :

- recommander, dans le cadre des normes IFRS, les principes de la comptabilité et du contrôle financier, ainsi que le plan financier;
- exercer la surveillance des personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit a, dans ce contexte, plus particulièrement pour tâches :

- la surveillance de l'intégrité de la communication financière, des méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation comprises selon les normes IFRS ;
- la surveillance de l'existence des systèmes de contrôle financier internes et de gestion des risques financiers destinés à contrer les menaces internes et externes ;
- l'établissement de directives pour la mise en place d'un système de contrôle financier interne efficace (voir aussi point 3.7 dans la présente Corporate Governance) ;
- la révision critique des comptes de la Société et des comptes consolidés (y compris les états financiers intermédiaires destinés à être publiés) ;
- la vérification de la compatibilité du mandat de révision avec d'éventuels autres mandats de conseil ;
- les propositions de nomination et de révocation de l'organe de révision.

La Direction assume la responsabilité de l'accomplissement de ces tâches (voir également le point 3.7 dans la présente Corporate Governance).

Le Comité d'audit informe régulièrement le Conseil d'administration, au moins deux fois par an ou chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le Comité d'audit a également pour tâche la surveillance de l'indépendance de l'organe de révision, des processus de vérification et de l'ampleur des Conseils relatifs à l'audit. Il coordonne entre autres la vérification finale des comptes annuels et la conduite d'une vérification intermédiaire mettant l'accent sur un ou plusieurs processus clés de la Société.

L'organe de révision s'est réuni avec le Comité d'audit 3 fois pendant l'année sous revue, pour une durée moyenne de 1 heure.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération assiste le Conseil d'administration dans l'élaboration des propositions à l'Assemblée générale en vue du vote de celle-ci sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction, ainsi que dans l'exécution des décisions de l'Assemblée générale en la matière.

Le Comité de rémunération conseille également le Conseil d'administration dans l'élaboration et la révision périodique de la politique de rémunération à l'échelon le plus élevé de la Société. Le Comité de rémunération se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent.

Audit committee

The Board of Directors has delegated the following tasks to the Audit committee:

- to recommend, within the framework of IFRS norms, the accounting and financial controlling principles as well as the financial plan;
- to monitor individuals charged with the management of the Company to ensure that they observe the laws, articles of association, regulations and instructions issued by the Board of Directors.

Furthermore, the Audit committee has the following responsibilities:

- monitoring the integrity of all financial communication, methods of determining the balance sheet and its evaluation in accordance with IFRS standards;
- monitoring the existence of internal financial control systems and financial risk management aimed at preventing internal and external threats;
- determining the directives required for an efficient internal financial control system (see note 3.7 of the Corporate Governance);
- critically reviewing the Company's accounts and consolidated accounts (including half-year reports destined for publication);
- verifying the compatibility of the auditing mandate with other possible advisory mandates;
- proposing a choice of auditors as well as appointing and dismissing said auditors.

Management assumes the responsibility of fulfilling these tasks (see note 3.7 of the Corporate Governance).

The Audit committee shall provide the Board of Directors with regular information, at least twice yearly or as circumstances require.

The Audit committee is also responsible for monitoring the independence of the auditor, the verification processes and the scope of advice relative to the audit. Among other things, it coordinates the final verification of annual accounts and verifies half-year accounts focusing on one or more of the key processes within the Company.

During the year under review, the Audit committee met with the auditors 3 times for an average of 1 hour.

Compensation committee

The Compensation committee assists the Board in the development of proposals to the AGM for the voting on the remuneration of the members of the Board of Directors and Senior management, as well as in the implementation of decisions of the AGM on the matter.

The Compensation committee advises also the Board of Directors on the elaboration and the periodic revision of the compensation policy at the top executive level. The Committee meets any time circumstances require a meeting.

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'administration et de ses Comités

Fréquence et durée moyenne des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités pour l'année sous revue.

	Fréquence <i>Frequency</i>	Nombre de séance(s) <i>Number of meetings</i>	Durée moyenne <i>Average duration</i>
Conseil d'administration / Board of Directors	En principe une fois par mois / <i>In principal once per month</i>	8	2 heures / <i>2 hour</i>
Conseil d'administration circulaires <i>Board of Directors (circular produces)</i>	Si nécessaire / <i>If needed</i>	3	Email
Comité d'audit / Audit committee	Au moins deux fois par an / <i>In principal twice per year</i>	3	1 heure / <i>1 hour</i>
Comité de rémunération / Compensation committee	Au moins une fois par an <i>At least once per year</i>	2	1 heure / <i>1 hour</i>

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Airesis requiert de chaque société dans laquelle elle détient une participation majoritaire les documents suivants :

- un business plan avec description de sa stratégie opérationnelle et d'investissement qui est révisé chaque année ;
- un budget annuel prenant en compte les investissements ou désinvestissements potentiels ;
- une estimation réévaluée du budget en cours d'année, au minimum chaque trimestre ;
- un reporting trimestriel comparant les résultats atteints avec le budget (ou mensuel si disponible) ;
- des comptes annuels audités (et consolidés pour les groupes) selon les normes IFRS.

Toutes les décisions peuvent être prises par voie circulaire électronique. Les réponses sont conservées dans les archives d'Airesis.

Il est aussi à noter que la Direction est impliquée dans le Conseil d'administration par le biais de M. Beausire qui occupe les fonctions d'administrateur et CEO, ainsi qu'à M. Corthésy (CFO) qui officie en tant que secrétaire hors-conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit permet au Conseil de s'assurer que la gestion financière de la Société est conforme aux lois, aux statuts, aux règlements ainsi qu'aux instructions du Conseil d'administration. Il présente les comptes de la Société et les comptes consolidés au Conseil d'administration pour approbation. Il rend régulièrement compte de ses activités et de ses résultats au Conseil au minimum 2 fois l'an ou à chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le CFO d'Airesis est généralement invité aux réunions du Comité d'audit.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération présente ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération se réunit selon les besoins, sur convocation de son président, lequel fixe l'ordre du jour.

3.5.3 Work method of the Board of Directors and its Committees

Frequency and average meeting duration of the Board of Directors and its committees during the year.

Board of Directors

The Airesis Board of Directors requires the following documents for each majority participation that the Company holds:

- a business plan including a description of its operational and investment strategy, which is reviewed annually;
- an annual budget which takes into account potential investments and divestitures;
- a re-evaluated estimate of the budget during the course of the year, at least once a quarter;
- a quarterly report comparing the results attained with the budget (or monthly, if available);
- annually audited accounts (and consolidated accounts for the groups) in accordance with IFRS standards.

Decisions may be taken by electronic circular letter. All responses are saved in Airesis' files.

It should also be noted that Senior management is involved in the Board of Directors, with the participation of Mr Beausire, who acts as Director and CEO of Airesis, as well as to Mr Corthésy (CFO), who acts as secretary (non-member).

Audit committee

The Audit committee allows the Board to ensure that the financial management of the Company conforms to the laws, articles of association, and regulations as well as instructions issued by the Board of Directors. It presents the Company's accounts and consolidated accounts to the Board for approval. It regularly renders account of its activities and its results to the Board at least twice a year, or as required by circumstances.

Airesis' CFO is generally invited to the Audit committee's meetings.

Compensation committee

The Compensation committee presents its recommendations to the Board of Directors.

The Compensation committee meets when convoked by the committee Chairman, who also sets the agenda.

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction

Le Conseil d'administration exerce la haute direction de la Société. En cette qualité, c'est lui qui approuve la stratégie et la politique générale d'investissement, notamment les objectifs de rendement et de retour sur investissements, les délais pour l'atteinte de ces objectifs et la politique de risque.

Le Conseil d'administration nomme également les personnes à qui la gestion des affaires est confiée (Direction). Il a en outre les compétences qui lui sont attribuées par le code suisse des obligations et les statuts (en particulier art. 24 des statuts). Le Conseil doit en particulier dans ce contexte :

- décider d'augmenter le capital-actions dans la mesure des attributions du Conseil d'administration, ainsi que constater l'augmentation du capital-actions et décider des modifications statutaires correspondantes ;
- prendre toutes les décisions que la loi ou les statuts ne réservent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe ;
- Etablir le rapport de gestion et le rapport de rémunération.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion de la Société à la Direction, à l'exception des attributions qui sont intransmissibles de par la loi. Il a établi à ce sujet un règlement d'organisation. Par ailleurs, la gestion de la fortune de la Société, en particulier de sa trésorerie, peut être déléguée par le Conseil d'administration à une personne morale, conformément au règlement d'organisation (art. 26 des statuts).

Les tâches de contrôle et de gestion sont déléguées à la Direction qui maintient le Conseil d'administration dûment informé, en particulier à l'occasion de chacune des séances du Conseil.

La Direction vérifiera en particulier :

- le respect de la Corporate Governance ;
- la mise en place d'un contrôle financier interne selon les directives du Comité d'audit ;
- la mise en place correcte des règles de signature ;
- le respect et la maîtrise des principes comptables et de consolidation (IFRS) et leur mise en place correcte ;
- l'information suffisante des entités de façon à leur permettre d'effectuer un reporting financier capable de respecter les normes comptables ;
- l'information de l'organe de révision quant aux décisions du Conseil afin de lui permettre d'orienter sa révision en fonction de ces dernières ;
- la prise en compte des remarques de l'organe de révision et l'élaboration de propositions d'entente avec celui-ci et le CFO.

Compétences et responsabilités de la Direction

La Direction assume les tâches de gestion opérationnelle conformément au règlement d'organisation et aux instructions du Conseil d'administration. Elle s'assure que la Société fonctionne de façon à atteindre les objectifs qui lui sont fixés et organise les processus de travail de manière appropriée. D'une manière générale, les tâches sont réparties entre le CEO et le CFO comme décrit ci-dessous.

Les tâches principales du CEO sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de la Société, conformément à la loi, aux statuts, et aux instructions du Conseil d'administration ;
- l'établissement et la mise en place d'une stratégie qui sera soumise au Conseil d'administration pour approbation ;
- la direction des projets d'investissement et de désinvestissement ;
- la surveillance de la conduite des participations importantes ;
- le suivi des relations publiques de la Société et, au besoin, pour les participations.

3.6 Distribution of areas of responsibility between the Board of Directors and Senior management

The Board of Directors exercises the ultimate management of the Company. In this capacity, the Board approves the strategy and the general investment policies, in particular performance objectives and return on investment, as well as the time frame to reach these objectives, and risk management.

The Board of Directors also appoints Senior management. Furthermore, it has the competencies attributed to it by the Swiss Code of Obligations and the Articles of association (in specific art. 24 of the Articles of association). In this regard, the Board must specifically:

- *decide to increase capital shares to the extent of its capacity as well as record the increase in capital shares and decide on any corresponding statutory changes;*
- *make all decisions, which the laws or the articles of association do not reserve, for the General assembly or any other body;*
- *establishing the Annual report and the Compensation report*

The Board of Directors may delegate to the Senior management, all or part of the management of the Company with the exception of the non-transferable duties by law. The Board has set regulations about this. Moreover, in accordance with the organizational regulations (art. 26 of the Articles of association), the Board of Directors may delegate the management of the assets of the Company to a legal entity, particularly its cash position.

Controlling and management responsibilities are delegated to the Senior management who keep the Board of Directors duly informed, in particular on the occasion of each of its meetings.

In particular, Senior management verifies:

- *the adherence to corporate governance stipulations ;*
- *the establishment of internal financial controls as per the instructions of the Audit committee;*
- *the correct implementation of rules regarding signatory rights;*
- *the respect and command of accounting and consolidation principles (IFRS) and their correct implementation;*
- *the information provided to entities in order to allow them to perform financial reporting to meet accounting standards;*
- *the information provided by the auditors as regards the decisions of the Board in order to allow the auditor to conduct the audit according to the Board's instructions;*
- *the recommendations of the auditors and the development of proposals with the auditors and the CFO.*

Senior's management competencies and responsibilities

Senior's management assumes the operational administrative tasks in accordance with organizational regulations and the instructions of the Board of Directors. It ensures the Company operates in such a way so as to reach its objectives and organises work processes in an appropriate manner. In general, responsibilities are divided up between the CEO and the CFO as described below.

The CEO's main responsibilities are the following:

- *managing the operational aspects of the Company in accordance with the laws, articles of association and instructions established by the Board of Directors;*
- *establishing and implementing a strategy submitted to the Board of Directors for approval;*
- *managing investment projects and divestitures;*
- *monitoring the management of important participations;*
- *maintaining public relations for the holding and, if necessary, for participations.*

Les tâches principales du CFO sont les suivantes :

- la direction financière et administrative de la Société ;
- la tenue des comptes selon les normes internationales IFRS et le contrôle des processus financiers ;
- la coordination des activités opérationnelles et managériales de la Société conformément à la loi, aux statuts, et aux instructions du Conseil d'administration ;
- le suivi, le conseil et l'assistance financiers et comptables des participations ;
- l'évaluation financière et la coordination des investissements ainsi que des désinvestissements ;
- le suivi du respect des normes de la SIX Swiss Exchange.

Plus particulièrement, la Direction assume notamment la responsabilité, au besoin en collaboration avec le Comité d'audit :

- de la mise en place de procédures de contrôle palliant à l'absence d'organe de contrôle interne et limitant les risques tels que définis sous 3.7 ;
- de la mise en place correcte des règles de signature du management et du personnel ;
- du respect des principes comptables et de consolidation (IFRS) avec le soutien de l'organe de révision et d'autres Conseillers internes ou externes ;
- de l'information suffisante et de la formation des entités de façon à leur permettre d'effectuer un reporting financier dans le respect des normes comptables ;
- de l'information de l'organe de révision des décisions du Conseil d'administration afin de lui permettre d'orienter sa révision en fonction de ces dernières ;
- d'entendre les remarques de l'organe de révision et de formuler d'entente avec celui-ci des propositions d'amélioration dans les domaines sensibles.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction

3.7.1 Contrôle et respect des principes

La Direction fonctionne en toute transparence vis-à-vis des membres du Conseil d'administration. Elle les informe pro-activement afin de leur permettre de prendre les décisions en pleine connaissance des dossiers, des risques et des conséquences éventuels. La Direction agit de même avec les Comités nommés par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale et avec l'organe de révision.

La Direction informe le Conseil d'administration des aspects les plus importants résultant de ses tâches de vérification, en particulier ceux touchant à la marche fondamentale de l'entreprise et à la responsabilité dudit Conseil.

Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil d'administration décide de ne pas mettre en place un département en charge de la révision interne. La Direction se charge de la gestion du contrôle interne en s'appuyant sur les constatations de l'organe de révision et du Comité d'audit pour forger son opinion sur le respect des principes édictés.

3.7.2 Management Information System (MIS)

Le système de reporting fournit au management ainsi qu'au Conseil d'administration des indicateurs de performances des participations sur une base trimestrielle ou mensuelle si besoin. Ce reporting se base sur le compte de résultats, le bilan et le cashflow des participations ainsi que sur diverses statistiques. Si des écarts interviennent par rapport aux prévisions, la Direction propose des mesures de correction au Conseil d'administration. Ce dernier prend les décisions de les appliquer ou de les faire appliquer.

The main responsibilities of the CFO are the following:

- managing the financial and administrative aspects of the Company ;
- maintaining accounts in accordance with international IFRS standards and controlling financial processes;
- coordinating the Company's operational and managerial activities in accordance with the laws, articles of association and Board's instructions;
- following up, advising and providing financial and accounting assistance to companies within the scope of consolidation;
- evaluating and coordinating investments as well as divestitures;
- maintaining the respect of the standards established by the SIX Swiss-Exchange.

More specifically, Senior management assumes the responsibility for the following, in collaboration with the Audit committee if needed:

- putting in place control procedures to make up for the absence of an internal controlling body and limiting risks as defined in note 3.7;
- correctly implementing rules regarding management and personnel signatory rights;
- respecting accounting and consolidation (IFRS) principles with the support of the auditors and other internal or external advisors;
- gathering adequate information and training consolidated entities to allow them to prepare the financial reporting in adherence to accounting standards;
- informing the auditors on the Board of Directors decisions in order to allow the auditors to conduct the audit according to the Board's instructions;
- taking into account the comments of the auditor and developing proposals to make improvements in sensitive areas.

3.7 Information and controlling instruments vis-à-vis Senior management

3.7.1 Control of and respect for principles

Senior management works in total transparency vis-à-vis the members of the Board of Directors. It pro-actively informs the Board in order to allow it to make decisions with full knowledge of the projects, risks and possible consequences. Senior management follows this same approach with the committees appointed by the Board and with the auditors.

Senior management informs the Board of Directors of the most important aspects resulting from its verification tasks, in particular those affecting the fundamental activities of the Company falling under the responsibility of said Board.

In view of the size of the Company, the Board of Directors has decided not to implement a department dedicated to internal audits. The Senior management is responsible for the internal audit according to the observations made by the auditors and the Audit committee to form its opinion as regards adherence to the principles prescribed.

3.7.2 Management Information System (MIS)

The reporting system provides management as well as the Board of Directors with quarterly or if necessary monthly performance indicators on the participations. This reporting is based on the profit and loss statement, the balance sheet and the cash flow of the participations and on various statistics. If there are gaps in the projections, management proposes corrective measures to the Board of Directors, which has the final decision on the application of such measures.

3.7.3 Gestion des risques

Holding d'investissement, Airesis a pour stratégie d'investir dans des sociétés propriétaires de marques, plus particulièrement de marques de sport, où elle prend une position majoritaire.

Notre entreprise est confrontée à un certain nombre de risques. Les risques décrits ci-dessous ne sauraient représenter les seuls risques auxquels nous sommes confrontés. D'autres risques dont nous n'avons pas connaissance ou que nous pensons être mineurs, peuvent également porter atteinte à nos activités ou influencer nos résultats financiers. Si l'un des événements ou des circonstances décrites dans les risques mentionnés ci-après surviennent, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir et le cours de nos actions se déprécier. Les risques suivants doivent être évalués avant de décider d'investir ou de conserver un investissement dans la société.

Airesis a mis en place un système de reporting auprès de ses participations, lequel constitue un élément important de la gestion des risques. Ce reporting est basé sur le compte de profits et pertes des participations et sur diverses statistiques.

Les opportunités et les risques de chaque participation sont analysés lors des réunions annuelles. Sur la base de ces réunions, des objectifs précis sont définis. Le respect des objectifs est contrôlé au moyen du système de reporting. Cela permet à Airesis d'identifier les écarts et les évolutions négatives qui se présentent et d'engager les contre-mesures nécessaires.

Perspectives

Airesis vise à investir dans des sociétés à fort potentiel. Les réorientations stratégiques et les adaptations de structures de ces investissements génèrent un potentiel important mais impliquent des risques. Airesis s'attend à ce que ses participations connaissent une croissance qui pourrait influencer les opérations, le personnel et les données financières de celles-ci. Airesis ne peut garantir que la stratégie déployée dans ses participations sera un succès. Tout manquement pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation et ses liquidités.

Marques et propriété intellectuelle

Comme Airesis investit principalement dans des sociétés propriétaires de marques de sport avec un potentiel important, le succès de ses investissements dépend dans une large mesure de la capacité à protéger et à préserver la propriété intellectuelle. Cependant, les participations pourraient être incapables d'empêcher des tiers d'utiliser la propriété intellectuelle sans autorisation. L'utilisation des droits de propriété intellectuelle par d'autres pourrait réduire ou éliminer tout avantage concurrentiel que les participations auraient développé ou qu'elles auraient planifié de développer, leur faisant perdre des revenus ou nuisant à leurs activités. Puisque les actifs incorporels liés aux marques des participations ont une importance significative dans le bilan consolidé d'Airesis, la survenance d'événements négatifs décrits ci-dessus pourrait conduire à une dépréciation de ces actifs.

Responsabilité produits

Bien que les participations d'Airesis fassent tout leur possible pour sélectionner des fabricants tiers qui garantissent des produits respectant les cahiers des charges ainsi que notre code de bonne conduite et d'éthique, la commercialisation de produits défectueux pourrait entraîner une publicité défavorable ainsi que des conséquences financières et juridiques négatives en raison de la survenance de tels défauts, ce qui pourrait nuire aux participations.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La capacité d'Airesis et de ses participations à fonctionner avec succès dépend en grande partie de la présence de certains membres clés du personnel et sa capacité à attirer et garder en poste du personnel hautement qualifié.

3.7.3 Risk management

As a private equity investment holding company, Airesis focuses its strategy on investing in company-owned brands, specifically sports brands, in which it takes a controlling interest.

The company faces a number of risks. The risks described below may not be the only risks faced by the company. Additional risks that we do not yet know of, or that we currently think are immaterial, may also impact the business operations or financial results. If any of the events or circumstances described in the following risks were to actually occur, the business, financial condition or operational results could suffer and the trading price of the shares could decline. The following risks need to be carefully considered before you decide to invest in, or maintain your investment in Airesis stock.

Airesis has established a reporting system throughout its participations, which is an important element of risk management. This reporting is based on the profit and loss statement of the participations as well as a number of statistics.

The opportunities and risks facing each of the participations are analysed in yearly meetings. Specific targets are set based on these meetings. Compliance with the targets is monitored through the reporting system. This enables Airesis to identify variances and any negative developments as they arise and to initiate necessary countermeasures.

Perspectives

Airesis aims to invest in high potential companies. Strategic reorientation, structure adaptation and investments lead to high potential but imply risks. Airesis expects to experience growth, which might affect operations, staff and financials of their participations. Airesis cannot guarantee that its business strategy will be successful. Any failure could harm its business, operating results and liquidities.

Brands and intellectual properties

As Airesis invests mostly in sport brands with significant potential, the success of these investments depends to a considerable degree upon the ability to protect and preserve their intellectual properties. However, we may be unable to prevent third parties from using our intellectual properties without our authorisation. The use of our intellectual properties rights by others could reduce or eliminate any competitive advantage we have developed or aim to develop, causing a loss of sales or otherwise causing harm to the business. Since intangible assets related to the participations' brands make up a significant part of Airesis' consolidated balance sheet, the occurrence of such negative events could lead to an impairment of these assets.

Product liability

Although Airesis' participations take all efforts as well as our code of conduct and code of ethics to select trustable third party manufacturers that ensure conformity with the products specifications, the marketing of defective products could result in significant adverse publicity, as well as negative financial and legal consequences due to the occurrence of such defects which could harm the participations.

Dependence on key personnel

The ability of Airesis and its participations to operate successfully depends in significant part on the continued service of certain key personnel as well as its continuing ability to attract and retain highly qualified personnel.

Finance

Risque de change - Airesis détient principalement des participations dans la zone euro. Toutefois, la monnaie de consolidation d'Airesis est le franc suisse et en conséquence les résultats financiers sont convertis en francs suisses au taux de change applicable. Comme les taux de change entre le franc suisse et les autres monnaies fluctuent, de telles fluctuations peuvent avoir un effet défavorable important sur les états financiers consolidés d'Airesis.

La plus importante monnaie pour l'approvisionnement en produits de nos participations est le dollar américain (USD), tandis que les ventes sont généralement facturées en d'autres monnaies, principalement en euros (EUR). Sur une base régulière, la Direction examine l'exposition au risque de change et décide des mesures de couverture y consécutives. Des opérations de change à terme ainsi que des contrats de type « overlay » sont les principaux instruments de couverture utilisés par les participations d'Airesis.

Risque de liquidité - La plupart des participations acquises par Airesis ont nécessité de profonds changements ainsi que des investissements. Ces phases de retournement de situation dans les participations impliquent une forte sensibilité des liquidités. Une fois l'activité des participations déployées, il est attendu que les revenus progressent, signifiant ainsi un besoin en fonds de roulement à financer. A son niveau, Airesis évite le financement bancaire dans la mesure du possible. Les financements nécessaires au développement des participations sont négociés directement au niveau des participations, Airesis apportant son appui si nécessaire au travers de garanties. La planification et le suivi des liquidités est un processus important au sein des participations d'Airesis.

Finance

Currency risks - Airesis mostly holds stakes in participations in the euro zone. Nevertheless, Airesis' consolidation currency is the Swiss Franc, and, as a result, financial positions are converted into Swiss francs at the applicable foreign exchange rates. As exchange rates between the Swiss franc and other currencies fluctuate, such fluctuations may have a material adverse effect on Airesis' consolidated financial statements.

The largest sourcing currency is the US Dollar (USD), while sales are mostly invoiced in other currencies, mainly euros (EUR). Management reviews currency risk exposure on a regular basis, and decides on consecutive hedging measures. Forwards and overlay management contracts are the main hedging instruments used by Airesis' participations.

Liquidity risks - The majority of the participations acquired by Airesis have had to undergo considerable changes and also required significant investment. The length of time it takes to turnaround any of the participations has a considerable effect on liquidity. Once the activities of the participations have taken off, revenues are expected to increase which in turn signifies a need to finance working capital. At the holding level Airesis avoids bank financing whenever possible. The financing required to develop the participations is negotiated directly by the participations themselves. Airesis provides guarantees when necessary to support the participations. Planning and following up liquidity needs is an important process in Airesis' participations.

4 DIRECTION

4.1 Composition de la Direction

La volonté du Conseil d'administration est de maintenir la structure de la Société aussi efficace que possible afin de limiter les coûts et d'insuffler un esprit dynamique. De ce fait, la Direction est composée d'un CEO et d'un CFO.

- Marc-Henri Beausire
Suisse, 1971, CEO

Marc-Henri Beausire est diplômé de l'école de commerce en 1991 et de l'ISMA (école de cadres), il bénéficie d'une forte expérience dans le domaine financier. Il a été employé par le Credit Suisse Group de 1991 à 1999. Il y a suivi une formation de deux ans par domaine d'activité à travers la Suisse, orientée sur les affaires commerciales. Ensuite, en tant qu'indépendant, outre des mandats de consulting (Foncia, société cotée en bourse en France, et Fiducial SA) il a été un des fondateurs du Groupe Hazard. Depuis le 1^{er} août 2006, il exerce comme CEO au sein d'Airesis.

- Yves Corthésy
Suisse, 1973, CFO

Yves Corthésy a obtenu un master en sciences économiques de la Faculté des Hautes Etudes Commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne (1997). Il a débuté sa carrière dans le consulting auprès d'Ernst & Young avant de travailler pour l'UBS dans les ressources humaines. Dès 1998, il a travaillé comme auditeur pour l'Union Suisse des Banques Raiffeisen et a rejoint Valora Imaging (Fotolabo Group) en 2000. En 2003, il a pris les responsabilités de Financial Director Central Europe et en 2005 il est nommé Vice-President Finance & Administration (CFO) de Valora Imaging (Fotolabo Group). Depuis le 1^{er} octobre 2006, il exerce comme CFO au sein d'Airesis.

4 SENIOR MANAGEMENT

4.1 Members of Senior management

The aim of the Board of Directors is to maintain Airesis' structure as lean as possible in order to keep costs down and instil a dynamic spirit. As such, Senior management is composed of one CEO and one CFO.

- Marc-Henri Beausire
Swiss, 1971, CEO

Marc-Henri Beausire, a graduate of the "Ecole de Commerce" business school in 1991 and ISMA management school, benefits from extensive experience in the financial sector. He was an executive at the Credit Suisse Group from 1991 to 1999. He was in a two-year training program, which took him through different departments throughout Switzerland allowing him to focus on various aspects of the banking business. Later, as an independent entrepreneur, and in addition to consulting mandates (Foncia, listed company in France and Fiducial SA), he was one of the founders of the Hazard Group. He has been CEO of Airesis since August 1st, 2006.

- Yves Corthésy
Swiss, 1973, CFO

Yves Corthésy has a Master degree in Economics from the Faculty of Business and Economics (HEC) of the University of Lausanne (1997). He began his career as a consultant for Ernst & Young before working for UBS in Human Resources. Since 1998, he has worked as an auditor for the Swiss Union of Raiffeisen Banks and joined Valora Imaging (Fotolabo Group) in 2000. In 2003, he took on the responsibilities of Financial Director Central Europe and in 2005 he was named Vice-Chairman Finance & Administration (CFO) of Valora Imaging (Fotolabo Group). He became CFO of Airesis on October 1st, 2006.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les activités des membres de la Direction au sein des entités consolidées, ainsi que les mandats d'administrateur hors des participations ou les autres informations importantes susceptibles de présenter une influence sur la marche des affaires sont présentés ci-après :

Marc-Henri Beausire : Autres activités au sein des entités consolidées : Voir point 3.2 de la présente Corporate Governance.

Marc-Henri Beausire : Autres activités et groupements d'intérêts hors des participations d'Airesis : Voir point 3.2 de la présente Corporate Governance.

Yves Corthésy : Autres activités au sein des entités consolidées d'Airesis : Membre du Conseil d'administration d'A 2 I SA et CFO de Komunus SICAV.

Yves Corthésy : Autres activités et groupements d'intérêts hors des participations d'Airesis : Aucune.

4.3 Nombre de fonctions admises selon l'art. 12 al. 1 ch. 1 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) (art. 31 des statuts)

Les membres de la Direction peuvent occuper dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques (i) qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger (hors de Suisse) et (ii) qui ne sont pas contrôlées par la Société ou qui ne contrôlent pas la Société, au maximum le nombre suivant de fonctions :

- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions sont cotées en bourse : 2
- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions ne sont pas cotées en bourse : 5
- dans d'autres sociétés a but essentiellement idéal : 10

Les fonctions formellement distinctes occupées au sein d'un même groupe (sociétés sous contrôle commun, ainsi que les caisses de pension et fondations patronales de prévoyance y associées) sont considérées comme une seule et unique fonction aux fins de ce qui précède.

Les membres de la Direction qui seraient par hypothèse aussi membres du conseil d'administration sont soumis aux maxima fixés pour les membres du Conseil d'administration (cf. point 3.3).

4.4 Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management conclu avec avec des tiers.

5 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Toutes les informations relatives aux rémunérations, participations et prêts du Conseil d'administration et des membres de la Direction sont présentées séparément dans le Rapport de rémunération, y compris le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et programmes de participation.

Nonobstant ce qui précède, en 2015, les statuts d'Airesis ont été modifiés afin d'intégrer toutes les dispositions découlant de la mise en œuvre de l'ORAb. Les éléments majeurs des dispositions statutaires sont présentés dans le présent rapport sur la Corporate governance, en particulier les disposition portant sur le vote des rémunérations, les principes régissant les rémunérations liées au résultat et l'octroi de titres de participation, droits de conversion et droits d'option ainsi que le supplément aux rémunérations des membres de la Direction qui sont désignés à l'issue du vote de l'Assemblée générale ordinaire sur les rémunérations.

4.2 Other activities and vested interests

Listed below are the activities of the members of Senior management within the consolidated entities, as well as the administrative mandates outside the scope, which could influence the workings of Airesis' affairs:

Marc-Henri Beausire: Other activities within the consolidated participations: see 3.2 in this Corporate Governance.

Marc-Henri Beausire: Activities and vested interests outside the consolidated participations: see 3.2 in this Corporate Governance.

Yves Corthésy: Other activities and vested interests within the consolidated participations: Member of the Board of Directors of A 2 I SA and CFO of Komunus SICAV.

Yves Corthésy: Activities outside the consolidated participations: None.

4.3 Number of positions allowed as per art. 12 al. 1 ch. 1 of the Ordinance against Excessive Compensation with respect to Listed Stock Corporations (OaEC) (art. 31 of the Articles of association)

Members of the Senior management may hold in senior management bodies or administration of legal entities (i) that have the obligation to register in the commercial register or a similar one abroad (excluding Switzerland) and (ii) which are not controlled by Airesis or that do not control Airesis, a maximum number of position in the following entities:

- In foreign or Swiss companies whose shares are listed on the stock exchange: 2
- In foreign or Swiss companies, whose shares are not listed on the stock exchange: 5
- In non profit organizations: 10

The functions occupied that are explicitly separate within the same group (companies under common control, as well as pension funds, and employee pension foundations associated with them) are considered as a sole function for the purpose of the foregoing.

Any member of the Senior management who would also be a member of the Board is subject to the same restrictions mentioned above (point 3.3).

4.4 Management contracts

There are no external management contracts entered into with any third party.

5 COMPENSATION, SHAREHOLDINGS AND LOANS

All information regarding compensation, shareholdings and loans granted to the Board of Directors and members of the Senior management are detailed separately in the Compensation report. This report also includes the content and procedure for determining compensations and participation programs.

Notwithstanding the above, in 2015, the Articles of association were amended in order to include all provisions required by the implementation of the OaEC. Key contents of the Articles of association are presented in this Corporate Governance, notably the rules for the vote on pay at the AGM, the principles applicable to performance-related pay and to the allocation of equity securities, convertible rights and options, as well as the additional amount for payments to members of Senior management appointed after the vote on pay at the ordinary AGM.

5.1 Dispositions statutaires relatives aux principes régissant les rémunérations au résultat et l'octroi de titres de participation, droits de conversion et droits d'option ainsi que le supplément aux rémunérations des membres de la Direction qui sont désignés à l'issue du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

5.1.1 Dispositions statutaires relatives aux principes régissant les rémunérations au résultat et l'octroi de titres de participation, droits de conversion et droits d'option (art. 40 et 42 de statuts)

Rémunération variable des membres du Conseil d'administration

Dans les limites déterminées par le vote de l'Assemblée générale, les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération qui, outre une part fixe et éventuellement des jetons de présence, peut comprendre une part variable, celle-ci ne pouvant dépasser le 100% de la rémunération annuelle fixe.

La rémunération variable des membres du Conseil d'administration est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération, sur la base de critères dépendant des résultats de la Société.

Rémunération variable des membres de la Direction

Dans les limites déterminées par le vote de l'Assemblée générale, les membres de la Direction reçoivent en principe, une rémunération variable en sus de leur rémunération fixe. Si les membres de la Direction bénéficient d'une rémunération fixe et variable, leur rémunération variable est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération, sur la base d'une appréciation discrétionnaire prenant en considération le résultat de la Société et/ou la mesure dans laquelle des objectifs individuels ou collectifs à court et à long terme sont atteints.

Alternativement, le Conseil d'administration peut mettre en place un système de rémunération uniquement variable pour les membres de la Direction, établie sur la base de critères objectifs définis contractuellement et pouvant notamment se fonder sur un pourcentage des fonds propres de la Société ainsi que l'évolution de ces fonds propres afin d'assurer la croissance de la Société. Dans cette hypothèse, les membres de la Direction pourront percevoir en cours d'exercice comptable une rémunération de base, à savoir des avances calculées sur la base d'une estimation du montant total de la rémunération variable devant leur revenir au terme de l'exercice comptable concerné.

En cas de résiliation d'un contrat de travail d'un membre de la Direction sans que des justes motifs lui soient imputables au sens de l'art. 337 du Code des obligations, la période de préavis pourra donner lieu au paiement de la rémunération fixe/de base et variable y relative, quand bien même la personne concernée serait dispensée de l'obligation de travailler.

Rémunération sous forme d'octroi de titres de participation, droits de conversion et droits d'option

La rémunération variable des membres du Conseil d'administration et de la Direction peut notamment être versée ou accordée, en tout ou en partie, sous forme de titres de participation, de droits de conversion et d'option selon les principes mentionnés ci-après.

Le Conseil d'administration ou le Comité de rémunération, si la tâche lui est déléguée, est autorisé à établir un plan d'intéressement réglementant la rémunération sous forme de titres de participation, droits de conversion et d'option des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

5.1 Statutory provisions regarding the principles applicable to performance-related pay and to the allocation of equity securities, convertible rights and options, as well as the additional amount for payments to members of Senior management appointed after the vote on pay at the AGM.

5.1.1 Statutory provisions regarding the principles applicable to performance related pay and to the allocation of equity securities, convertible rights and options (art. 40 and 42 of the Articles of association)

Variable compensation to members of the Board of Directors

Within the limits set by the AGM's vote, members of the Board of Directors receive a compensation, which, in addition to fixed component and possibly attendance fees, may include a variable component. The latter cannot exceed 100 % of the fixed annual remuneration.

The variable compensation of the Board of Directors is set by the Board on the Compensation's proposition, on the basis of criteria related to the Company's financial results.

Variable compensation to members of the Senior management

Within the limits set by the AGM's vote, members of Senior management receive, in principle, a variable compensation in addition to their fix component. If the members of the Senior management receive a variable and fix compensation, the variable part is determined by the Board of Directors on the Compensation committee's proposition based on a discretionary assessment, which is based on the result of the Company and/or how individual or collective goals, short and long term, are achieved.

Alternatively, the Board of Directors may put in place an only variable compensation system for the members of the Senior management, based on the criteria defined in a contract, which may be based on a percentage of the Company's equity as well as the evolution of its capital in order to ensure the growth of the Company. In this case, members of the Senior management will be able to receive a basis compensation during the financial year, i.e. advanced payments calculated on the basis of an estimation of the total amount of the variable compensation, which they should receive at the end of the financial year.

Upon termination of a member of the Senior management's contract, without reasons attributable to them, within the limit of the article 337 of the Swiss Code of Obligations, the notice period may be subject to a basis fix and variable compensation accordingly, even if the person concerned would be relieved from the obligation to work.

Compensation in the form of allocation of equity securities , convertible rights and options

The variable compensation of the Board of Directors and the Senior management may be paid, or granted, in whole or in part, in the form of equity, conversion and option rights according to the principles mentioned below.

The Board of Directors or, to the extent delegated to it, the Compensation Committee is authorized to establish an incentive plan regulating remuneration in the form of equity, conversion and option rights of the Board of Directors and the Senior management.

Le plan d'intéressement fixe les conditions d'octroi, de vesting, de blocage, d'exercice et de déchéance ou de restitution (claw back) de ces formes de rémunération; il peut prescrire la continuation, l'accélération ou la suppression du vesting ou des conditions d'exercice, pour le paiement ou l'octroi de rémunération supposant la réalisation des objectifs à court et à long terme, ou la déchéance dans le cas d'événements prédéterminés, tels que la fin d'un contrat de travail ou d'un mandat.

Le plan d'intéressement établit les conditions dans lesquelles il prend fin (notamment en cas de changement de contrôle) et le sort des prétentions des membres du Conseil d'administration ou de la Direction dans une telle hypothèse.

La valeur déterminante des titres octroyés dans le cadre de ce plan d'intéressement, à prendre en compte dans le cadre des limites fixées par les statuts ainsi que du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurant l'article 38 des statuts, sera la valeur comptable au moment de l'octroi des titres.

5.1.2 Dispositions statutaires relatives au montant complémentaire afin de rémunérer les membres de la Direction qui sont désignés à l'issue du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations (art. 39 des statuts)

Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération des membres de la Direction nommés pendant la période de rémunération correspondante, le Conseil d'administration dispose d'un montant complémentaire équivalent à 50% du dernier budget voté par l'Assemblée générale pour la rémunération fixe/de base et variable de la Direction. L'Assemblée générale ne vote pas sur le montant complémentaire utilisé.

5.2 Dispositions statutaires concernant les prêts, crédits et prestations de prévoyance allouées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction (art. 41 des statuts)

Les prêts, avances en comptes courants (notamment lorsque des membres de la Direction sont au bénéfice d'une rémunération exclusivement variable) et crédits octroyés par la Société à un membre du Conseil d'administration ou de la Direction ou aux personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, les engagements dont la Société pourrait se porter caution ainsi que tout autre forme de sureté octroyée par la Société en lien avec des engagements d'un membre du Conseil d'administration ou de la Direction ne pourront globalement excéder le montant de 10% de la somme du dernier bilan consolidé de la Société pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration ou de la Direction.

Les prestations de prévoyance octroyées aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction en dehors de la prévoyance professionnelle ne pourront excéder, par année, le montant de la rémunération annuelle perçue par le membre concerné du Conseil d'administration ou de la Direction pendant l'année civile précédant celle de l'octroi de la prestation.

5.3 Dispositions statutaires concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction (art. 38 des statuts)

L'Assemblée générale approuve annuellement les propositions du Conseil d'administration relatives :

- au montant maximum de la rémunération fixe et, le cas échéant, variable revenant globalement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour la période courant de la fin de l'Assemblée générale en cours à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire ;

The profit-sharing plan sets the incentive for granting, vesting, blocking, exercise and forfeiture conditions of the compensation (claw back). This plan may provide for continuation, acceleration or removal of vesting and exercise conditions, for payment or grant of compensation assuming short term and long term targets achievement or for forfeiture in the case of predetermined events such as the termination of an employment or mandate agreement.

The incentive plan establishes the conditions under which it ends (especially in case of change of ownership) and the consequences of such termination on the claims of the members of the Board of Directors and the Senior management.

The relevant value of the securities granted under this incentive plan will be the book value at the time of the grant. This valuation is to be considered with respect to the limitations set by the Articles of association and the vote of the AGM on compensations in the sense of the Article 38 of the Articles of association.

5.1.2 Statutory provisions regarding the additional amount in order to pay the member of the Senior management who are appointed after the AGM vote on compensations (art. 39 of the Articles of association)

If the maximum aggregate amount of compensation already approved by the AGM is not sufficient to cover the compensation of one or more members of the Senior Management appointed during the compensation period, the Board of Directors shall be authorized to pay or grant to such member(s) an additional amount, which shall not exceed 50% of the fix/ basis and variable aggregate amount of compensation of the Senior management last approved. The AGM shall not vote on the additional amount given.

5.2 Statutory provisions regarding loans, credits and pension benefits allocated to the members of the Board of Directors and the Senior management (art. 41 of the Articles of association)

Loans, advances on current account (especially when the members of the Senior management have an exclusively variable compensation) and loans granted by the Company to closely linked parties of members of the Board of Directors or members of the Senior Management, commitments in which the Company would act as a guarantor as well as any other form of security granted by the Company, in connection with the commitments of a member of the Board or Senior management may not exceed the amount of 10 % of the total of the last consolidated balance sheet of the Company for all members of the Board of Directors or Senior management.

Pension benefits paid to members of the Board of Directors or the Senior management outside of occupational pensions may not exceed annually the amount of annual compensation received by the member of the Board of Directors or Senior management during the calendar year preceding the grant of the benefit.

5.3 Statutory provisions regarding the vote on the compensations of the members of the Board and the Senior management by the AGM (art. 38 of the Articles of association)

The Annual General Meeting approves annually the proposals of the Board of Directors regarding:

- *The maximum amount of the fixed compensation and, when appropriate, the total variable compensation given to all the members of the Board of Directors for the period from the end of the current AGM until the end of the next one;*

- au montant maximum de la rémunération (i) fixe ou (ii) de base, à savoir les avances perçues par des membres de la Direction qui sont au bénéfice d'une rémunération exclusivement variable, revenant globalement à l'ensemble des membres de la Direction pour l'exercice comptable suivant, additionnée du montant nécessaire au paiement de la rémunération des membres de la Direction pendant le délai de congé convenu avec eux, pour le cas où la prochaine Assemblée générale ne renouvelerait pas une enveloppe suffisante à la reconduction des contrats de travail ;
- au montant maximum de la rémunération variable revenant globalement à l'ensemble des membres de la Direction qui sont également au bénéfice d'une rémunération fixe pour l'exercice comptable suivant, additionnée du montant nécessaire au paiement de la rémunération variable des membres de la Direction pendant le délai de congé convenu avec eux, pour le cas où la prochaine Assemblée générale ne renouvelerait pas une enveloppe suffisante à la reconduction des contrats de travail ;
- le cas échéant, au montant complémentaire de rémunération variable devant revenir aux membres de la Direction sur le base de dernier exercice clôturé en sus de leur rémunération de base (accordée sous forme d'avances), lorsque ceux-ci sont au bénéfice d'une rémunération exclusivement variable et que l'enveloppe votée de manière prospective par l'Assemblée générale s'est avérée insuffisante pour assurer la rémunération dudit membre telle qu'établie contractuellement.

Lorsque l'Assemblée générale refuse l'approbation des propositions du Conseil d'administration, celui-ci peut soumettre une nouvelle proposition lors de la même Assemblée générale. S'il ne soumet pas de nouvelle proposition ou si celle-ci est également refusée, il convoque une nouvelle Assemblée générale dans un délai de trois mois.

Sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction dans la limite des budgets votés par l'Assemblée générale.

6 DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Le texte concernant les droits de participation des actionnaires est repris en partie des statuts d'Airesis. Les statuts complets sont disponibles sur demande auprès de la holding (adresse et contact en fin de rapport).

Toute personne possédant au moins une action de la société Airesis (avec ou sans droit de vote) est autorisée à assister aux Assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter par un tiers de son choix ou par le représentant indépendant (art. 20 des statuts).

6.1 Limitations et représentation des droits de vote

Il est renvoyé aux points 2.6 et 6.1.2.

6.1.1 Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Lors de l'exercice du droit de vote, aucun actionnaire ne peut réunir sur sa personne, directement ou indirectement plus de 5% des actions avec droit de vote (actions propres ou actions qu'il représente), à moins qu'il ne soit inscrit au registre des actions avec droit de vote pour un pourcentage supérieur. Les personnes morales unies entre elles par le capital, les voix, la direction ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales agissant de concert aux fins de contourner cette limitation comptent pour un actionnaire (art. 20 des statuts).

- *the maximum amount of compensation (i) fixed or (ii) basic, namely advances received by members of the Senior management which are exclusively for the benefit of a variable compensation, returning to all members of Senior management for the next fiscal year, added the necessary amount to pay the compensation of the members of the Senior management during the notice period agreed upon with them, in case the next AGM would not renew the sufficient amount to renew all the employment contracts;*
- *the maximum amount of variable compensation of all members of the Senior management who also receive a fixed compensation for the following financial year, added the amount required for payment of the variable compensation of the members of the Senior management during the notice period agreed upon with them, if the next AGM would not renew the sufficient amount to renew all the employment contracts;*
- *if applicable, the additional amount of variable compensation that the members of the Senior management should receive on the top of their basic compensation (paid as advances) on the basis of last completed fiscal year, when they have an exclusively variable remuneration and that the budget voted prospectively by the AGM is insufficient to ensure that member's remuneration as established by contract.*

If the AGM rejects the proposal of the Board of Directors, the Board may submit a new proposition during the same AGM. If the Board doesn't submit a new proposition or if it is also rejected, the board will call for a new AGM within the next 3 months.

On the proposal of the Compensation committee and within the limits of the budgets accepted by the AGM, the Board of Directors sets the compensation of the member of the Board and the Senior management.

6 SHAREHOLDERS' PARTICIPATION

The text concerning shareholder participation rights is taken in part from the Airesis articles of association. The complete articles of association are available upon request from the holding company (address at the end of this report).

Any person holding at least one share in Airesis (with or without a voting right) is entitled to participate in the shareholders meetings. Shareholders may be represented by a third party of their choice or by the independent proxy (art. 20 of the Articles of association).

6.1 Voting rights and representation restrictions

Please refer to note 2.6 et 6.1.2.

6.1.1 Statutory rules on participation in the shareholders meeting

When exercising the right to vote, no shareholder may bring together, directly or indirectly, more than 5% of shares with a voting right (own shares or shares he/she represents), unless the shareholder is recorded in the shareholder register with the right to vote for a greater percentage. Moral persons linked together by capital, votes and management or joined in any other manner as well as physical or moral persons acting in concert in order to evade this restriction shall count as one shareholder (art. 20 of the Articles of association).

6.1.2 Dispositions statutaires relatives à l’octroi d’instructions au représentant indépendant

Un actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant. A cette fin, le Conseil d’administration s’assure que les actionnaires ont la possibilité d’octroyer des instructions et pouvoirs au représentant indépendant, y compris par la voie électronique, sur toute proposition mentionnée dans la convocation et relative aux objets portés à l’ordre du jour, ainsi que des instructions générales sur les propositions non annoncées relatives aux objets portés à l’ordre du jour et sur les nouveaux objets au sens de l’article 700 al. 3 du Code des obligations. La représentation par un organe de la Société ou par un dépositaire est interdite.

Le représentant indépendant doit communiquer à la Société le nombre, l’espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions qu’il représente (art. 20 des statuts).

6.2 Quorums statutaires

L’Assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés (art. 18 des statuts). Sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts, l’Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix exprimées sous la forme d’un vote positif ou négatif, sans égard aux abstentions et aux votes nuls (art. 21 des statuts). Les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales sont requises pour les décisions suivantes (art. 22 des statuts) :

- modification du but social ;
- introduction d’actions à droit de vote privilégié ;
- restriction de la transmissibilité des actions nominatives et modification des règles liées à ces actions nominatives ;
- augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
- augmentation du capital-actions au moyen de fonds propres, contre apport en nature ou en vue d’une remise de biens et l’octroi d’avantages particuliers ;
- limitation ou suppression du droit de souscription préférentiel ;
- transfert du siège de la Société ;
- dissolution de la Société.

6.3 Convocation de l’Assemblée générale

Le Conseil d’administration et, au besoin l’organe de révision, convoquent statutairement l’Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire vingt jours avant la date de réunion. La convocation est faite par un avis inséré dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Les titulaires d’actions nominatives inscrits dans le registre des actions sont convoqués par lettre adressée sous pli simple au moins vingt jours à l’avance. La convocation doit indiquer les modalités d’octroi des pouvoirs et instructions au représentant indépendant, y compris par la voie électronique (art. 16 des statuts).

Le Conseil d’administration communique au plus vite le calendrier des événements de l’année sur son site internet officiel afin de permettre aux actionnaires et aux personnes intéressées de connaître les dates des manifestations et des publications.

Le Conseil d’administration, l’organe de révision ou un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 10% du capital-actions peuvent demander la tenue d’une Assemblée extraordinaire. Dans ce dernier cas, la demande doit parvenir par écrit au Conseil d’administration avec indication des objets à porter à l’ordre du jour et des propositions. La convocation a lieu dans les 30 jours dès la réception de la demande (art. 15 des statuts).

6.1.2 Statutory rules on the issue of instructions to the independent proxy

The independent proxy may represent a shareholder. To this end, the Board of Directors ensures that the shareholders may be able to give their instructions, including electronically, to the independent voting proxy. They may give their instructions on all items of the agenda as well as general instructions on items in the agenda not announced and also new items within the meaning of Article 700 para. 3 of the Code of Obligations. Representation by a body of the Company or a depositary is prohibited.

The independent proxy shall provide the Company with the number, type, the nominal value and the class of shares that he will represents (art. 20 of the Articles of association).

6.2 Statutory quorums

The General assembly is validly constituted regardless of the number of shareholders present or represented (Art. 18 of the Articles of association) Unless otherwise provided by the law or the Articles of association, the AGM passes resolutions and elections with the absolute majority of the in favor/not in favor votes validly represented, without taking in consideration abstentions and non valid votes (art. 21 of the Articles of association). The following resolutions require at least two-thirds of the voting rights represented and the absolute majority of the nominal value of shares represented (art. 22 of the Articles of association):

- *modification of the company objective;*
- *introduction of shares with a privileged voting right;*
- *restriction of the transmission of registered shares and modification of the rules tied to these registered securities;*
- *increase, either authorized or conditional, of capital shares;*
- *increase of capital shares by using own funds, through a contribution in kind or to fund acquisitions in kind, and the granting of specific advantages;*
- *restriction or suppression of preferential subscription rights;*
- *relocation of Company headquarters;*
- *dissolution of the Company.*

6.3 Convocation of the General assembly

In accordance with the by-laws, the Board of Directors shall convene an ordinary or extraordinary General assembly 20 days ahead. The meeting shall be convened by way of a notice appearing once in the Swiss Official Gazette of Commerce (SOGC). Holders of registered shares registered in the share register are notified by letter in single fold at least twenty days in advance. The notice shall specify the procedure for granting powers and instructions to the independent voting proxy, including by electronic means (art. 16 of the Articles of association).

The Board of Directors shall also post this information as early as possible on the annual event calendar on its official website in order to allow shareholders and interested parties to know event dates and relevant publications.

The Board of Directors, the auditors or one or more shareholders bringing together at least 10% of capital shares may ask for an extraordinary meeting to be called. In this case, the request must be sent to the Board of Directors in writing indicating the points to be put on the agenda and the propositions to be presented. The meeting is convoked within 30 days from the date of receipt of such a request (art. 15 of the Articles of association).

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Aucune décision ne pouvant être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, à l'exception de propositions de convoquer une Assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial. Les actionnaires représentant des actions avec droit de vote d'une valeur nominale de 1 million de francs suisses en valeur nominale de l'action ont un délai de 60 jours avant l'Assemblée générale pour requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour (art. 17 des statuts). Ils se réfèrent au calendrier publié sur le site Internet d'Airesis (www.airesis.com) pour connaître les dates des Assemblées générales.

6.5 Inscription au registre des actions

Les inscriptions au registre des actionnaires sont bloquées 16 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale.

7 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Opting out et restrictions de transfert

Un acquéreur de titres de la Société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'acquisition conformément aux articles 135 et 163 de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés du 19 juin 2015 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (reprenant les anciennes dispositions de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières) (art. 11 des statuts).

Les clauses de restrictions de transfert sont expliquées au point 2.6 de la présente Corporate Governance.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les contrats conclus entre la Société et les membres du Conseil d'administration ou de la Direction ne comprennent pas de telles clauses.

8 ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA (Pully) a été élu organe de révision de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015. Le réviseur responsable est M. Dominique Lustenberger, associé.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'élection de l'organe de révision est une des attributions de l'assemblée générale. Elle se fait lors de son Assemblée générale ordinaire annuelle. L'organe de révision est élu pour une durée d'un an (art. 30 des statuts).

Le premier exercice audité par PricewaterhouseCoopers est celui de 2011. M. Dominique Lustenberger est en charge de la révision depuis ce même exercice.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision et prestation de services autres pour l'exercice sous revue ont été respectivement de KCHF 240 et KCHF 13 (année précédente : KCHF 284 ; KCHF 0).

8.3 Honoraires supplémentaires

Il n'y a pas eu d'honoraires supplémentaires sur l'exercice 2015.

6.4 Agenda

No decision may be taken on matters, which have not been duly noted on the agenda (except proposals to convoke a General assembly or to conduct a special review). Shareholders representing an aggregate nominal value of at least one million Swiss francs have a period of 60 days prior to the General assembly to request the inclusion of items to the shareholders meeting agenda (art. 17 of the Articles of association). They refer to the calendar published on the Airesis website (www.airesis.com) for the dates of shareholders meetings.

6.5 Inscriptions in the share register

Entries to the share register are closed 16 working days prior to each shareholders meeting.

7 CHANGES OF CONTROL AND DEFENCE MEASURES

7.1 Opting out and transfer restrictions

The buyer of Company shares is not required to present a public acquisition offer pursuant to articles 135 and 163 of the Federal Act on Financial Market Infrastructures dated June 19, 2015 and entered into force in January 1st, 2016 (incorporating the former provisions of the Federal Law on Stock Markets and Securities Dealing) (art. 11 of the Articles of association).

The clauses referring to the transfer restrictions are explained in note 2.6 of this Corporate Governance.

7.2 Clauses on changes of control

Agreements executed between the company and the members of the Board of Directors or Senior management do not contain such provisions.

8 AUDITORS

PricewaterhouseCoopers SA (Pully) was elected auditor for the fiscal year ending December 31st 2015. The auditor responsible is Mr Dominique Lustenberger, partner.

8.1 Duration of auditing mandate and term of office of lead auditor

The selection of the auditor is one of the tasks entrusted to the General assembly. This decision is made at the AGM. The auditor is elected for a period of one year (art. 30 of the Articles of association).

The first financial statements audited by PricewaterhouseCoopers were for the 2011 fiscal year. Mr Dominique Lustenberger is the responsible auditor since 2011.

8.2 Auditing fees

The auditing fees and other services for the fiscal year under review amounted to KCHF 240 and KCHF 13 (previous year: KCHF 284; KCHF 0).

8.3 Additional fees

There were no additional fees during the 2015 financial year.

8.4 Instruments d'information sur la révision externe

Le Comité d'audit a pour tâche la surveillance de l'indépendance de l'organe de révision, des processus de vérification et de l'ampleur du Conseil relatif à l'audit. Il coordonne entre autres la vérification finale des comptes annuels et la conduite d'une vérification intermédiaire mettant l'accent sur un des processus clés de la Société.

L'organe de révision s'est réuni avec le Comité d'audit 3 fois durant l'année sous revue, pour une durée moyenne de 1 heure.

L'organe de révision remet un rapport détaillé sur les comptes au Comité d'audit. Le Comité d'audit en transmet les conclusions aux membres du Conseil d'administration. En cas de réserves, le Comité d'audit traite de ces questions avec le Conseil d'administration.

9 POLITIQUE D'INFORMATION

9.1 Agenda

- 27.04.2016 : Publication (en ligne) du rapport de gestion 2015.
- 18.05.2016 (au soir) : Début du blocage des inscriptions au registre des actionnaires (jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire).
- 09.06.2016 : Assemblée générale ordinaire annuelle.

9.2 Publicité événementielle

Airesis informe les investisseurs des développements importants tels que, entre autres :

- acquisitions ou ventes de participations ;
- résultats financiers semestriels et annuels.

Publiés dans le respect des règles en vigueur à la bourse suisse concernant la publicité événementielle, les communiqués sont disponibles sur le site Internet www.airesis.com, rubrique «News».

Les communiqués sont également envoyés aux principaux journaux suisses et aux médias électroniques (Bloomberg, Reuters, Telekurs).

De plus, toute personne intéressée peut s'inscrire sur la liste de diffusion d'Airesis par simple envoi de son adresse email à info@airesis.com ou par courrier postal adressé à la holding ou via le formulaire de contact de notre site Internet.

La personne de contact est M. Yves Corthesy, responsable des relations investisseurs. Il peut être joint par téléphone au +41 (0)21 989 82 50, par courrier postal adressé à la holding ou par un email adressé à investors.relations@airesis.com.

La communication officielle se fait en français (langue de référence).

Adresse de la Société

Airesis, Chemin du Pierrier 1, CH - 1815 Clarens, Tél +41 21 989 82 50, Fax +41 21 989 82 59, www.airesis.com.

8.4 Supervisory and controlling instruments pertaining to the external audit

The Audit committee is responsible for monitoring the independence of the auditor, the verification processes and the scope of the advice relative to the audit. Among other things, it coordinates the final verification of annual accounts and prepares half-year accounts focusing on one of the key processes within the company.

During the year under review, the auditors met with Audit Committee on 3 occasions for an average of 1 hour.

The auditor provides a detailed report of the accounts to the Audit committee, which passes on its conclusions to the members of the Board of Directors. In case of reservations, the Audit committee discusses these questions with the Board of Directors.

9 INFORMATION POLICY

9.1 Agenda

- 27.04.2016: Online publication of 2015 annual report.
- 18.05.2016 (evening): Beginning of the freeze period for registration in the share register (up until the date of the Ordinary Shareholders Meeting).
- 09.06.2016: Annual Ordinary Shareholders Meeting.

9.2 Ad hoc publicity

Airesis shall inform investors of important developments including:

- the acquisition or sale of participations;
- half-year or annual financial results.

Published in adherence with the rules in effect at the Swiss Exchange regarding ad hoc publicity, media releases are available on www.airesis.com, under the « News » heading.

Media releases are also sent to principle Swiss newspapers and electronic media outlets (Bloomberg, Reuters, and Telekurs).

Furthermore, anyone interested in signing up for the Airesis distribution list may send his or her contact details by email to info@airesis.com or by post to the holding company's address or by filling in the form on the Airesis website.

For any questions, please contact Mr Yves Corthesy, in charge of Investor relations, by phone at +41 (0)21 989 82 50, by post addressed to the holding company or by email to investors.relations@airesis.com.

All official communication is in French, and French is the reference language.

Company's address

Airesis, Chemin du Pierrier 1, CH - 1815 Clarens, Tel: +41 21 989 82 50, Fax: +41 21 989 82 59, www.airesis.com.

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE RÉMUNÉRATION

1.1 Principes

Le système de rémunération d'Airesis SA (Airesis) possède plusieurs niveaux et comporte des composantes de rémunération fixes et variables. Il est établi pour les collaborateurs et pour les organes de la société, soit le Conseil d'administration (CA) et la Direction générale (Direction). L'organisation de la société ainsi que son système de rémunération présentent une structure simple et transparente. Les rémunérations ont sciemment été définies de manière à :

- être simples, transparentes, compréhensibles, équitables et appropriées pour les membres du CA et la Direction ;
- tenir suffisamment compte de la responsabilité, de la qualité du travail ainsi que de la charge inhérente à la fonction respective afin d'offrir des rémunérations correctes et motivantes ;
- assurer que les rémunérations variables soient établies avec des perspectives à long terme et restent à un niveau qui ne favorise pas une possible propension au risque de la part des membres de la Direction ;
- être en grande partie, et selon la fonction en proportion logique et cohérente au résultat global de l'entreprise.

2 LA RÉMUNÉRATION DU CA ET DE LA DIRECTION

2.1 Le Conseil d'administration (CA)

Les rémunérations des membres du CA sont constituées des éléments simples et transparents suivants :

a) Rémunération fixe

Chaque membre du CA reçoit une rémunération mensuelle fixe. Elle est identique pour tous les membres du CA, à l'exception du président. Le montant accru de la rémunération fixe du président tient compte de sa contribution plus importante. La rémunération fixe déterminée pour chaque membre du CA est payée en espèces ; elle n'a pas varié au cours des cinq dernières années. Le ou les administrateurs qui font également partie de la Direction ne reçoivent pas de rémunération pour sa/leur fonction au sein du CA.

b) Jetons de présence

Des jetons de présence sont payés pour l'assistance aux séances du CA. Des jetons de présence sont également payés pour l'assistance aux séances des Comités (Comité de rémunération (CR) et Comité d'audit) uniquement si celles-ci ont lieu à un autre moment qu'avant ou après la séance du CA. Les jetons de présence déterminés pour chaque membre du CA sont payés en espèces ; ils n'ont pas varié au cours des cinq dernières années. Le Président du CA ne reçoit pas de jeton de présence pour les diverses séances de Comité. Le ou les membres du CA ou des Comités qui font partie de la Direction ne reçoivent pas de jetons de présence pour son/leur rôle au sein du CA et desdits Comités.

c) Rémunération variable

Les membres du CA et des Comités ne perçoivent pas de rémunération variable en lien avec leurs fonctions.

1 GENERAL PRINCIPLES OF COMPENSATIONS

1.1 Principles

Airesis compensation's system has multiple levels and consists of fixed and variable compensation components. It is set up for employees and bodies of the Company, which are the board of directors (Board of Directors) and the senior management (Senior management). The organization of the company and its compensation system has a simple and transparent structure. Remuneration have knowingly been defined to:

- Be simple, transparent, understandable, fair and appropriate for the members of the Board and Senior management;
- Take sufficiently into account the responsibility, quality of work and the load of work inherent to the position in order to provide correct and motivating compensation;
- Make sure that variable compensations are established with long term prospects and remain at a level that does not promote a possible propensity to take risk from the members of the Senior management;
- Remain according to the position and to be mainly logical and in consistency to the overall business.

2 COMPENSATION OF THE BOARD OF DIRECTORS AND THE SENIOR MANAGEMENT

2.1 The Board of Directors

Compensations for the members of the Board of Directors consist of the following simple and transparent elements:

a) Fixed compensation

Each member of the Board of Directors receives a fixed monthly compensation, which is the same for all the members, except for the President. Compensation for the President is higher because of his more significant contribution. The compensation for each member of the Board of Directors is paid in cash; it hasn't changed over the last 5 years. Any member of the Board who is also part of the management is not paid for his/her Board position.

b) Attendance fee

Attendance fees are paid for attending Board meetings. Attendance fees are also paid to assist at the Committees meetings (Compensation Committee and Audit Committee) but only if they take place at different time than before or after the Board meetings. For each member of the Board, attendance fees are paid in cash; they have not changed over the past 5 years. The Chairman of the Board does not receive any attendance fees for attending Committee sessions. Executive members of the Board do not receive any attendance fees either for their role on the Board and said Committees.

c) Variable compensation

The Board and Committee members have not been granted any variable compensation in their capacity as Board members.

2.2 La Direction

La rémunération des membres de la Direction est constituée des éléments décrits ci-après :

a) Rémunération fixe

En règle générale, sauf pour le CEO dont la rémunération est 100% variable, les membres de la Direction reçoivent une rémunération fixe qui est payée en espèces.

La structure de la rémunération du CEO, exclusivement variable, est réservée (cf. infra let. b).

b) Rémunération variable

Cette rémunération variable est déterminée selon des conditions stipulées dans le contrat des membres de la Direction et par l'évaluation du supérieur hiérarchique et des membres du Comité de Rémunération (CR) et du CA, du degré de réalisation des objectifs personnels convenus et attendus. Les objectifs individuels d'un membre de la Direction peuvent inclure des composantes quantitatives et/ou qualitatives et dépendent principalement de ses responsabilités opérationnelles.

Le CEO touche une rémunération contractuelle basée sur un pourcentage des fonds propres de la société ainsi que sur l'évolution de ces mêmes fonds propres. Le 100% de la rémunération du CEO est présenté comme variable. Cette rémunération est payée en espèces. Le CEO peut percevoir des avances en cours d'exercice à titre d'acompte dans les limites prévues par l'art. 41 de statuts.

Pour le CFO, la rémunération variable est déterminée de manière discrétionnaire, en fonction de son implication dans la bonne marche de la société. La répartition habituelle entre la part fixe et la part variable est de l'ordre de 90%/10%, mais cette répartition peut varier s'il y a des raisons exceptionnelles à prendre en considération. La part fixe est payée en espèce alors que la part variable peut être payée en actions ou en espèces.

c) Frais et prestations en nature

Le remboursement des frais est défini par écrit. Les membres de la Direction peuvent utiliser une voiture de fonction d'Airesia qui, moyennant une rémunération convenue, peut également être utilisée à des fins privées. Aucune autre prestation en nature appréciable en argent n'est prévue par l'employeur.

d) Actions et options

Selon proposition du CA (selon recommandation du CR) et approbation de l'AG, les membres de la Direction peuvent se voir attribuer des actions et options, selon les performances individuelles et de l'entreprise.

e) Indemnités de départ

Aucun membre de la Direction ne bénéficie d'avantages contractuels liés à son départ de la société.

f) Prêts et crédits

Au cours de l'exercice, des avances sur salaire versées au CEO, en lien avec sa rémunération exclusivement variable sont accordées sans intérêts (cf. supra let. b).

Les éventuels prêts ou crédits, dûment approuvés par le CA, sont accordés aux conditions du marché.

g) Prestations de prévoyance

Les prestations dues aux membres de la Direction dans le cadre de la prévoyance professionnelle (LPP) correspondent au modèle décrit dans les règlements de prévoyance internes applicables à tous les employés. Dans ce contexte, l'employeur verse la contribution paritaire habituelle.

2.2 Senior management

Compensations for the member of the Senior management consist of the following elements:

a) Fixed compensation

Except from the CEO, whose compensation is 100% variable, members of the Senior management have a fixed compensation, paid in cash.

The structure of the CEO's remuneration, which is exclusively variable, is reserved (see below let. b).

b) Variable Compensation

This variable compensation is determined according to the conditions stipulated in the contract of members of the Senior management and the evaluation of the superior manager, the members of the Compensation committee and the Board of Directors. This is based on the achievement of agreed and expected personal goals. Individual objectives of a member of Senior management may include quantitative and/or qualitative components and depend mainly on his operational responsibilities.

The CEO receives a contractual compensation based on a percentage of the equity of the company as well as the evolution of this equity. The CEO's compensation is 100% variable, which is paid out in cash. The CEO may receive advances during the year as advance payment in accordance with the limitations as set out in art. 41 of the Articles of association.

For the CFO, the variable remuneration is determined on a discretionary basis, founded on his performance and involvement in the success of the company. The distribution between fixed portion and the variable portion is usually 90%/10%, but this distribution may vary if there are exceptional conditions to take in consideration. The fixed part of the compensation is paid out in cash and the variable part may be paid in shares or in cash.

c) Costs and benefits in kind

Reimbursement of expenses is defined in writing. The members of Senior management may use a company car, which, for an agreed remuneration, can also be used for private purposes. The employer provides no other significant benefit in kind, comparable to cash.

d) Shares and options

Upon proposition of the Board of Directors (upon recommendation of the Compensation Committee) and with the approval the General assembly, members of the Senior management may receive shares and options, based on individual performance and the success of the company.

e) Severance pay

No member of the Senior management benefits from additional contractual benefits upon leaving the company.

f) Loans and credits

During the year, advances on compensation were paid to the CEO in connection with its sole variable compensation. This is granted without interest (see above let. b).

Any loans or credits, duly approved by the Board, are granted at market conditions.

g) Pension benefits

Pensions benefits (LPP) due to members of the Senior management correspond to the model described in internal pension regulations applicable to all employees. In this context, the employer pays the usual matching contribution.

3 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CA ET DE LA DIRECTION DU GROUPE EN 2015

3.1 Rémunération du CA

Le montant global versé aux membres du CA est de KCHF 106 (charges sociales incluses) pour l'année sous revue. En 2014, le montant global versé aux membres du CA était de KCHF 207 (charges sociales incluses). En 2015, le Président du Conseil d'administration étant Monsieur Marc-Henri Beausire, celui-ci n'a perçu aucune rémunération liée à cette fonction.

En ligne avec la politique de rémunération de la société, il n'y a pas eu d'attribution d'actions ni d'options aux membres du CA d'Airesis. Néanmoins, les membres du CA sont libres d'acheter sur le marché des actions de la société et les détenir dans leur portefeuille ou les vendre.

3.1.1 Information sur les actions détenues par les membres du CA

Nom / Name	Fonction / Function		Actions détenues au 31 décembre 2015 Shares held as at 31 December 2015
Marc-Henri Beausire	Président du CA et CEO Chairman of the Board & CEO	Membre exécutif Executive member	8 620 823*
Philippe Crottaz**	Vice Président du CA Vice President of the Board	Membre non exécutif Non executive member	1 000**
Pierre Duboux***	Membre du CA Member of the Board	Membre non exécutif Non executive member	- ***
Philippe Erard**	Président du CA Chairman of the Board	Membre non exécutif Non executive member	126 000
Urs Linsi	Membre du CA Member of the Board	Membre non exécutif Non executive member	600 000

*A travers d'autres sociétés dont Marc-Henri Beausire est actionnaire, ils détient additionnellement 16 012 445 actions.

**Messieurs Crottaz et Erard ne se sont pas représentés en tant que membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2015.

***Monsieur Duboux a été élu pour la première fois lors de l'Assemblée générale 2015. A travers d'autres sociétés dont Pierre Duboux est actionnaire, il détient additionnellement 15 432 445 actions.

3.1.2 Rémunération des membres du CA

La rémunération des membres du CA est composée d'un salaire fixe de CHF 1 000 par mois et de jetons de présence de CHF 1 000 par séance. En 2015, le Président du Conseil d'administration étant Monsieur Marc-Henri Beausire, celui-ci n'a perçu aucune rémunération liée à cette fonction.

Nom / Name	Rémunération 2014/ Compensation 2014	Charges sociales, part employeur 2014 Social charges, employer portion 2014	Rémunération 2015/ Compensation 2015	Charges sociales, part employeur 2015 Social charges, employer portion 2015
Marc-Henri Beausire	-	-	-	-
Philippe Crottaz*	24	1	12	-
Pierre Duboux	-	-	11	-
Philippe Erard*	132	9	58	2
Urs Linsi	28	0	23	-
Gilles-Robert Nicoud**	12	1	-	-

Chiffres en KCHF / Figures In KCHF

*Messieurs Crottaz et Erard, qui ne se sont pas représentés en tant que membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2015, ont perçu en tant qu'administrateur leur rémunération fixe jusqu'à la fin de leur mandat. Ils n'ont pas reçu de rémunération par la suite.

** Gilles-Robert Nicoud, qui ne s'est pas représenté en tant que membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2014, a perçu en tant qu'administrateur sa rémunération fixe jusqu'à la fin de son mandat. Il n'a donc reçu aucune rémunération en 2015.

3 COMPENSATION OF THE BOARD OF DIRECTORS AND THE SENIOR MANAGEMENT IN 2015

3.1 Compensation for the Board of Directors

For the year under review, the total amount paid to Board members is KCHF 106 (social benefits included). In 2014, the total amount paid to Board members was KCHF 207 (social benefits included). In 2015, Mr Beausire did not receive any compensation for his position as Chairman of the board.

In line with the company's compensation policy, no shares or options were allocated to any Board members. However, Board members are free to purchase, hold and sell shares of the company on the stock exchange.

3.1.1 Information about shares held by members of the Board

*As a shareholder of other companies, Marc-Henri Beausire holds an additional 16 012 445 shares.

**Mr Crottaz et Mr Erard were not candidate for re-election as members of the Board of Directors at the last Annual shareholders meeting.

***Mr Duboux was elected for the first time as a member of the Board of Directors during the 2015 AGM. As a shareholder of other companies, Pierre Duboux holds an additional 15 432 445 shares.

3.1.2 Compensation for the members of the Board of Directors

Compensation for the members of the Directors is based on a fixed salary of CHF 1 000 per month as well as attendance fees of CHF 1 000 per meeting. In 2015, Mr Beausire did not receive any compensation for his position as Chairman of the board.

* Mr Crottaz et Mr Erard, who were not candidate for re-election as members of the Board of Directors at the last Annual shareholders meeting, received their compensation up to the end of their mandates. They did not receive any compensation after the end of their mandates.

** Gilles-Robert Nicoud, who was not candidate for re-election as a member of the Board of Directors at the 2014 Annual General Meeting, received his compensation up to the end of his mandate. Therefore, he did not receive any compensation in 2015.

3.2 Rémunération de la Direction

3.2.1 Rémunération globale des membres de la Direction

La Direction de la société est formée d'un CEO, Marc-Henri Beausire, et d'un CFO, Yves Corthésy.

En 2015, la rémunération globale de la Direction se monte donc à KCHF 277 (charges sociales, part employeur : KCHF 38). En 2014, elle se montait à KCHF 150 (charges sociales, part employeur : KCHF 15).

A la fin de l'année, les membres de la Direction de la société, y compris les personnes qui leur sont proches, détenaient directement 8 739 391 actions (2014 : 8 717 171 actions) et indirectement 16 012 445 actions (2014 : 12 466 497 actions).

En ligne avec la politique de rémunération de la société, il n'y a pas eu d'attribution d'actions ni d'options aux membres de la Direction d'Airesis.

3.2.2 Rémunération individuelle la plus élevée d'un membre de la Direction

Au cours de la période de référence, M. Marc-Henri Beausire a perçu la rémunération la plus élevée, à savoir une rémunération totalement variable de KCHF 152 (charges sociales, part employeur CHF : 18). En 2014, la rémunération la plus élevée a été accordée à M. Yves Corthésy soit une rémunération fixe de KCHF 110 et variable de KCHF 20 (charges sociales, part employeur CHF : 13).

3.3 Prêts et crédits accordés aux membres du CA et de la Direction

3.3.1 Prêts et crédits en cours, accordés globalement (i) au CA et (ii) à la Direction

Airesis n'a pas accordé de tels prêts et crédits aux membres du CA et de la Direction.

Cependant, M. Marc-Henri Beausire, CEO, a perçu des avances liées à sa rémunération exclusivement variable, à hauteur de KCHF 120 durant la période de référence (2014 : KCHF 110, KCHF 90 de ce montant ont été remboursés. En 2014, le CEO avait renoncé à une partie de sa rémunération).

3.3.2 Prêts et crédits en cours, accordés (i) à chacun des administrateurs et (ii) au membre de la Direction avec la rémunération la plus élevée

Cf. chiffre 3.3.1.

3.4 Indemnités, prêts et crédits non conformes au cours du marché accordés aux (i) anciens membres du CA (ii) anciens membres de la Direction, (iii) aux proches des membres du CA et de la Direction, en poste ou retirés de leurs fonctions

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du CA, de la Direction ou à des personnes proches des membres du CA et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

3.2 Compensation for the Senior management

3.2.1 Total compensation for the members of the Senior management

The Senior management of the company is comprised with a CEO, Marc-Henri Beausire, and a CFO, Yves Corthésy.

In 2015, the total amount of compensation for the Senior management was KCHF 277 (social benefits, employer share: KCHF 38). In 2014, total compensation for the member of the Senior management was KCHF 150, (social benefits, employer share: KCHF 15).

At the end of the year, members of the Senior management, as well as persons related to them, hold 8 739 391 Airesis shares directly (2014: 8 717 171 shares) and 16 012 445 Airesis shares indirectly (2014: 12 466 497 actions).

In line with the company's compensation policy, no shares or options were allocated to any members of the senior management.

3.2.2 Highest individual compensation for a Senior manager

During the fiscal year under review, the highest compensation was allocated to Mr Marc-Henri Beausire, who received a variable compensation of KCHF 152 (social benefits, employer's part: KCHF 18). In 2014, the highest compensation was allocated to Mr Yves Corthésy, which was a fixed compensation of KCHF 110 and a variable of KCHF 20 (employer's part: KCHF 13).

3.3 Credits and loans to members of the Board of Directors and the Senior management

3.3.1 Current loans and credits, being globally agreed (i) to members of the Board of Directors and (ii) to the Senior Management

Airesis has not granted such loans and loans to any Board members and Senior management.

However, Marc -Henri Beausire, CEO, received advance payments related to its sole variable compensation of KCHF 120 during the period under review (2014: KCH 110, KCHF 90 of this amount were repaid. In 2014, the CEO waived a portion of his compensation).

3.3.2 Loans and credits underway, given (i) each director and (ii) a member of the steering with the highest earnings

See Section 3.3.1.

3.4 Allowances, non-conforming loans and loans at market granted to (i) former members of the Board (ii) former members of the Senior management, (iii) to the relatives of Board members and management, in office or removed from office

No compensation of any kind whatsoever allowances, credits, loans) was granted to non-market conditions to former members of the Board of Directors, the Senior management or to persons close to the Board members and of the Senior management, as they are in office or removed from office



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2015

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Airesis SA (pages 40 à 45 du Rapport Annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Airesis SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

Dominique Lustenberger
Expert-réviseur / Audit expert
Réviseur responsable / Auditor in charge
Lausanne, 27/04/2016

REPORT OF THE STATUTORY AUDITOR TO THE GENERAL MEETING ON THE REMUNERATION REPORT 2015

We have audited the remuneration report of Airesis SA (pages 40 to 45 of the Annual Report) for the year ended 31 December 2015.

Board of Directors' responsibility

The Board of Directors is responsible for the preparation and overall fair presentation of the remuneration report in accordance with Swiss law and the Ordinance against Excessive Compensation in Stock Exchange Listed Companies (Ordinance). The Board of Directors is also responsible for designing the remuneration system and defining individual remuneration packages.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on the accompanying remuneration report. We conducted our audit in accordance with Swiss Auditing Standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the remuneration report complies with Swiss law and articles 14–16 of the Ordinance.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence on the disclosures made in the remuneration report with regard to compensation, loans and credits in accordance with articles 14–16 of the Ordinance. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatements in the remuneration report, whether due to fraud or error. This audit also includes evaluating the reasonableness of the methods applied to value components of remuneration, as well as assessing the overall presentation of the remuneration report.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Opinion

In our opinion, the remuneration report of Airesis SA for the year ended 31 December 2015 complies with Swiss law and articles 14–16 of the Ordinance.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc Ausoni
Expert-réviseur / Audit expert

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION AS AT 31 DECEMBER

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
ACTIFS				ASSETS
Liquidités et équivalents	3	7 946	6 459	Cash and cash equivalents
Débiteurs	4	27 357	32 748	Trade receivables
Autres actifs courants	5	12 190	9 717	Other current assets
Stocks	6	22 029	29 988	Inventories
Actifs courants		69 522	78 912	Total current assets
Participations dans des sociétés associées	7	6 813	1 140	Investments in associates
Prêts à long terme	5	1 001	72	Long-term loans
Actifs incorporels	8	32 758	39 797	Intangible assets
Immobilisations corporelles	10	5 333	6 631	Property, plant and equipment
Impôts différés actifs	19	5 587	10 377	Deferred tax assets
Autres actifs non courants	5	1 807	2 412	Other non-current assets
Actifs non courants		53 299	60 429	Total non-current assets
Total des actifs		122 821	139 341	Total assets
PASSIFS				LIABILITIES & EQUITY
Emprunts bancaires à court terme	11	25 657	29 272	Bank overdrafts and short-term debt
Dettes fournisseurs	12	21 151	38 556	Trade payables
Autres dettes à court terme	13	7 515	10 985	Other short-term liabilities
Provisions à court terme	14	546	65	Short-term provisions
Impôts sur le bénéfice à payer		316	472	Income tax payables
Fonds étrangers courants		55 185	79 350	Total current liabilities
Emprunts bancaires à long terme	15	3 598	9 235	Long-term loans and borrowings from banks
Autres dettes à long terme	13	1 412	4 468	Other long-term liabilities
Provisions pour avantages au personnel	16	328	1 452	Long-term employee benefits
Impôts différés passifs	19	331	1 440	Deferred tax liabilities
Fonds étrangers non courants		5 669	16 595	Total non-current liabilities
Total des fonds étrangers		60 854	95 945	Total liabilities
Capital actions	24	14 274	14 274	Share capital
Agio		60 539	60 539	Share premium
Autres réserves		4 345	4 414	Other reserves
Actions propres	26	-261	-121	Treasury shares
Résultat au bilan		-25 007	-41 588	Retained earnings
Fonds propres attribuables aux actionnaires de la société-mère		53 890	37 518	Total equity attributable to equity holders of the parent company
Intérêts non-contrôlant	25	8 077	5 878	Non-controlling interests
Total des fonds propres		61 967	43 396	Total equity
Total des passifs		122 821	139 341	Total liabilities & equity

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Ventes		114 650	111 971	Revenue from sales
Revenus de licences		7 639	5 593	Revenue from licenses
Revenus totaux	28	122 289	117 564	Total revenue
Achats des marchandises et des services		-67 508	-67 652	Purchase of goods and services
Charges de personnel		-21 307	-22 541	Personnel expenses
Frais de publicité et promotion		-6 851	-8 043	Sales promotion expenses
Frais de recherche et développement		-357	-443	Research and development expenses
Frais administratifs et autres frais généraux	34	-26 574	-29 430	Sales, general and administration expenses
Autres produits	21	103	159	Other income
Autres charges	21	-346	-1 797	Other expenses
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	7	85	910	Share of result of associates
Résultat opérationnel (EBITDA)		-466	-11 273	EBITDA
Amortissements et ajustements de valeur	20	-3 237	-3 183	Depreciation, amortization and impairments
Résultat avant impôts et frais financiers		-3 703	-14 456	EBIT
Charges d'intérêts	22	-1 831	-1 842	Interest expenses
Autres résultats financiers	22	-26	-1 159	Other financial results
Résultat avant impôts		-5 560	-17 457	EBT
Impôts	19	920	4 142	Income taxes
Résultat net		-4 640	-13 315	Net result
Attribuable aux				Attributable to
actionnaires de la société-mère		-3 721	-11 294	equity holders of the parent company
intérêts non-contrôlant		-919	-2 021	non-controlling interests
En CHF	Note	2014	2015	In CHF
Résultat net de base par action, attribuable aux actionnaires de la société-mère	27	-0.065	-0.199	Basic earnings per share attributable to the equity holders of the parent company
Résultat net dilué par action, attribuable aux actionnaires de la société-mère	27	-0.065	-0.199	Diluted earnings per share attributable to the equity holders of the parent company

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Résultat net		-4 640	-13 315	Net result
Ajustements à la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie	33	1 208	-512	Fair value adjustments of cash flow hedge instruments
Impact fiscal sur ajust. à la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie		-401	171	Tax impact on fair value adjustments of cash flow hedge instruments
Différences de change comptabilisées dans les fonds propres		-951	-4 435	Currency translation effects
Total des éléments qui seront éventuellement recyclé		-144	-4 776	Total of items to eventually recycle
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies, net d'impôts		-	-108	Actuarial losses from defined benefit plans, net of taxes
Total des éléments qui ne seront pas recyclé		-	-108	Total of items that will not be recycled
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		-144	-4 884	Other comprehensive income, net of tax
Résultat global de la période, net d'impôts		-4 784	-18 199	Total comprehensive income for the period, net of tax
Attribuable aux				Attributable to
actionnaires de la société-mère		-3 831	-15 238	equity holders of the parent company
intérêts non-contrôlant		-953	-2 961	non-controlling interest

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Résultat avant impôts		-5 560	-17 457	EBT
Amortissements et ajustements de valeur		3 237	3 183	Depreciation, amortization and impairments
Provisions pour pertes de valeur sur créances		733	718	Provisions for doubtful receivables
Résultat financier		1 857	3 001	Financial result
Pertes de change réalisées		-321	-1 291	Realized foreign exchange losses
Ajustements de valeur sur stock Le Coq Sportif	6	-403	-43	Inventory change in provision of Le Coq Sportif
Ajustements de valeur sur stock de Movement	6	-	1 831	Value adjustment of Movement's stock
Transactions fondées sur des actions		204	400	Share-based transactions
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	7	-85	-910	Share of results of associates
Pertes sur le compte d'entiercement de Boards & More		-	743	Loss on Boards and More escrow account
Variations des provisions et autres mouvements non monétaires		-375	103	Other non-monetary variations
Variation des débiteurs clients		-2 623	-7 846	Change in trade receivables
Variation des stocks		3 331	-4 624	Change in inventories
Variation des dettes fournisseurs		260	18 464	Change in trade payables
Variation des autres actifs courants et autres dettes à court terme		-3 401	-66	Change in other current assets and liabilities
Intérêts versés		-1 833	-1 597	Interest paid
Impôts versés		-2 022	-756	Income tax paid
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		-7 001	-6 147	Cash flow from operating activities
Achats d'immobilisations corporelles	10	-945	-2 966	Purchase of property, plant and equipment
Ventes d'immobilisations corporelles	10	39	-	Proceeds from sale of property, plant and
Acquisition du groupe Movement		-	-11 976	Acquisition Movement Group
Achats d'actifs incorporels	8	-51	-17	Acquisition of intangible assets
Investissements dans des sociétés associées	7	-5 705	-3 097	Investments in associates
Vente de parts dans Comunus SICAV		-	8 600	Sale of shares in Comunus SICAV
Transaction lié à la vente de Boards & More		-8 553	2 930	Transaction related to the sale of Board & More
Intérêts reçus		23	60	Interest received
Dividendes reçus de sociétés associées		-	122	Dividends received from associated companies
Variations des autres actifs non-courants		-1 205	-199	Change in other non-current assets
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-16 397	-6 543	Cash flow from investing activities
Augmentation des dettes à court terme		2 726	7 172	Increase in short-term debt
Remboursement des dettes à court terme		-10 071	-3 601	Repayment of short-term debt
Augmentation des dettes à long terme		1 139	9 363	Increase in long-term debt
Remboursement des dettes à long terme		-1 666	-1 646	Repayment of long-term debt
Achats d'actions propres		-399	-537	Purchase of treasury shares
Ventes d'actions propres		-	258	Sale of treasury shares
Transaction avec des intérêts non-contrôlant		-3 951	-571	Transactions with non-controlling interests
Quote-part de l'actionnaire minoritaire de Movement Holding		-	4	Share of minority shareholder in incorporation of Movement Holding
Flux de trésorerie des activités de financement		-12 222	10 442	Cash flow from financing activities
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-60	-502	Effect of foreign exchange rate changes on cash and cash equivalents
Variation des liquidités		-35 680	-2 750	Net increase/(decrease) in cash and cash equivalents
Liquidités et équivalents au 1 janvier	3	43 626	7 946	Cash and cash equivalents at 1 January
Liquidités et équivalents au 31 décembre	3	7 946	5 196	Cash and cash equivalents at 31 December
Variation des liquidités		-35 680	-2 750	Net increase/(decrease) in cash and cash equivalents

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

Société-mère - Parent company										
En milliers de CHF	Note	Capital actions <i>Share capital</i>	Agio <i>Share premium</i>	Autres réserves <i>Other reserves</i>	Actions propres <i>Treasury shares</i>	Résultat au bilan <i>Retained earnings</i>	Total	Intérêts non-contrôlant <i>Non-controlling interests</i>	Total des fonds propres <i>Total equity</i>	<i>In thousands of CHF</i>
Au 31 décembre 2013		14 274	60 539	3 733	-12	-16 965	61 569	10 527	72 096	<i>At 31 December 2013</i>
Résultat de l'exercice 2014		-	-	-	-	-3 721	-3 721	-919	-4 640	<i>Net result 2014</i>
Autres éléments du résultat global de la période		-	-	612	-	-722	-110	-34	-144	<i>Other comprehensive income for the period</i>
Résultat global de la période, net d'impôts		-	-	612	-	-4 443	-3 831	-953	-4 784	<i>Total comprehensive income for the period, net of tax</i>
Acquisition d'actions propres	26	-	-	-	-399	-	-399	-	-399	<i>Acquisition of treasury shares</i>
Transfert d'actions propres	26	-	-	-	150	-	150	-	150	<i>Transfer of treasury shares</i>
Acquisition d'intérêts non-contrôlant	25	-	-	-	-	-3 508	-3 508	-1 762	-5 270	<i>Purchase of non-controlling</i>
Paiements fondés sur des actions/instr. de cap. propres	17	-	-	-	-	-91	-91	265	174	<i>Share-based transactions</i>
Au 31 décembre 2014		14 274	60 539	4 345	-261	-25 007	53 890	8 077	61 967	<i>At 31 December 2014</i>
Résultat de l'exercice 2015		-	-	-	-	-11 294	-11 294	-2 021	-13 315	<i>Net result 2015</i>
Autres éléments du résultat global de la période		-	-	-300	-	-3 644	-3 944	-940	-4 884	<i>Other comprehensive income for the period</i>
Résultat global de la période, net d'impôts		-	-	-300	-	-14 938	-15 238	-2 961	-18 199	<i>Total comprehensive income for the period, net of tax</i>
Acquisition d'actions propres	26	-	-	-	-538	-	-538	-	-538	<i>Acquisition of treasury shares</i>
Vente d'actions propres	26	-	-	-	309	-51	258	-	258	<i>Sale of treasury shares</i>
Acquisition du groupe Movement	19	-	-	-	369	-	369	861	1 230	<i>Movement group acquisition</i>
Acquisition d'intérêts non-contrôlant	25	-	-	-	-	-1 592	-1 592	-99	-1 691	<i>Purchase of non-controlling</i>
Transaction fondés sur des actions/instr. de cap. propres	17	-	-	369	-	-	369	-	369	<i>Share-based transactions</i>
Au 31 décembre 2015		14 274	60 539	4 414	-121	-41 588	37 518	5 878	43 396	<i>At 31 December 2015</i>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS CLOS AU 31 DÉCEMBRE**

***NOTES TO THE CONSOLIDATED
FINANCIAL STATEMENTS AS AT
DECEMBER 31ST***

1 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2015 le 27 avril 2016.

1.1 Airesis SA

Airesis SA (ci-après « Airesis ») est une holding d'investissement et la société mère du périmètre de consolidation. Son siège social est établi à Clarens, en Suisse. Les titres de la holding sont cotés sur le marché principal de la SIX Swiss Exchange (bourse suisse).

1.2 Le Coq Sportif

Le Coq Sportif est une marque française d'articles de sport reconnue et distribuée internationalement. Vers la fin des années 1990, la marque avait perdu une bonne part de sa notoriété, beaucoup de marchés étant exploités sous forme de contrat de licences, sans investissement structuré dans la marque. Airesis devient l'actionnaire majoritaire du Coq Sportif en octobre 2005 et met en place immédiatement un plan de relance de la marque. Depuis la reprise par Airesis, Le Coq Sportif enregistre une forte croissance de son chiffre d'affaires.

1.3 Movement

Fondé dans les années nonante, le groupe MOVEMENT est composé principalement de deux sociétés : CASOAR SA, une société de distribution d'article de sport et Wild Duck SA qui détient la marque MOVEMENT skis. La société Wild Duck SA, sous la marque MOVEMENT, produit et distribue des skis internationalement. A partir de 2016, la société CASOAR SA distribuera les produits du Coq Sportif en Suisse. Cette nouvelle activité devrait lui permettre de stabiliser son chiffre d'affaires.

2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1 Généralités

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) qui comprennent les standards et interprétations approuvés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations approuvées par le IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) qui sont toujours en vigueur.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe de la valeur historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 Modification des principes comptables

Airesis a adopté les normes IFRS nouvelles ou révisées, leurs amendements et interprétations, dont l'application aux exercices commençant à compter du 1 janvier 2015 est obligatoire. Les principaux effets de ces modifications de principes comptables sont décrits ci-après.

2.2.1 Normes IFRS, amendements aux normes et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire en 2015

Le Groupe a appliqué pour la première fois les amendements inclus dans les cycles annuels aux IFRS 2010-2012 et 2011-2013, à compter du 1er Juillet 2014 ainsi que l'amendement à IAS 19. Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés d'Airesis.

Airesis n'a pas adopté de manière anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

1 GROUP ACTIVITY

The Board of Directors approved the annual consolidated financial statements ended December 31st 2015 on April 27th 2016.

1.1 Airesis SA

Airesis SA (hereafter "Airesis") is a private equity investment company and the parent company of the consolidation's scope. Its headquarters are established in Clarens, Switzerland. The holding's shares are listed on the SIX (Swiss stock exchange) main standard.

1.2 Le Coq Sportif

Le Coq Sportif is an internationally recognized French sporting goods brand distributed throughout the globe. By the end of the 1990's the brand's reputation had taken a beating, with many countries being operated under licensing contracts, and it experienced a general lack of structured investment. In October 2005 Airesis became a majority shareholder of Le Coq Sportif and immediately set in motion a plan to relaunch the brand. Since its acquisition by Airesis, the sporting brand has recorded strong growth in its sales.

1.3 Movement

Founded in the nineties, Movement group consists mainly of two companies: Casoar SA, a distribution company of sports and Wild Duck SA which owns the brand Movement Skis. The company Wild Duck SA produces and distributes internationally skis under the brand MOVEMENT. From 2016, CASOAR SA will distribute Le Coq Sportif products in Switzerland. This additional business should enable it to stabilize its revenue.

2 SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES

2.1 General

The consolidated statements were prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards (IFRS), which include standards and interpretations approved by the International Accounting Standards Board (IASB) and interpretations approved by the IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) which are still in effect.

The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis, with the exception of financial assets and liabilities held for trade, which have been assessed at their fair value.

2.2 Changes in accounting policies

Airesis has adopted new or revised IAS/IFRS standards, amendments and interpretations whose application is obligatory as from January 1st 2015. The principle effects of these modifications on the accounting policies are described below.

2.2.1 Standards, amendments and interpretations to existing standards effective in 2015 adopted by the consolidated entities of Airesis

The Group applied for the first time the amendments included in the annual improvement to IFRSs 2010-2012 and 2011-2013 cycles, effective from July 1, 2014 as well as amendments to IAS 19. These amendments did not have a significant impact on the group's consolidated financial statements.

Airesis has not early adopted any other standards, interpretations or amendments that have been issued but are not yet effective.

2.2.2 Normes, amendements aux normes et interprétations de l'IFRIC susceptibles d'affecter les comptes consolidés après le 31 décembre 2015

- IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » – (Entrée en vigueur au 1 janvier 2018) – Cette nouvelle norme sur les produits établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux revenus découlant de contrats avec des clients. Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de la norme IFRS 15 et prévoit d'adopter la nouvelle norme sur la date requise.
- IFRS 9 (entrée en vigueur au 1 janvier 2019) – Instruments financiers – Classement et évaluation. La norme porte sur la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. L'IFRS 9 n'autorise la comptabilisation des gains et pertes à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global que s'ils se rapportent à des investissements en capitaux propres qui ne sont pas destinés à être cédés. Ces gains et pertes ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat ultérieurement. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de la norme IFRS 9 et prévoit d'adopter la nouvelle norme sur la date requise.
- IFRS 16 – « Contrats de location » – change les états financiers car la majorité des contrats de location seront présentés au bilan. La norme remplace la IAS 17 à compter du 1er Janvier 2019. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de la norme IFRS 16 et prévoit d'adopter la nouvelle norme sur la date requise.

Il n'y a pas d'autres nouvelles normes, mises à jour et interprétations publiées et applicables à compter du 1 janvier 2015 ou ultérieurement dont l'impact pourrait être significatif pour les sociétés du périmètre de consolidation.

2.3 Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon la nature des charges et des produits. Cette présentation donne le meilleur reflet de l'activité de négoce de notre société (production interne réduite). Les frais de personnel ainsi que les dotations aux amortissements et ajustements de valeur sont présentés dans une catégorie distincte, alors que les autres catégories de dépenses présentées n'incluent que des charges externes.

Les ajustements de valeur sur stocks sont comptabilisés dans les achats des marchandises et des services et les pertes de valeur sur créances font partie des autres charges. Par conséquent, ces éléments sont exclus de la rubrique amortissements et ajustements de valeur.

Deux sociétés associées du Coq Sportif représentent un partenariat de distribution avec des acteurs locaux et une société associée à Airesis effectue des opérations d'investissement. Elles représentent de fait une extension de l'activité opérationnelle du groupe et sont présentées comme telles dans le compte de résultat consolidé. La présentation dans le compte de résultat de la part des résultats mis en équivalence est évaluée au cas par cas pour déterminer si elle se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle de Airesis.

Les investissements dans Comonus SICAV n'impliquent pas de contrôle.

2.2.2 Standards, amendments and interpretations which may affect consolidated financial statements after December 31st 2015

- IFRS 15 – “Revenue from Contracts with Customers” – (effective from 1 January of 2018) – This new revenue standard establishes a new five-step model that will apply to revenue arising from contracts with customers. Under IFRS 15 revenue is recognized at an amount that reflects the consideration to which an entity expects to be entitled in exchange for transferring goods or services to a customer. The principles in IFRS 15 provide a more structured approach to measuring and recognizing revenue. The new revenue standard is applicable to all entities and will supersede all current revenue recognition requirements under IFRS. The Group is currently assessing the impact of IFRS 15 and plans to adopt the new standard on the required effective date.
- IFRS 9 (effective January 1st 2019) – Financial Instruments – Classification and Measurement. The standard covers the classification, measurement and derecognition of financial assets and financial liabilities. IFRS 9 authorizes the recognition of gains and losses on fair value in other comprehensive income if they relate to equity investments which are not held for sale. These gains and losses are never subsequently reclassified in the income statement. The Group is currently assessing the impact of IFRS 9 and plans to adopt the new standard on the required effective date.
- IFRS 16 – “Leases” – changes the financial statements as the majority of leases will be presented on the balance sheet. The standard replaces IAS 17 and is effective January 1, 2019. The Group is currently assessing the impact of IFRS 16 and plans to adopt the new standard on the required effective date.

There are no other standards, amendments or interpretations published and effective on January 1st 2015 or later that could significantly impact entities within the scope of consolidation.

2.3 Presentation of the income statement

Two associates of Le Coq Sportif represent distribution partnerships with local stakeholders and an associate of Airesis conducts investment operation. Hence they represent a de facto extension of the operational activity of the group and are presented as such in the consolidated income statement. In each case, the presentation in the income statement of the share of results in associates is assessed to determine whether it falls within the extension of the operational activity of Airesis.

Value adjustments on inventories are recorded in the purchase of goods and services, and provisions for doubtful receivables are included under other expenses. As a result, these items are excluded from the section on depreciation, amortization and impairments.

Two associates of Le Coq Sportif represent distribution partnerships with local stakeholders and an associate of Airesis, which carry on investments. Hence they represent a de facto extension of the operational activity and are presented as such in the consolidated income statement. In each case, the presentation in the income statement of the share of results in associates is assessed to determine whether it falls within the extension of the operational activity of Airesis.

Investments in Comonus SICAV do not imply a control over the company.

2.4 Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de la société-mère et des filiales qu'elle contrôle. Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. Le groupe contrôle une société lorsqu'il est exposé à, ou qu'il a des droits sur, des rendements variables issus de sa participation dans la société et lorsqu'il est en mesure d'influencer ces rendements à travers le pouvoir qu'il exerce sur la société. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle. Et elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle est transféré à un tiers.

Les parts des actionnaires non-contrôlant aux fonds propres et au résultat net sont mentionnées séparément dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé. Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société-mère en utilisant les mêmes méthodes comptables.

Les transactions et soldes entre sociétés consolidées ont été éliminés lors du processus de consolidation.

Les entités du périmètre de consolidation sur lesquelles Airesis exerce une influence notable (sociétés associées), en général lorsque Airesis ou une de ces participations détiennent une participation de 20% ou plus sans en avoir le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs nets et les résultats sont ajustés pour être conformes aux principes comptables du groupe. La valeur comptable du goodwill qui résulte de l'acquisition de sociétés associées est comprise dans la valeur comptable des investissements consentis dans les sociétés associées.

Les sociétés qu'Airesis ne contrôle pas ou sur lesquelles elle n'a pas d'influence notable, en général lorsqu'elle détient une participation inférieure à 20%, figurent au bilan sous la rubrique « autres participations », à concurrence de leur juste valeur.

Les entreprises associées acquises ou vendues en cours d'exercice sont entrées dans les comptes consolidés, respectivement sorties de ceux-ci, au moment de la prise ou de la perte d'influence notable.

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre (à l'exception de Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd, Wild Duck Sa et AST Sàrl qui clôture leurs comptes au 30 juin. Une clôture intermédiaire au 31 décembre est toutefois effectuée).

2.4 Consolidation principles

Consolidated accounts include statements from the parent company and the subsidiaries it controls. Subsidiaries, in which the group has the power to exercise control, are fully consolidated. This applies irrespective of the percentage of interest in the share capital. The group controls an entity when the group is exposed to, or has rights to, variable returns from its involvement with the entity and has the ability to affect those returns through its power over the entity. Subsidiaries are fully consolidated from the date on which control is transferred to the group. They are deconsolidated from the date that control ceases.

The portion attributable to minority shareholders in shareholder equity and net result is mentioned separately on the consolidated balance sheet and income statement. The same accounting methods are used in preparing the financial statements of the subsidiaries as well as the parent company.

Transactions and balances between consolidated companies are eliminated during the consolidation process.

Companies in which Airesis exerts significant influence (associated companies), in reference to participations in which the group holds 20% or more without having control, are recorded using the equity method. The net assets and results are adjusted to comply with the group's accounting policies. The carrying amount of goodwill arising from the acquisition of associates is included in the carrying amount of investments in associates.

Entities which Airesis does not control or in which it has no significant influence, generally referring to companies in which it has an interest of less than 20%, appear up to their fair value on the balance sheet under the heading "Other non-current assets".

Associated companies acquired or sold during the year under review are included in the consolidated statements, respectively removed from them, on the date of loss or gain of significant influence.

All of the group's companies close their accounts as at December 31st (with exception to Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd, Wild Duck SA and AST Sàrl which annually closes their accounts on June 30th. An interim closing at 31 December is however performed).

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'Airesis et des principales entités opérationnelles suivantes :

The consolidated statements included Airesis' statements and those of the following main operational entities:

(Méthode de consolidation : consolidation globale sauf spécifié) (Consolidation method : full consolidation unless specified)	Capital actions Share capital	% de détention - Shareholding %	
		31.12.2014	31.12.2015
Le Coq Sportif Holding SA, Entzheim, France (FR)	KEUR 29 182	78%	78%
Le Coq Sportif International SAS, Entzheim, France (FR)	KEUR 18	100%	100%
Sogecoq Sàrl, Entzheim, France (FR)	KEUR 75	100%	100%
Le Coq Sportif España SA, Barcelone, Espagne (ES)	KEUR 360	100%	100%
Le Coq Sportif Italia S.r.l., Milan, Italie (IT)	KEUR 3 220	100%	100%
Le Coq Sportif Uruguay SA, Montevideo, Uruguay (UY)	KUYU 175	100%	0%
Le Coq Sportif North America Corp, Dover (DE), Etats-Unis (US)	KUSD 8	100%	0%
Le Coq Sportif UK Ltd, Londres, Royaume-Uni (GB)	KGBP 1	100%	100%
Le Coq Sportif Intl SUD AM, Buenos Aires, Argentine (AR)	KARS 38	95%	95%
UMNYAMA NKUKHU SPORTWEAR (Pty) Ltd, Prétoria, Afrique du Sud (ME* / EA*) (ZA)	KZAR 2	35%	35%
Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd, Sydney, Australie (ME* / EA*) (AU)	KAUD 1	30%	30%
Movement Holding, Clarens, Suisse (CH)	KCHF 50	0%	92%
Faregal Holding SA, Puidoux, Suisse (CH)	KCHF 100	0%	100%
Casoar SA, Puidoux, Suisse (CH)	KCHF 100	0%	100%
Wild Duck SA, Puidoux, Suisse (CH)	KCHF 200	0%	100%
Advanced Sliding Technologies Sàrl, Tunis, Tunisie (TN)	KTND 300	0%	100%
A 2 I SA, archivage et analyse d'images, Clarens, Suisse (CH)	KCHF 220	100%	100%
Comunus SICAV - Entrepreneurs (ME*), Clarens, Suisse (CH)	KCHF 1 000	40%	40%
Comunus SICAV - Swiss Fund (ME* / *EA - jusqu'au 30.06.2015 / Until 30.06.2015), Clarens, Suisse (CH)	KCHF 25 939	22%	2%

*ME : Mise en équivalence - *EA: Equity accounting

2.5 Monnaies étrangères

2.5.1 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles ont été effectuées. Les gains et pertes de change sur ces transactions sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2.5.2 Conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du périmètre de consolidation sont calculés en utilisant la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle. Les comptes consolidés sont établis en francs suisses, monnaie de présentation d'Airesis et monnaie fonctionnelle d'Airesis SA.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change sur ces transactions, de même que ceux résultant de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sur la base des cours du jour de clôture de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les gains et pertes de change sur transactions de couvertures de flux de trésorerie (cash flow hedges) sont comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global ».

La conversion du compte de résultat des entités du périmètre de consolidation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le franc suisse s'effectue au cours moyen de l'année pour autant que celui-ci représente une approximation raisonnable des cours en vigueur à la date des transactions sous-jacentes. Le bilan est converti au cours du jour de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion qui en découlent sont reconnus en tant que composante distincte des « autres éléments du résultat global ».

Lors de la consolidation, les écarts de conversion provenant de l'investissement net dans des entités étrangères sont inscrits dans le résultat global. Lors de la perte de contrôle d'une entité étrangère, ces écarts sont inclus dans le résultat de la vente présenté dans le compte de résultat.

Les taux de change suivants ont été utilisés :

	Date de clôture <i>Year end closing rate</i>	Taux de change moyen <i>Annual average rates</i>	Date de clôture <i>Year end closing rate</i>	Taux de change moyen <i>Annual average rates</i>
	Au 31 décembre 2014 <i>At 31 December 2014</i>	01.01.2014 - 31.12.2014 <i>01.01.2014 - 31.12.2014</i>	Au 31 décembre 2015 <i>At 31 December 2015</i>	01.01.2015 - 31.12.2015 <i>01.01.2015 - 31.12.2015</i>
EUR / CHF	1.2028	1.2146	1.0826	1.0681
USD / CHF	0.9895	0.9152	0.9927	0.9624

2.6 Principes comptables appliqués aux principales rubriques

2.6.1 Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme liquides et facilement convertibles pour des montants déterminés de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.6.2 Stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur minimale entre le prix d'acquisition et leur valeur nette de réalisation. La valeur des stocks comprend le coût d'achat et est déterminé en utilisant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) pour Le Coq Sportif et la méthode des coûts moyens pour le groupe Movement. L'application de ces méthodes permet une valorisation prenant en compte les modèles d'affaires respectifs des deux entités. La valeur nette de réalisation est estimée au prix de vente déduction faite des frais directs de vente et de réalisation et des charges de distribution et administratives.

2.5 Foreign currencies

2.5.1 Foreign currency transactions

Transactions in foreign currencies are converted at the effective exchange rate on the date they are recognized. These currency gains and losses are accounted through the income statement.

2.5.2 Translation of foreign currency denominated financial statements

The items included in the financial statements for each of the entities which are included in the consolidation scope are calculated using the currency most representative of their economic environment, known as the functional currency. The consolidated financial statements are presented in Swiss Francs which is Airesis' presentation currency and Airesis SA's functional currency.

Transactions in foreign currencies are translated into the functional currency using the exchange rates prevailing at the dates of the transactions. Any gains and losses resulting from these transactions and from the translation at year-end exchange rates of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are recognized in the consolidated income statement, except when deferred in "other comprehensive income" as qualifying cash flow hedges.

Income statements of entities included in the scope of consolidation with a functional currency different from the Swiss Franc are translated at average exchange rates to the extent that it is considered a reasonable approximation of the underlying spot rates; balance sheets are translated at the year-end exchange rate. All resulting translation differences are recognized in "other comprehensive income".

For the consolidation any conversion differences resulting from net investments in foreign entities are recorded in other comprehensive income. When control over a foreign entity is lost, these differences are included in the result of the sale presented on the income statement.

The following exchange rates were applied:

2.6 Accounting policies applied

2.6.1 Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are comprised of available funds as well as investments that are short-term liquid and readily convertible to a known amount of cash and subject to an insignificant risk of changes in value.

2.6.2 Inventories

Inventories are evaluated at the lower of their purchase price or net realizable value. The inventory value includes the purchase cost and is determined using the first-in, first-out (FIFO) method for Le Coq Sportif and the average cost method for Movement group. Applying these methods allows an evaluation which takes into account the respective business models of each company. The net realizable value is estimated as the sale price less sales direct costs and realization costs as well as distribution and administrative costs.

Lors de l'acquisition du groupe Movement, les stocks ont été évalués à leur valeur de marché tel que le préconise IFRS 3.18. Cela implique que la vente des stocks acquis au 1er juin 2015 ne contribue que faiblement à la marge 2015.

2.6.3 Actifs financiers

Les instruments financiers figurant dans le bilan consolidé sont comptabilisés conformément aux principes applicables pour les catégories suivantes :

- Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur et réévalués à travers le compte de résultat ; cette catégorie recouvre les titres en portefeuille cotés et les instruments dérivés. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les plus ou moins-values sont comptabilisées au compte de résultat.
- Les prêts et créances ; cette catégorie regroupe les débiteurs, les prêts et les autres actifs. Ils sont évalués au coût amorti. Les débiteurs-clients sont évalués au coût amorti, sous déduction d'ajustements pour créances douteuses. Une provision pour perte de valeur sur les créances douteuses, basée sur une revue de tous les postes ouverts significatifs est constituée à la date du bilan. Lorsqu'une entité a recours à la solution de factoring dans le cadre de son financement, les débiteurs sont décomptabilisés au moment où le factor confirme l'encaissement.

A chaque date de clôture, le groupe détermine s'il existe une indication objective de perte de valeur sur un actif financier. Lorsque la valeur au bilan d'un actif excède sa juste valeur ou sa valeur récupérable, une réduction de valeur est constatée dans le compte de résultat.

2.6.4 Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, nets des coûts liés à l'emprunt.

2.6.5 Hiérarchie de la juste valeur pour actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont hiérarchisés selon trois catégories :

- Niveau 1 : Les instruments financiers sont négociés sur des marchés actifs dont les prix sont cotés. Le cours sur un marché actif représente la juste valeur pour les instruments financiers cotés à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les cours cotés sont aisément et régulièrement disponibles.
- Niveau 2 : La juste valeur des actifs ou passifs financiers non cotés sur un marché actif est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation se basent sur des prix observés lors de transactions sur des actifs semblables quand elles sont disponibles ou à défaut sur des estimations propres à une société. L'évaluation des opérations de change à terme figure dans cette catégorie.
- Niveau 3 : Les données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Dans ce cas, l'évaluation de la juste valeur est réalisée sans utiliser d'observation de marché.

2.6.6 Instruments financiers dérivés

- Comptabilité de couverture

Certains dérivés sont désignés et documentés comme instruments de couverture pour couvrir des transactions prévues hautement probables (couverture de flux de trésorerie).

- Couverture de flux de trésorerie

Certains instruments financiers dérivés, qui comprennent des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêts ainsi que des options, sont utilisés dans le cadre de la couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie et répondant aux critères permettant de les qualifier en tant que tels tout en étant

Upon acquisition of Movement group, inventories were valued at their market value as required by IFRS 3.18. This implies that sales of inventory acquired at 1 June 2015 only had a minor contribution to the margin in 2015.

2.6.3 Financial assets

Financial instruments appearing on the consolidated balance sheet are posted in accordance with the applicable principles for the following categories:

- *Financial assets held at their fair value through profit & loss; this category covers listed marketable securities and derivatives. They are evaluated at their fair value. Gains or losses are recognized on the income statement.*
- *Loans and receivables; this category groups all receivables, loans and other assets. They are evaluated at their amortized cost less any adjustments for doubtful receivables. A provision for loss of value on doubtful receivables, based on a review of all important open positions, is incorporated on the balance sheet date. When a company resorts to factoring, to finance its activities, debtors are derecognized from the accounts when the factor confirms collection of payment.*

At each closing date the group determines whether a financial asset has objectively suffered a loss in value. When the balance sheet value of an asset exceeds its fair value or its recoverable value, a decrease in value is recorded on the income statement.

2.6.4 Loans and other financial liabilities

Loans and other financial liabilities are recognized at their fair value. Loans are initially recognized at the fair value of the amount received, net of loan expenses.

2.6.5 Fair value hierarchy for financial assets and liabilities

Assets and liabilities measured at fair value are ranked according to three categories:

- *Level 1: Financial instruments are negotiated on active markets with quoted prices. The quoted price on an active market represents the fair value of financial instruments quoted on the closing date. A market is considered active if the quoted prices are easily and regularly available.*
- *Level 2: The valuation of fair value for non-quoted financial assets and liabilities on an active market is determined by market observables. This valuation technique is based on observable prices in transactions involving similar assets when they are available or, failing this, on one company's own estimates. The evaluation of forward transactions is included in this level.*
- *Level 3: Information on assets and liabilities that is not based on observable market inputs. In this case, the assessment of fair value is undertaken without observing the market.*

2.6.6 Derivative financial instruments

- *Hedge accounting*

Some derivative financial instruments are designated and documented as hedging instruments to cover highly probable forecasted transactions (cash flow hedge).

- *Cash flow hedging*

Qualifying derivative financial instruments, which include forward contracts as well as options, are used to hedge forecasted and expected cash flows. Derivative financial instruments designated to hedge cash flows and which fulfill the criteria qualifying them as such while being highly effective, are initially recorded then re-evaluated on the balance sheet at their fair value through other

hautement efficaces, sont initialement constatés puis réévalués au bilan à leur juste valeur par le résultat global. Le gain ou la perte résultant de la part inefficace est immédiatement reconnu au compte de résultat. Les sociétés documentent, en début de transaction, la relation existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que les objectifs fixés en termes de gestion des risques pour les prises de positions de couverture. Dans le cadre de ce processus, tous les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont rapprochés des actifs, passifs ou flux de trésorerie auxquels ils se rapportent. Les sociétés documentent et testent, lors de la conclusion de la couverture et par la suite, le caractère hautement efficace des instruments financiers dérivés exploités à des fins de couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé.

- Dérivés non désignés

Lorsque les instruments financiers utilisés ne respectent pas les conditions de documentation décrites par IAS 39, ils ne sont, par conséquent, pas qualifiés comme opérations de couverture. Les gains et pertes sur ces instruments sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

2.6.7 Participations dans des sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles Airesis a le pouvoir d'exercer une influence notable, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs nets et les résultats sont ajustés pour être conformes aux principes comptables d'Airesis. La valeur comptable du goodwill qui résulte de l'acquisition de sociétés associées est comprise dans la valeur comptable des investissements consentis dans les sociétés associées.

2.6.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, ainsi que des pertes de valeurs cumulées, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation corporelle est vendue ou cédée, sa valeur d'acquisition, ainsi que l'amortissement cumulé sont sortis des comptes et le gain ou la perte sur la cession enregistrée dans le compte de résultat.

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat et de tous les frais directs engagés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilité estimées suivantes :

Mobilier / Furniture	7 à 10 ans / 7 to 10 years
Agencement / Fixtures	3 à 5 ans / 3 to 5 years
Matériel informatique / IT equipment	3 à 4 ans / 3 to 4 years
Véhicules / Vehicles	3 à 5 ans / 3 to 5 years

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour ajustement de valeur lorsque des éléments ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif est inclus dans le compte de résultat l'année de décomptabilisation de l'actif.

Lorsqu'un actif qualifié est construit sur la période, les frais de financement sont intégrés dans le prix de revient de l'actif concerné. Dans les cas contraires les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice.

comprehensive income. Gains or losses resulting from the ineffective part are immediately recognized on the income statement. At the start of the transaction, the companies document the existing relationship between the hedging instruments and hedged items as well as the risk management objectives for the hedging positions taken. Within the scope of this process, all derivative instruments characterized as hedge instruments are associated to the assets, liabilities or cash flow to which they relate. At the completion, and subsequently, of the hedge, companies document and test the highly effective nature of derivative financial instruments used to compensate for the risk of variations of future cashflows which could impact the income statement.

- Non-designated derivatives

When derivative financial instruments used do not meet the documentation requirements described in IAS 39, they are consequently not qualified as hedges. Gains and losses on these instruments are recognized directly through the income statement.

2.6.7 Investments in associates

Entities over which Airesis has the power to exercise significant influence, but does not control, are accounted for using the equity method. The net assets and results are adjusted to conform to Airesis' accounting policies. The carrying amount of goodwill resulting from the acquisition of associates is included in the carrying value of investments in associates.

2.6.8 Property, plant and equipment

Property, plant and equipments appear on the balance sheet at their purchase price less any accumulated depreciation as well as any impairment loss. When a fixed asset is sold or divested, its purchase value as well as the accumulated depreciation is removed from the accounts, and any gains or losses on the disposal is recorded on the income statement.

The cost of an asset comprises its purchase price and all direct costs incurred to bring the asset into working condition for its intended use.

Property, plant and equipment are depreciated using the straight-line method based on the following estimated useful life:

Mobilier / Furniture	7 à 10 ans / 7 to 10 years
Agencement / Fixtures	3 à 5 ans / 3 to 5 years
Matériel informatique / IT equipment	3 à 4 ans / 3 to 4 years
Véhicules / Vehicles	3 à 5 ans / 3 to 5 years

Book value for property, plant and equipment is reviewed for impairment when elements or changes in circumstances indicate the book value may not be recoverable.

A fixed asset is derecognized when it is removed or when no future economic benefit is expected from its use or its removal. Any gains or losses resulting from derecognizing an asset are included on the income statement in the year the asset was derecognized.

If a qualifying asset is recognized in the period, financing costs are included in the asset's acquisition cost. If this is not the case, borrowing costs are recorded as expenses in the accounting period.

2.6.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan pour leur prix d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéterminée, et s'établit comme suit pour chaque catégorie :

Marques / Brands

Portefeuilles clients / Customer portfolios

Droit de distribution / Distribution right

Autres immobilisations incorporelles / Other intangible assets

L'actif incorporel reconnu lors de l'acquisition du Coq Sportif et dont la durée de vie est indéterminée, a été spécifiquement identifié, il s'agit de la marque « Le Coq Sportif ». La durée de vie des marques est déterminée individuellement. La durée de vie indéterminée n'est pas une règle générale et chaque marque est étudiée au cas par cas.

La marque Le Coq Sportif est soumise annuellement à un test de dépréciation afin d'en vérifier la valorisation. Les tests de dépréciation des marques sont menés de manière groupée au sein de leurs Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) respective. Dans cette optique, le calcul se base sur une conversion de tous les revenus en équivalent-licences par l'application du taux moyen appliqué par la société à ses licenciés sur une période de 5 ans. Ces équivalent-licences sont ensuite actualisés à des taux tenant compte des risques ainsi que de leur évolution. Le cas échéant, des offres d'achat de marques de la part de tiers sont prises en considération, pouvant aboutir à une réduction de la valeur.

Les fonds de commerce sont amortis sur la durée contractuelle du droit au bail. Toutefois les fonds de commerce transférables sans réserve et sans limite de temps par l'entité sont comptabilisés au coût historique. Les fonds de commerce avec une durée de vie indéterminée sont soumis annuellement à un test de dépréciation afin d'en vérifier la valorisation. Les portefeuilles clients et autres intangibles sont amortis sur leurs durées d'utilités.

Les actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition du groupe Movement ont été spécifiquement identifié ; il s'agit de la marque « Movement » et du Goodwill. La marque est amortie linéairement sur 20 ans et le Goodwill est soumis annuellement à un test d'impairment tel que détaillé dans la note 2.6.10.

2.6.9 Intangible assets

The internally generated intangible assets are not activated and expenses are recognized in the income year in which they are incurred.

Acquired intangible assets are reported at their acquisition price, and intangible assets acquired during a business combination are accounted for at their fair value on the acquisition date.

Intangible assets have either an estimated life or an indefinite life as written below:

durée de vie / useful life

10 ans / 10 years

selon la durée contractuelle / based on the contractual term

3 à 5 ans / 3 to 5 years

The brand acquired through a business combination and whose useful life is indefinite has been specifically identified: Le Coq Sportif. The brand's useful life is determined individually. The indefinite useful life is not a common policy and each brand is considered separately.

The brand Le Coq Sportif is tested annually for impairment to verify its valuation. Brands' impairment tests are conducted within their respective cash-generating units (CGU). In this context, the calculation is based on a conversion of all income into license equivalent by applying the average rate applied by the company to its licensees over a period of 5 years. These license equivalents are then discounted at rates that take into consideration risks and their evolution. When appropriate, bids for brands from third parties are taken into consideration, and may lead to a reduction in value.

Key money is amortized for the contractual duration of the lease period. However key money, transferable without reserves and without a time limit by the entity, is recorded at historical cost. Key money with an indefinite life is subject to an annual impairment test in order to verify its value. Customers portfolios and other intangibles are amortized over their useful life.

Intangible assets recognized on acquisition of Movement group have been specifically identified; it is the brand name "Movement" and Goodwill. The brand is amortized using the straight-line method over 20 years and Goodwill is tested annually for impairment as detailed in note 2.6.10.

2.6.10 Pertes de valeur d'actifs (« Impairments »)

La valeur au bilan des immobilisations corporelles et incorporelles est revue dès qu'un nouvel événement survient ou qu'un changement de circonstances indique une perte de valeur potentielle sur l'un de ces actifs. Lorsque la valeur d'un actif excède sa valeur recouvrable, une réduction de valeur est constatée dans le compte de résultat. La valeur recouvrable correspond au plus élevé entre la juste valeur, nette des frais de vente, et sa valeur d'usage. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu dans le cas d'une transaction entre parties tierces alors que la valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des cash-flows futurs estimés en cas d'utilisation continue du bien et d'une cession en fin de vie. Le montant récupérable est estimé pour chaque actif pris individuellement. Le management surveille des indicateurs clés de performance afin de détecter des pertes de valeur d'actifs potentielles. Les indicateurs principaux retenus sont les taux moyens de revenus de licences dans le cadre des marques et la rentabilité des points de vente dans le cadre des fonds de commerce.

2.6.11 Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour pertes opérationnelles futures ne sont pas constatées. Lorsqu'il y a un nombre similaire d'obligations, la probabilité qu'un versement soit nécessaire pour les régler est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Une provision est reconnue même si la probabilité de versement pour un cas isolé dans la même catégorie d'obligation est faible.

2.6.12 Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simples. Les paiements au titre des contrats de location simples sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance.

2.6.13 Reconnaissance des revenus

Un revenu est constaté lorsqu'il est probable de bénéficier des avantages futurs et qu'il est possible de mesurer ces avantages de façon fiable. Les ventes de marchandises sont enregistrées au moment de la livraison de la marchandise et du transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété. Les intérêts sont reconnus prorata temporis. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit au dividende de l'actionnaire est établi. Les revenus de licences sont délimités sur la période en appliquant le taux de licence contractuel. Les revenus de licences sont facturés lorsque la transaction d'achat sous-jacente est jugée comme réalisée.

2.6.14 Impôts

Les impôts inscrits au compte de résultat comprennent les impôts courants, les impôts différés, l'impôt à la source non récupérable et les ajustements d'impôts des exercices précédents. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat à moins qu'ils ne résultent d'opérations directement enregistrées dans l'état du résultat global ou des fonds propres. Dans ce cas, ils sont également enregistrés dans l'état du résultat global. L'engagement relatif aux impôts sur le résultat est enregistré dans la même période que les produits et charges y afférents.

Les impôts différés sont les impôts attribuables aux différences temporaires générées lorsqu'une autorité fiscale reconnaît et évalue des actifs et passifs avec des règles différentes de celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable (comprehensive liability method) aux taux d'imposition adoptés ou prévus au moment où la différence temporaire est résorbée, à

2.6.10 Impairments

The value of property, plant and equipment and intangible assets on the balance sheet is reviewed in the event of a new occurrence or a change in circumstances, which may indicate the potential loss in value of one of these assets. When the value of an asset exceeds its recoverable value, a decrease in value is noted on the income statement. The recoverable value refers to the highest figure between fair value less cost of disposal and its value in use. The net selling price is the amount that can be obtained in the event of a third party transaction while value in use is the present value of estimated future cash flows in the context of continuous use of the asset and a sale at the end of its life. The recoverable amount is estimated for each individual asset. The management monitors key performance indicators to detect potential impairments of assets. The main indicators used are the average rates of license revenue in the context of brands and the profitability of retail outlets in the framework of key money.

2.6.11 Provisions

Provisions are recognized when there is a present legal or constructive obligation as a result of past events; it is more likely than not that an outflow of resources will be required to settle the obligation; and the amount can be reliably estimated. Where there are a number of similar obligations, the likelihood that an outflow will be required in settlement is determined by considering the class of obligations as a whole. A provision is recognized even if the likelihood of an outflow with respect to any one item included in the same class of obligations may be small.

2.6.12 Leases

Lease agreements in which the lessor retains almost all of the risks and benefits inherent to the ownership of the asset are classified as operating lease agreements. Payments under operating lease agreements are accounted for through the income statement as an expense on a straight-line basis until maturity.

2.6.13 Revenue recognition

Revenue is recorded when there is a probability of future benefits and it is possible to reliably measure these benefits. Sales of goods are recorded at the time the goods are delivered and the main risks and benefits inherent to the property are transferred to the buyer. Interest is recognized on a pro-rata basis. Dividends are recognized when a shareholder's entitlement to the dividend is established. License revenue is limited to the period by applying the contractual license rate. Licensing revenues are billed when the underlying purchase transaction is considered as realized.

2.6.14 Taxes

Taxes reported on the consolidated income statement include current and deferred taxes, non-reimbursable withholding taxes and tax adjustments relating to prior years. Income tax is recognized on the income statement unless it results from operations directly recorded in other comprehensive income or in equity. In this case, it is also recognized in other comprehensive income. Income taxes are accrued in the same period as the revenue and expenses to which they pertain.

Deferred taxes are the taxes attributable to the temporary differences generated when a tax authority recognizes and measures assets and liabilities applying different rules from those used to create the consolidated accounts. Deferred taxes are calculated using the comprehensive liability method at the tax rates adopted or anticipated at the moment when the temporary difference is absorbed. The exception to this are the temporary

l'exception des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, coentreprises et sociétés associées, pour lesquelles des entités du périmètre de consolidation sont en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence ne s'inversera pas dans un avenir proche.

Les différences temporaires et les pertes fiscales reportées qui pourraient être compensées avec des bénéfices futurs, générant des impôts différés actifs et passifs sont compensées afin de déterminer le montant net d'impôt différé actif ou passif. Les impôts différés actifs sont constatés pour autant qu'il soit probable qu'ils pourront être compensés par des profits futurs.

Les impôts différés ne sont pas constatés pour les impôts à la source et autres impôts qui seraient dus sur la distribution des réserves ouvertes de certaines filiales. Ces montants sont soit réinvestis de manière permanente soit ils ne génèrent pas d'imposition grâce à des exonérations ou à l'application de conventions de double imposition.

2.6.15 Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme

Les employés du périmètre de consolidation sont essentiellement regroupés dans les entités françaises du Coq Sportif et suisses de Movement. L'engagement est calculé en utilisant la méthode des « projected unit credit ». L'obligation n'est pas financée et figure au passif du bilan consolidé. Les prestations acquises durant la période et les intérêts sont enregistrés en totalité au compte de résultat.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué par des spécialistes indépendants de la prévoyance. Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Pour la prise en compte de la mortalité, des tables de mortalité par génération sont utilisées. Celles-ci se basent sur les dernières études de mortalité disponibles auprès de la majorité des caisses de pension de droit privé et tiennent compte de l'évolution future de la mortalité. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, la charge de prévoyance des autres employés du groupe est comptabilisée selon le principe des plans en primauté des cotisations. Les contributions payées ou dues sont enregistrées au compte de résultat de la période.

Les autres avantages à long terme comprennent les rémunérations différées régies par les normes légales des pays dans lesquels les sociétés sont implantées. Les coûts de ces avantages sont calculés selon la méthode de la comptabilité des engagements et figurent dans les charges de personnel. Les engagements correspondants sont comptabilisés dans les autres passifs non courants.

differences related to investments in subsidiaries, joint-ventures and affiliates for which the consolidated companies are in a position to control the date when the temporary difference will be reversed and if it is probable that the difference will not be reversed in the foreseeable future.

Temporary differences and tax losses carried forward that could be offset against future profits, generating deferred tax assets and liabilities, are compensated in order to determine the net deferred tax asset or liability amount. Net deferred tax assets are recognized only to the extent that it is probable that they can be offset by future profit.

Deferred income tax liabilities have not been recognized for withholding tax and other taxes that would be payable on the unremitted earnings of certain subsidiaries. These amounts are either permanently reinvested or do not generate any taxes due to the application of exemptions or double taxation treaties.

2.6.15 Pensions and other long-term post-employment benefits

Employees in the scope of consolidation are essentially salaried by the French Le Coq Sportif entities and Swiss Movement entities. The obligation is calculated using the "projected unit credit" method. The obligation is not funded and is recognized as liabilities on the consolidated balance sheet. Both the benefits acquired during the period and the interests are recorded in their entirety on the income statement.

The defined benefit obligation is calculated annually by independent pension experts. This accrued benefit method prorated on service recognizes not only the known benefits and benefits accrued at the reporting date, but also expected future salary and pension increases. Generation tables are used in order to reflect mortality rates. These are based on the latest mortality data from pension funds, and take account of future changes in mortality over time. The discount factor applied, or as the case may be, the projected interest rate for retirement assets, is based on the market yields on high quality corporate bonds on the reporting date.

The net interest result is recognized directly in finance costs/income; any remaining employee benefit costs are included in employee costs. Actuarial gains and losses are recognized in other comprehensive income as part of equity in the period in which they occur. Past service costs are recognized directly in the income statement as employee costs.

In general, plans are paid based on the principle of joint contributions between employees and employer. Pension expenses for other group employees are recognized according to the principle of the defined contribution plan. Contributions paid or owed are included on the income statement for the period.

Other long-term benefits include deferred remuneration as stipulated by the legal standards in the countries in which the companies are operative. The costs of these benefits are calculated using the accrual accounting method and appear in the personnel expenses of the companies concerned. The corresponding obligations are recognized in the other non-current liabilities.

2.6.16 Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Le coût des transactions dont le paiement est fondé sur la remise d'instruments de capitaux propres est évalué à sa juste valeur à la date à laquelle ces rétributions sont attribuées.

Le coût des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ou des instruments de capitaux propres ainsi que l'augmentation des fonds propres correspondante sont comptabilisés sur la période durant laquelle la performance ou/et le service a été réalisé, et prennent fin quand le bénéficiaire peut prétendre pleinement à sa rétribution, c'est-à-dire à la date d'échéance (vesting date). Le débit ou le crédit du compte de résultat pour une période représente l'évolution de la charge constatée entre le début et la fin de ladite période.

Les engagements résultant de rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie sont comptabilisés au compte de résultat durant la période de blocage. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture du bilan et calculés selon des modèles d'évaluation généralement admis. Le coût des rémunérations en actions réglées en trésorerie est ajusté en fonction des annulations résultant du fait que les bénéficiaires ne satisfont plus aux conditions du plan.

Lorsque les termes d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions ou des instruments de capitaux propres sont modifiés, la charge minimum comptabilisée est celle qui en découlerait si les termes n'avaient pas été modifiés. La charge supplémentaire est comptabilisée pour n'importe quelle modification qui augmenterait la juste valeur totale de l'arrangement financier dont le paiement est fondé sur des actions, ou qui, dans le cas contraire, bénéficierait à l'employé selon l'évaluation qui est faite à la date de modification.

Aucune charge n'est comptabilisée en tant que rétribution si elle n'est pas acquise en finalité ; exception est faite pour des rétributions où l'acquisition est dépendante des conditions de marché. Ces dernières sont considérées comme acquises, indépendamment du fait que les conditions de marché sont satisfaites ou non, à condition que toutes les autres conditions de performance soient satisfaites.

Lorsqu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions est annulée, elle est traitée comme si elle arrivait à échéance à la date d'annulation, et toutes les charges non comptabilisées pour la transaction sont alors comptabilisées immédiatement. Cependant, si une nouvelle attribution est substituée à la première, et désignée comme telle au moment où elle est octroyée, l'ancienne et la nouvelle rétribution sont traitées comme si elles étaient une modification de la rétribution originale, comme décrit dans le paragraphe précédent.

L'effet dilutif des options ouvertes est pris en compte dans le calcul du résultat par action dans la mesure où il en résulte une dégradation du résultat par action.

2.6.17 Actions propres

Les actions propres figurent en déduction des fonds propres pour leur valeur d'acquisition. Les gains et pertes réalisés lors de la vente d'actions propres sont imputés dans les fonds propres.

2.6.18 Garanties financières

Les contrats de garanties financières émis par des entités du périmètre de consolidation sont des contrats qui impliquent un paiement à effectuer pour rembourser le créancier d'une perte qu'il encourt en raison d'un débiteur qui omet de faire un paiement à l'échéance, conformément aux termes du contrat. Les contrats de garanties financières sont initialement comptabilisés comme passifs à la juste valeur, ajustés des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission de la garantie. Par la suite, le passif est évalué à la plus élevée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture et le montant comptabilisé diminué des amortissements cumulés.

2.6.16 Share-based or equity-settled payment transactions

Share-based payments are accounted for at fair value, calculated at the grant date of such instruments.

The cost of share or equity-based transactions, as well as any corresponding increases in equity, is recorded in the period in which the performance and/or the service was realized, and ends when the beneficiary claims full compensation (vesting date). The debit or credit on the income statement for the period represents the change in the expense recorded between the start and the end of the aforementioned period.

Liabilities arising from cash-settled share-based payment transactions are recognized in the income statement over the vesting period. They are fair valued at each reporting date and measured using generally accepted pricing models. The cost of cash-settled share-based payment transactions is adjusted for the forfeitures of the participants' rights that no longer satisfy the plan conditions.

If the terms of a share or equity-based payment transaction are modified, the minimum expense recorded is the amount which would have resulted if the terms had not been changed. An additional expense is posted for any change that would increase the total fair value of the share-based financial arrangement, or which would otherwise benefit the employee based on the assessment made on the date of the change.

Remuneration not ultimately vested is not recognized as an expense unless compensation is conditional on market conditions. In the latter case, this is treated as vested whether or not market conditions are met, provided that all of the other performance requirements are met.

When a share-based transaction is cancelled, it is treated as if it matured on the cancellation date and all of the expenses not posted for the transaction are then accounted for immediately. However, if a new allocation replaces the first one and is designated as such when it is granted, both old and new payments are treated as if they were modifications of the original compensation package, as described above.

The dilutive effect of outstanding options is taken into account when calculating earnings per share to the extent that this results in a deterioration of earnings per share.

2.6.17 Treasury shares

Treasury shares are reported as a deduction from equity at their acquisition value. Gains and losses realized on the sale of treasury shares are recognized in equity.

2.6.18 Financial guarantees

Financial guarantee contracts issued by the entities of the consolidation perimeter are those contracts that require a payment to be made to reimburse the holder for a loss it incurs because the specified debtor fails to make a payment when due in accordance with the terms of a debt instrument. Financial guarantee contracts are recognized initially as a liability at fair value, adjusted for transaction costs that are directly attributable to the issuance of the guarantee. Subsequently, the liability is measured at the higher of the best estimate of the expenditure required to settle the present obligation at the reporting date and the amount recognized less cumulative amortization.

2.6.19 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Airesis par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant la période (déduction faite des actions propres).

En ce qui concerne le calcul du résultat dilué par action, le résultat net de l'exercice est ajusté afin de tenir compte de l'effet dilutif résultant d'instruments de capitaux propres (voir notes 17 et 27) émis par le Coq Sportif Holding SA.

Le résultat attribuable aux actionnaires de la société-mère est utilisé pour le calcul du résultat par action.

2.7 Secteurs opérationnels

Les activités opérationnelles des entités du périmètre de consolidation sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus, chaque secteur représente un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés. Les participations, et Le Coq Sportif en particulier, sont suivies séparément. Le directeur général (CEO) est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d'administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et décide de l'allocation des ressources dans les entités du périmètre de consolidation en fonction des nouveaux projets.

2.8 Estimations et jugements significatifs

Les estimations importantes concernant le futur ou les autres estimations importantes à la date de clôture des comptes consolidés qui peuvent avoir un risque significatif de générer des ajustements sur les montants portés à l'actif ou au passif concernent principalement les actifs incorporels ainsi que le risque de liquidité.

Lors de l'application des directives comptables appliquées par les entités du périmètre de consolidation, le management a effectué les jugements suivants qui ont eu un effet significatif sur l'établissement des états financiers consolidés.

2.8.1 Ajustements de valeur sur les marques

Airesis se prononce au moins une fois par année sur le besoin d'ajuster la valeur des marques. Dans cette optique, une estimation de la valeur de marché est effectuée sur la base des flux de trésorerie futurs de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le montant reporté au 31 décembre 2015 est de KCHF 19 939 (2014 : KCHF 22 153) pour Le Coq Sportif et 4 237 KCHF pour Movement. Des détails sont donnés à la note 9.

2.8.2 Ajustements de valeur sur les fonds de commerce

Airesis se prononce au moins une fois par année sur le besoin d'ajuster la valeur des fonds de commerce dont la durée de vie est indéterminée. Dans cette optique, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée sur la base des flux de trésorerie futurs par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ainsi que des informations de marché le cas échéant. Le montant reporté au 31 décembre 2015 se monte à KCHF 4 797 (2014 : KCHF 5 330). Des détails sont donnés à la note 9.

2.8.3 Pertes fiscales reportables activées

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable futur permettra de compenser les différences temporaires ou permettra d'utiliser les pertes fiscales reportées. Un impôt différé actif sur les pertes reportées de KCHF 12 592 a été reconnu au 31 décembre 2015 (2014 : KCHF 8 518). Des détails sont donnés à la note 19.

Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de reports déficitaires en résultant ont été élaborées à partir des projections du résultat telles que préparées dans le cadre du budget, ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire. Si les estimations sont trop faibles, l'impôt différé actif est reconnu au même niveau que l'impôt différé passif reconnu sur la marque.

2.6.19 Earnings per share

Earnings per share are calculated by dividing the net result of the fiscal year attributable to Airesis' shareholders by the weighted average number of outstanding shares during the period (less treasury shares).

Regarding the calculation of diluted earnings per share, the net result for the year is adjusted to reflect the dilutive effect resulting from equity instruments (see Notes 17 and 27) issued by Le Coq Sportif Holding SA.

Earnings attributable to the parent company shareholders are used to calculate earnings per share.

2.7 Operating segments

Operational activities of the entities of the scope of consolidation are organized and managed separately according to the nature of the products and services rendered, with each operating segment representing an area of strategic activity including different products and different markets. Investments in subsidiaries, and Le Coq Sportif in particular, are monitored separately. The CEO is the chief operating decision maker and is responsible for putting in place the strategic and operational objectives decided by the Board of Directors. He regularly reviews internal reports for a performance review and determines the allocation of resources in the consolidated companies based on new projects.

2.8 Critical estimates and assumptions

Important assumptions concerning the future and any other important considerations at the closing date of the consolidated financial statements that could carry a significant risk to the value of assets or liabilities mainly concern intangible assets as well as the risk of liquidity.

When applying the accounting guidelines used by the consolidated companies, management made the following decisions that had a significant effect on the preparation of the consolidated financial statements.

2.8.1 Brand impairment

At least once a year Airesis determines potential impairment losses for the brands. For this purpose, the market value is calculated based on the expected future cash flows of the Cash Generating Units (CGU). The book value of the brands reported on December 31st 2015 is KCHF 19 939 (2014: KCHF 22 153) for Le Coq Sportif and 4 237 KCHF for Movement. Further details are provided in note 9.

2.8.2 Key money impairment

At least once a year Airesis determines potential impairment losses on key money with an indefinite useful life. For this purpose, the value in use is calculated based on the expected future cash flows by Cash Generating Units (CGU) and, if appropriate, market information. The book value of key money with an indefinite useful life reported on December 31st 2015 is KCHF 4 797 (2014: KCHF 5 330). Further details are provided in note 9.

2.8.3 Capitalised tax loss carryforwards

Net deferred tax assets are recognized only to the extent that it is probable that future taxable income will be available to offset the temporary differences or that tax losses carried forward can be utilized. A deferred tax asset on retained losses of KCHF 12 592 was recognized on December 31st 2015 (2014: KCHF 8 518). Further details are provided in note 19.

Taxable profit forecasts and the related use of tax losses carried forward have been prepared in line with forecasted results compiled in the budgeting process, supplemented with additional projections when deemed necessary. If these estimations are too low, deferred tax assets are recognized to the amount of deferred tax liabilities generated on brands.

2.8.4 Provisions

Les provisions ont été effectuées selon les meilleures évaluations du management des entités concernées au moment de l'établissement des comptes. Les dépenses provisionnées attendues dans les 12 mois à venir ont été considérées dans les fonds étrangers courants.

2.8.5 Paiements fondés sur des actions ou des instruments de capitaux propres

Plusieurs entités du périmètre de consolidation ont mis en place des plans de rémunération de leurs employés sous forme d'actions. Du fait que ces sociétés ne sont pas cotées, les estimations de juste valeur ne se basent pas sur des prix cotés mais sur des méthodes de calculs propres aux plans en question.

2.8.6 Goodwill

Le Goodwill survient lors d'acquisition et correspondant à l'excédent de la contrepartie transférée pour acquérir une entreprise à sa juste valeur. Cette dernière est définie par les actifs nets identifiables acquis. Il est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont généralement représentés dans les segments reportés. Le Goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation au niveau de l'UGT correspondante et les éventuelles charges sont présentées dans le compte de résultat sous « Amortissements et ajustements de valeur ».

2.8.7 Continuité d'exploitation

L'activité de private equity d'Airesis implique la présence dans son portefeuille de participations à des stades d'évolutions différents. La croissance des ventes du sous-groupe Le Coq Sportif, l'impact du cours EUR/USD ainsi que les investissements dans les contrats de sponsoring ont généré un besoin en fonds de roulement supplémentaire menant à des difficultés de trésorerie. Le Conseil d'administration est d'avis que les investissements consentis sont importants pour le futur de la marque.

Des alternatives sont en cours de discussion pour étendre les lignes de crédit existantes et lever de nouveaux financements. Considérant l'avancement des discussions, la direction est confiante sur l'obtention du financement nécessaire. Une incertitude importante existe toutefois à ce stade et, en l'absence d'un tel financement, la société ne serait pas en mesure de poursuivre son exploitation. Le conseil d'administration estime que le groupe sera en mesure de répondre à ses obligations pour une période de 12 mois et, par conséquent, les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

Le conseil d'administration est confiant qu'en cas de vente de la marque, le montant réalisé serait significativement supérieur à sa valeur comptable.

2.8.4 Provisions

Provisions are based on the best possible evaluation of the relevant entities as determined by management at the time of the financial statements are established. Provisioned expenses which are expected in the forthcoming 12-month period have been included under current liabilities.

2.8.5 Share-based or equity-settled payment transactions

Several entities of the scope of consolidation have set up share-based compensation plans for their employees. Due to the fact that these companies are not publicly listed, fair value estimations cannot be based on quoted prices but rather calculation methods predefined by the plans themselves.

2.8.6 Goodwill

Goodwill arises in a business combination and is the excess of consideration transferred to acquire a business over the underlying fair value of the net identified assets acquired. It is allocated to groups of cash generating units (CGUs) which are usually represented by the reported segments. Goodwill is tested for impairment annually at the CGU level and any impairment charges are recorded under "Depreciation, amortization and impairments" in the income statement.

2.8.7 Going concern

The private equity activity of Airesis implies the presence of investments in its portfolio at different stages of evolution. Sales growth in sub-group Le Coq Sportif, the impact of the EUR / USD and the investment in sponsorship agreements have generated a need for additional working capital leading to treasury difficulties. The Board of Directors considers that these investments are important to the future of the brand.

Alternatives are being discussed to extend existing credit lines and raise new financing. Considering the progress of discussions, management is confident about obtaining the necessary financing. However, significant uncertainty weights on this point and in the absence of such funding, the company would not be able to continue its operations. The Board of Directors believes that the group will be able to meet its obligations for a period of 12 months and, accordingly, the financial statements have been prepared on a going concern basis.

The Board of Directors is confident that in an orderly sales transaction the brand could be realised for an amount substantially in excess of its carrying amount.

3 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Liquidités	7 812	6 288	Cash
Équivalents de liquidités	134	171	Cash equivalents
Liquidités et équivalents	7 946	6 459	Cash and cash equivalents

Les intérêts perçus sur les liquidités et équivalents sont variables et calculés sur une base quotidienne. La juste valeur des liquidités et équivalents se monte à KCHF 6 459 (2014 : KCHF 7 946).

Interest received on cash and cash equivalents varies and is calculated on a daily basis. The fair value of cash and cash equivalents amounts to KCHF 6 459 (2014: KCHF 7 946).

Dans l'optique du tableau de flux de trésorerie, la rubrique liquidités et équivalents inclut :

Cash and equivalents on the cash flow statement include:

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Liquidités et équivalents		7 946	6 459	Cash and cash equivalents
Dépassements bancaires en comptes courants	11	-	-1 263	Bank overdrafts on current accounts
Liquidités et équivalents selon le tableau de flux de trésorerie		7 946	5 196	Cash and cash equivalents according to the cash flow statement

4 DÉBITEURS

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Débiteurs clients	30 767	36 373	Trade accounts receivables
Provisions pour pertes de valeur sur créances	-3 410	-3 625	Allowances for doubtful receivables
Débiteurs (net)	27 357	32 748	Trade receivables (net)

Les conditions générales de paiement se situent entre 30 et 90 jours. Les provisions pour pertes de valeur sur créances correspondent à la nécessité économique de provisionner certains débiteurs. Nous renvoyons également le lecteur à la note 35 présentant les actifs mis en gage.

General payment terms range from 30 to 90 days. Allowances for doubtful receivables correspond to the economic necessity to provision for certain receivables. We refer the reader to note 35 which lists pledged assets.

Le tableau ci-après résume les mouvements liés aux provisions pour pertes de valeur sur créances :

The following table summarizes the movements in the allowances for doubtful receivables:

En milliers de CHF	Total	In thousands of CHF
Au 1 janvier 2014	-3 062	At 1 January 2014
Attributions	-1 105	Allowance for the year
Dissolutions	372	Unused amounts reversed
Utilisations	328	Receivables written off during the year as uncollectible
Différences de change	57	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2014	-3 410	At 31 December 2014
Modification du périmètre de consolidation	-66	Change in group structure
Attributions	-1 059	Allowance for the year
Dissolutions	341	Unused amounts reversed
Utilisations	236	Receivables written off during the year as uncollectible
Différences de change	333	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2015	-3 625	At 31 December 2015

Le tableau ci-après détaille l'ancienneté contractuelle des créances et le montant des provisions pour pertes de valeur respectives :

The table below details the age of the contractual claims and the respective amount of provisions for doubtful debts:

En milliers de CHF	2014		2015		In thousands of CHF
	Débiteurs clients <i>Trade accounts receivables</i>	Provisions pour pertes de valeur <i>Provisions for doubtful receivables</i>	Débiteurs clients <i>Trade accounts receivables</i>	Provisions pour pertes de valeur <i>Provisions for doubtful receivables</i>	
Pas échus	20 953	-	23 538	-	Not due
Echus					Past due
1 - 60 jours	2 491	-	3 270	-38	1 - 60 days
61 - 120 jours	1 997	-	1 039	-15	61 - 120 days
Plus que 120 jours	5 326	-3 410	8 526	-3 572	Over 120 days
Totaux	30 767	-3 410	36 373	-3 625	Total

5 AUTRES ACTIFS**5.1 Autres actifs courants**

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
TVA		3 492	5 014	VAT
Instruments financiers		877	231	Financial instruments
Charges constatées d'avance		1 967	2 709	Prepaid expenses
Compte d'entiercement - vente Boards & More		4 210	-	Escrow account - Sale of Boards & More
Autres		1 644	1 763	Others
Autres actifs courants		12 190	9 717	Other current assets

Concernant la juste valeur, nous renvoyons le lecteur à la note 33.

Les informations concernant les transactions avec parties liées figurent à la note 31 et celles concernant les actifs mis en gage à la note 35.

5 OTHER ASSETS**5.1 Other current assets**

Regarding fair value, please refer to note 33.

Information regarding transactions between related parties appears in note 31 and information concerning pledged assets appears in note 35.

5.2 Autres actifs non courants

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Dépôts de garantie		1 470	1 367	Guarantee deposits
Charges constatées d'avance		260	-	Prepaid expenses
Comunus SICAV Swiss Funds	7	-	812	Comunus SICAV Swiss Funds
Autres		77	233	Others
Autres actifs non courants		1 807	2 412	Other non-current assets

La société Comunus SICAV - Swiss Fund était mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2015. Depuis le 1er juillet 2015, elle est présentée dans les autres actifs non-courants.

Comunus SICAV - Swiss Fund was consolidated using the equity method until June 30th, 2015. Since July 1st, 2015 the entity is disclosed in other non current assets.

5.3 Prêts

En milliers de CHF	Note	Valeur Comptable Carrying value	Augmentation Increase	Réduction Decrease	Différence de change Currency translation adjustment	Valeur Comptable Carrying value	In thousands of CHF
		31.12.2014				31.12.2015	
Prêts à des parties liées	31	1 001	10	-939	-	72	Loans to related parties
Prêts à long terme		1 001	10	-939	-	72	Long-term loans
Prêts		1 001	10	-939	-	72	Loans

Concernant la juste valeur, nous renvoyons le lecteur à la note 33.

With regards to fair value, we refer the reader to note 33.

Conditions des prêts	Taux effectifs / Effective rate	Taux / Rates	Échéance / Maturity	Loan conditions
Prêts à des parties liées	2.63%	Variable/ variable	Voir note 31 / See note 31	Loans to related parties

6 STOCKS

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Stocks au prix de revient	20 161	28 230	Inventories carried at acquisition cost
Stocks à la valeur nette de réalisation	1 868	1 758	Inventories carried at net realizable value
Stocks	22 029	29 988	Inventories

Les stocks sont essentiellement constitués de produits finis. Ils sont évalués conformément aux principes d'évaluation établis.

Une charge de KCHF 43 correspondant à un ajustement de valeur sur stock du Coq Sportif a été comptabilisée en 2015 (2014 : charge de KCHF 403). Cet ajustement de valeur est comptabilisé dans les achats des marchandises et des services. Nous renvoyons également le lecteur à la note 35 présentant les actifs mis en gage.

Dans le cadre de l'acquisition de Movement, les stocks ont été réévalués à la valeur de marché. Pour plus de détail, se référer à la note 28.

6 INVENTORIES

Inventories mostly comprise finished goods. The group has evaluated these in accordance with established accounting policies.

An expense of KCHF 43 corresponding to a value adjustment on inventory of Le Coq Sportif, is recorded in 2015 (2014: expense of KCHF 403). The value adjustment is recorded in the purchase of goods and services. We refer the reader to note 35 for further details on pledged assets.

As part of the acquisition of Movement, inventories were remeasured at market value. For further detail, please refer to note 28.

7 PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

	Valeur Comptable	Dividendes	Acquisitions	Ventes	Quote parts dans les résultats	Ecarts de conversion	Transfert aux actifs financiers	Valeur Comptable
	Carrying value	Dividends	Acquisitions	Sales	Share of results in associates	Currency translation adjustments	Transfer to financial assets	Carrying value
En milliers de CHF								
In thousands of CHF	31.12.2014							31.12.2015
UMNYAMA NKUKHU	271	-	-	-	92	-82	-	281
Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd	-2	-	-	-	8	-	-	6
Comunus SICAV - Entrepreneur	427	-	-	-	426	-	-	853
Comunus SICAV - Swiss Fund	6 115	-122	3 097	-5 600	384	-	-3 874	-
Participations dans des sociétés associées	6 811	-122	3 097	-5 600	910	-82	-3 874	1 140
Investments in associates								

La société associée Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd présente des fonds propres négatifs au 31 décembre 2014 et est ainsi comptabilisée au passif du bilan consolidé.

Le tableau suivant présente les états financiers des sociétés associées :

The investment in Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd shows negative equity on December 31st, 2014 and is therefore presented in liabilities of the consolidated balance sheet.

The following table shows the financial statements of the associate entities:

En milliers de CHF	2014			2015			In thousands of CHF
	Comunus SICAV - Swiss Fund	Autres	Total	Comunus SICAV - Swiss Fund	Autres	Total	
Actifs	40 480	6 726	47 206	-	7 220	7 220	Assets
Fonds étrangers	12 148	4 890	17 038	-	4 263	4 263	Liabilities
Fonds propres	28 332	1 838	30 170	-	2 957	2 957	Equity
Revenus	-	11 162	11 162	-	13 415	13 415	Turnover
Résultat net	1 911	-812	1 099	-	1 350	1 350	Net results

8 ACTIFS INCORPORELS

8 INTANGIBLE ASSETS

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Marque - Le Coq Sportif	9	22 153	19 939	Brand - Le Coq Sportif
Marque - Movement	18	-	4 237	Brand - Movement
Fonds de commerce	9	7 515	6 471	Key money
Droit de distribution		2 578	1 547	Distribution rights
Portefeuilles clients		54	10	Customers portfolios
Goodwill	18	-	7 288	Goodwill
Autres actifs incorporels		458	305	Other intangible assets
Actifs incorporels		32 758	39 797	Intangible assets

Les actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition des participations ont été spécifiquement identifiés comme étant liés aux marques des groupes Movement (acquis en 2015) et Le Coq Sportif ainsi qu'au portefeuille clients du Coq Sportif España SA. Si les portefeuilles clients sont amortis sur une période de 10 ans, la marque Movement quant à elle est amortie sur 20 ans. Tandis que la marque Le Coq Sportif n'est pas amortie, mais fait chaque année l'objet d'un test de dépréciation afin d'en vérifier la valorisation. Le management est d'avis que la marque Le Coq Sportif a un potentiel dont la durée n'est pas définie dans le temps. L'objectif de cette acquisition est en effet la valorisation de la marque et non son utilisation sur une période déterminée.

La valeur de la marque Le Coq Sportif a été impactée par l'évolution du franc suisse vis-à-vis de l'Euro.

Nous renvoyons également le lecteur à la note 35 présentant les actifs mis en gage.

Les mouvements sur ces positions ont été les suivants :

Intangible assets recognized at the time these companies were acquired through business combination have been identified specifically as being associated with Movement group (acquired in 2015) and Le Coq Sportif group brands as well as with the customer portfolios of Le Coq Sportif España SA. Customer portfolios are normally amortized over a 10-year period and Movement brand over a 20-year period while the brand Le Coq Sportif is not amortized. Instead, Le Coq Sportif brand undergoes an annual impairment test to verify valuation. Management is of the opinion that this brand has a potential whose duration cannot be defined in terms of time. In fact, the purpose of this acquisition is to enhance the value of the brand and not to exploit it within a fixed period of time.

Brand valuation of Le Coq Sportif has been impacted by the evolution of the Euro compared to the Swiss franc.

We refer the reader to note 35 for details on pledged assets.

Movements on these positions were as follows:

En milliers de CHF	Note	Marques Brands	Fonds de commerce Key money	Droit de distribution Distribution rights	Goodwill	Autres actifs incorporels Other	Total	In thousands of CHF
Valeur comptable brute								Cost
Au 1 janvier 2014		22 578	8 423	6 129	-	2 546	39 676	At 1 January 2014
Investissements		-	-	-	-	51	51	Investments
Différences de change		-425	-156	-114	-	-30	-725	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2014		22 153	8 267	6 015	-	2 567	39 002	At 31 December 2014
Modification du périmètre de consolidation		4 300	-	-	7 288	-	11 588	Change in group structure
Investissements		-	-	-	-	17	17	Investments
Cessions		-	-132	-	-	-	-132	Disposals
Différences de change		-2 214	-831	-602	-	-200	-3 847	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2015		24 239	7 304	5 413	7 288	2 384	46 628	At 31 December 2015
Amortissements cumulés								Accumulated amortization
Au 1 janvier 2014		-	565	2 627	-	1 833	5 025	At 1 January 2014
Amortissements	20	-	210	867	-	255	1 332	Amortization
Ajustements de valeur	9	-	-12	-	-	-	-12	Impairment
Différences de change		-	-11	-57	-	-33	-101	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2014		-	752	3 437	-	2 055	6 244	At 31 December 2014
Amortissements	20	63	186	763	-	200	1 212	Amortization
Cessions		-	-30	-	-	-	-30	Disposals
Différences de change		-	-75	-334	-	-186	-595	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2015		63	833	3 866	-	2 069	6 831	At 31 December 2015
Valeur comptable nette								Net book value
Au 1 janvier 2014		22 578	7 858	3 502	-	713	34 651	At 1 January 2014
Au 31 décembre 2014		22 153	7 515	2 578	-	512	32 758	At 31 December 2014
Au 31 décembre 2015		24 176	6 471	1 547	7 288	315	39 797	At 31 December 2015

9 TEST DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS DONT LA DURÉE DE VIE EST INDÉTERMINÉE

9.1 Marques

9.1.1 Montants attribués à chaque actif individuel

Au 31 décembre, la valeur comptable de la marque dont la durée de vie est indéterminée est la suivante :

En milliers de CHF	2014
Valeur de la marque Le Coq Sportif	22 153

La valeur de la marque acquise, dont la durée de vie est indéterminée, est soumise à un test de dépréciation de valeur chaque année. Un ajustement de valeur est effectué lorsque la valeur recouvrable estimée de l'actif incorporel est inférieure à la valeur comptable nette. Airesia utilise une méthode qui se base sur la conversion des revenus en équivalent-licences par l'application du taux moyen appliqué par la société à ses licenciés pour déterminer la juste valeur de l'UGT. La durée de vie de chaque marque est déterminée individuellement.

9.1.2 Hypothèses principales utilisées dans les calculs du test de dépréciation

Les éléments les plus sensibles du modèle de calcul sont les suivants :

- Taux de conversion des revenus réalisés en direct en équivalent-licences : Les ventes réalisées à travers les propres réseaux des unités génératrices de trésorerie sont converties en équivalent-licences en utilisant le taux moyen appliqué par les sociétés à ses licenciés. Ces taux moyens varient de 5% à 6% pour le textile.
- Croissance des revenus : L'actualisation des revenus se fait sur une durée indéterminée. La base de référence utilisée est l'année en cours et une projection sur les années suivantes en utilisant un taux de croissance nul.
- Taux d'actualisation : Les taux d'actualisation représentent l'appréciation du management des risques liés à chaque unité. Ces taux sont actualisés en tenant compte de l'évolution des risques liés au développement de chaque unité génératrice de trésorerie. Le taux est de 11.8% (2014 : 11.8%) pour une marque bien établie comme « Le Coq Sportif ».
- Sensibilité au taux d'actualisation : Une augmentation du taux d'actualisation de 5% a été simulée soit 16.8% pour la marque Le Coq Sportif. Cette augmentation n'entraînerait pas d'ajustement de valeur.

9.1.3 Durée d'utilisation indéterminée

La durée d'utilisation indéterminée de la marque est revue annuellement pour déterminer si la durée d'utilisation indéterminée est toujours justifiée. Le management maintient son opinion quant au fait que la marque a un potentiel dont la durée n'est pas définie dans le temps et ne peut pas l'être. L'objectif est en effet la valorisation de cette marque et non son utilisation sur une période déterminée.

Le maintien de la décision de fixer une durée indéterminée à l'actif incorporel « marques » se base sur les éléments suivants :

- l'utilisation des marques est illimitée et cet actif peut être vendu ou utilisé par une autre équipe de direction ;
- les marques n'ont pas un seul cycle de vie, mais plusieurs en fonction des produits porteurs de celles-ci ; les marques reprises sont porteuses d'une image allant au-delà des produits actuellement porteurs de la marque ;

9 IMPAIRMENT TEST FOR INTANGIBLE ASSETS WITH AN INDEFINITE USEFUL LIFE

9.1 Brands

9.1.1 Amounts assigned to each individual asset

As at 31 December the book value of the brand with an indefinite useful life is as follows :

	2015	In thousands of CHF
Value of the brand Le Coq Sportif	19 939	Value of the brand Le Coq Sportif

The brand value acquired with an indefinite useful life is submitted to an annual impairment test. An impairment is required when the estimated recoverable market value of the intangible asset is less than the net accounting value. Airesia applies a method based on the conversion of revenue into license equivalents by using the average rate applied by the company to its licensees to determine the CGU's fair value. The useful life of each brand is determined individually.

9.1.2 Key assumptions used in calculating impairment test

The most sensitive elements of the calculation model are:

- Conversion rates of income realized directly based on license equivalents: Sales realized through cash-generating units' own networks are converted into license equivalents using the average rate applied by the companies to its licensees. These average rates vary between 5% and 6% for textiles.
- Revenue growth: Discounting of revenue is done on an indeterminate period. The reference base is the current year and a projection on future years using a zero growth rate.
- Capitalization rate: The capitalization rate represents management's assessment of the risks linked to each unit. These rates are updated considering the risk exposure tied to each cash-generating unit. The rate is 11.8% (2014: 11.8%) for a well-established brand like Le Coq Sportif.
- Sensitivity to the discount rate: A 5% increase in the discount rate was simulated – in other words 16.8% for the brand Le Coq Sportif. The incremented discount rate would not imply any impairment loss.

9.1.3 Indefinite useful life

The indefinite useful life of the brand is reviewed annually to determine whether its indefinite economic life is justified. Management remains of the opinion that this brand has a potential which cannot be constrained by a determinate time frame. In fact, the aim is to enhance the value of these the brand and not to exploit it within a fixed period of time.

The decision to set an indefinite time span for intangible assets referred to as "brands" is based on the following considerations:

- Use of the brands is unlimited and the asset may be sold or used by another management team without suffering any loss in value;
- Brands are not limited to one lifecycle but go through several depending on the revenue generating products of the brands in question. The brands referred to here have a recognition factor exceeding the products that currently bear their brand name;

- il n’y a pas d’obsolescence technique ou technologique des marques ; la durée de vie dépend des produits et non des marques ;
- les secteurs du sport et de l’habillement sont des secteurs stables sur la durée car le besoin est illimité dans le temps ;
- les dépenses de maintenance sont davantage liées aux produits qu’aux marques ;
- les droits de licences des marques sont renouvelables et les frais y relatifs sont négligeables en relation avec les produits avérés ou potentiels ;
- la durée de vie des marques ne dépend pas uniquement de la durée de vie d’un ou de quelques produits.

- *There is no technical or technological obsolescence of brands; their economic life depends on the products, not on the brand name itself;*
- *The sports and clothing segments have long-term stability since the need is not limited to time;*
- *Maintenance expenses are more closely linked to the products than the brands themselves;*
- *Brand license fees are renewable and related costs are insignificant in relation to a proven product or the existing potential of the brand in question.*
- *The economic life of a brand does not depend solely on the useful life of one or more of its products.*

9.2 Goodwill

9.2 Goodwill

9.2.1 Montants attribués

Au 31 décembre, la valeur comptable du goodwill dont la durée de vie est indéterminée est la suivante :

9.2.1 Amounts assigned

As at 31 December the book value of goodwill with an indefinite useful life is as follows:

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Goodwill issu de l'acquisition du groupe Movement	-	7 288	<i>Goodwill recognized as part of the acquisition of Movement group</i>
Valeur du Goodwill	-	7 288	<i>Value of Goodwill</i>

En 2015, un goodwill issu de l'acquisition du groupe Movement a été identifié. La valeur de cet écart d'acquisition, dont la durée de vie est indéterminée, est soumise à un test de dépréciation de valeur chaque année. Un ajustement de valeur est effectué lorsque la valeur recouvrable estimée de l'actif incorporel est inférieure à la valeur comptable nette.

In 2015, a goodwill was recognized as part of the acquisition of Movement group. The goodwill value acquired with an indefinite useful life is submitted to an annual impairment test. An impairment is required when the estimated recoverable market value of the intangible asset is less than the net accounting value.

Les éléments les plus sensibles du modèle de calcul sont les suivants :

The most sensitive elements of the calculation model are:

- Flux de trésorerie actualisés : L’actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base de projection sur les 5 années avenir en utilisant un taux de croissance des revenus du segment Movement (UGT) de 5%. Au-delà le taux de croissance des revenus est de 1%.
- Taux d’actualisation : Le taux d’actualisation représente l’appréciation du management des risques liés. Ce taux est actualisé en tenant compte de l’évolution des risques liés au développement de l’unité génératrice de trésorerie. En 2015, le taux d’actualisation est de 8.5%.
- Sensibilité au taux d’actualisation et de croissance : Une augmentation du taux d’actualisation de 20% a été simulée. Cette augmentation n’entraînerait pas d’ajustement de valeur. Si le taux de croissance des revenus était nul, aucun ajustement de valeur ne serait nécessaire.

- *Discounted cashflows: Discounting of cashflows is done using projection of Movement cash flow (CGU) of the five following years using a 5% growth rate and 1% after that.*
- *Discount rate: The discount rate represents management's assessment of the risks linked. This rate is updated considering the risk exposure tied to the cash-generating unit. In 2015, the discount rate is 8.5%.*
- *Sensitivity to the discount and growth rates: An increase in the discount rates of 20% was simulated. The incremented discount rates would not require an impairment. If the revenue growth is nil, no impairment would be necessary.*

9.3 Fonds de commerce

9.3 Key money

9.3.1 Montants attribués

Au 31 décembre, les valeurs comptables des fonds de commerce sont les suivantes :

9.3.1 Amounts assigned

As at 31 December the book value of key money is as follows:

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Valeur des fonds de commerce - durée de vie indéterminée	5 330	4 797	<i>Value of key money - indefinite useful life</i>
Valeur des fonds de commerce - amortis sur la durée du bail	2 185	1 674	<i>Value of key money - amortized based on the lease contract term</i>
Valeur des fonds de commerce	7 515	6 471	<i>Value of key money</i>

La valeur des fonds de commerce acquis, dont la durée de vie est indéterminée, est soumise à un test de dépréciation de valeur chaque année. Ce test est réalisé sur la base de la rentabilité de chaque boutique (flux de trésorerie futurs actualisés par UGT) ainsi que des informations de marché le cas échéant. Aucun ajustement de valeur n'a été reconnu sur les fonds de commerce en 2015 (2014: gain de KCHF 12).

The value of key money with an indefinite useful life is submitted annually to an impairment test. The test is run based on the profitability of each store (discounted cashflows by CGU) and on market information. No change in value was recognized for the key money in 2015 (2014: income of KCHF 12).

9.3.2 Hypothèses principales utilisées dans les calculs de tests de dépréciation

Les éléments les plus sensibles du modèle de calcul sont les suivants :

- Flux de trésorerie actualisés : L'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du budget des deux années suivantes et une projection sur les 3 années suivantes en utilisant un taux de croissance des revenus de 5% à 10%. Au delà le taux de croissance des revenus est de 2%.
- Taux d'actualisation : Les taux d'actualisation représentent l'appréciation du management des risques liés à chaque unité. Ces taux sont actualisés en tenant compte de l'évolution des risques liés au développement de chaque unité génératrice de trésorerie. Les taux utilisés en 2015, dépendant du pays du fonds de commerce, sont de 6.0% à 8.0% (2014: 7.2% à 9.4%).
- Sensibilité au taux d'actualisation et de croissance : Une augmentation du taux d'actualisation de 20% a été simulée. Cette augmentation n'entraînerait pas d'ajustement de valeur. Si le taux de croissance des revenus était nul, aucun ajustement de valeur ne serait nécessaire.

9.3.2 Key assumptions used in calculating impairment tests

The most sensitive elements of the calculation model are:

- *Discounted cashflows: Discounting of cashflows is done using as base the following two years' budgets and a projection of the three following years using a 5% to 10% growth rate and 2% after that.*
- *Discount rate: The discount rate represents management's assessment of the risks linked to each unit. These rates are updated considering the risk exposure tied to each cash-generating unit. In 2015, depending on the country of the key money, the rates were between 6.0% and 8.0% (2014: 7.2% and 9.4%).*
- *Sensitivity to the discount and growth rates: An increase in the discount rates of 20% was simulated. The incremented discount rates would not require to impair key money. If the revenue growth is nil, no impairment would be necessary.*

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

10 PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT

En milliers de CHF	Note	Bureaux et installations <i>Offices and installations</i>	Equipements et autres <i>Equipment and other</i>	Total	In thousands of CHF
Valeur comptable brute					<i>Cost</i>
Au 1 janvier 2014		1 590	10 804	12 394	<i>At 1 January 2014</i>
Acquisitions		67	878	945	<i>Investments</i>
Cessions		-	-87	-87	<i>Disposals</i>
Différences de change		-31	-139	-170	<i>Currency translation adjustments</i>
Au 31 décembre 2014		1 626	11 456	13 082	<i>At 31 December 2014</i>
Modification du périmètre de consolidation		426	301	727	<i>Change in group structure</i>
Acquisitions		613	2 353	2 966	<i>Investments</i>
Cessions		-	-51	-51	<i>Disposals</i>
Différences de change		-153	-1 032	-1 185	<i>Currency translation adjustments</i>
Au 31 décembre 2015		2 512	13 027	15 539	<i>At 31 December 2015</i>
Amortissements cumulés					<i>Accumulated depreciation</i>
Au 1 janvier 2014		992	5 008	6 000	<i>At 1 January 2014</i>
Amortissements	20	288	1 629	1 917	<i>Depreciation</i>
Cessions		-	-49	-49	<i>Disposals</i>
Différences de change		-22	-97	-119	<i>Currency translation adjustments</i>
Au 31 décembre 2014		1 258	6 491	7 749	<i>At 31 December 2014</i>
Amortissements	20	347	1 562	1 909	<i>Depreciation</i>
Cessions		-	-41	-41	<i>Disposals</i>
Différences de change		-122	-587	-709	<i>Currency translation adjustments</i>
Au 31 décembre 2015		1 483	7 425	8 908	<i>At 31 December 2015</i>
Valeur comptable nette					<i>Net book value</i>
Au 1 janvier 2014		598	5 796	6 394	<i>At 1 January 2014</i>
Au 31 décembre 2014		368	4 965	5 333	<i>At 31 December 2014</i>
Au 31 décembre 2015		1 029	5 602	6 631	<i>At 31 December 2015</i>

11 EMPRUNTS BANCAIRES A COURT TERME

11 BANK OVERDRAFTS AND SHORT-TERM DEBT

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Dépassements bancaires en comptes courants		-	1 263	Bank overdrafts
Emprunts bancaires à court terme		24 004	24 568	Short-term bank loans
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme	15	1 653	3 441	Current portion of long-term bank loans
Emprunts bancaires à court terme		25 657	29 272	Bank overdrafts

Concernant la juste valeur, nous renvoyons le lecteur à la note 33.

With regards to fair value, we refer the reader to note 33.

Le taux d'intérêts moyen pondéré et payé en 2015 est de 1.13% (2014 : 1.69%).

The weighted average interest rate paid in 2015 was 1.13% (2014: 1.69%).

Les conditions auxquelles ces prêts ont été octroyés sont les suivantes :

These loans were issued under the following conditions:

Répartition par devise en milliers de CHF	2014			2015			Split per currency in thousands of CHF
	Montants Amount	Intérêts Interest rate		Montants Amount	Intérêts Interest rate		
		De From	A To		De From	A To	
EUR	25 657	1.41%	4.75%	26 904	0.78%	4.20%	EUR
CHF	-	-	-	2 368	1.90%	8.90%	CHF
Emprunts bancaires à court terme	25 657	1.41%	4.75%	29 272	0.78%	8.90%	Bank overdrafts and short-term debt

Répartition par type de taux d'intérêts en milliers de CHF	2014	2015	Allocation by interest rate type in thousands of CHF
Taux fixes	8 388	7 477	Fixed
Taux variables	17 269	21 795	Floating
Emprunts bancaires à court terme	25 657	29 272	Bank overdrafts and short-term debt

12 DETTES FOURNISSEURS

12 TRADE PAYABLES

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Dettes fournisseurs	21 151	38 556	Trade payables

Ces montants correspondent aux dettes des diverses entités consolidées envers les fournisseurs. Les conditions de paiement sont comprises entre 30 et 90 jours. La note 32 présente les échéances. Concernant la juste valeur, nous renvoyons le lecteur à la note 33.

These amounts represent trade payables to suppliers. Payment terms vary between 30 and 90 days. Due dates are listed in note 32. With regards to the fair value, we refer the reader to note 33.

13 AUTRES DETTES

13 OTHER LIABILITIES

13.1 Autres dettes à court terme

13.1 Other short-term liabilities

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Montants en faveur du personnel		3 672	3 618	Accrued personnel expenses
Charges à payer		471	317	Accrued invoices
TVA et autres impôts		2 677	4 958	VAT and other tax payables
Autres frais à payer		26	29	Other accrued expenses
Autres dettes parties liées	31	2	333	Other related party payables
Instruments financiers	33	312	239	Financial instruments
Autres		355	1 491	Others
Autres dettes à court terme		7 515	10 985	Other short-term liabilities

13.2 Autres dettes à long terme

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Engagements liés aux paiements fondés sur des actions - plan de stock option I du Coq Sportif	17.2	401	366	Liability related to share-based payments – stock option plan I in favor of Le Coq Sportif's employees
Obligations convertibles du Coq Sportif		1 011	926	Le Coq Sportif's convertible bond
Paielement différé lié à l'acquisition du groupe Movement		-	3 176	Deferred payment for Movement group acquisition
Autres dettes à long terme		1 412	4 468	Other long-term liabilities

13.2 Other long-term liabilities**14 PROVISIONS**

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Au 1 janvier	1 213	546	At 1 January
Dotations	551	64	Allocated
Dissolutions	-959	-	Released
Utilisations	-250	-485	Used
Différences de change	-9	-60	Currency translation adjustments
Au 31 décembre	546	65	At 31 December
Répartition selon	546	65	Of which
- Provisions à court terme	546	65	Short-term -
- Provisions à long terme	-	-	Long-term -

14 PROVISIONS

- Provisions pour risques opérationnel

Les provisions pour risques opérationnels concernent des provisions pour indemnités dues à des collaborateurs ainsi que des engagements sur la liquidation ou cession de sociétés. Les dotations faites en 2015 concernent le montant des indemnités de départ anticipé pour des collaborateurs en Italie.

- Provisions pour litiges

Certaines sociétés sont sujettes à des litiges découlant de leur activité. Des revendications financières peuvent résulter de ces litiges à l'encontre des entités. Les provisions pour frais juridiques et poursuites sont mesurées selon le principe de la meilleure estimation du management. A fin 2015, il n'y a plus de provisions pour litige.

- Provisions for operational risks

Provisions for operational risks include provisions for severance payments to employees and for liquidated or disposed companies. Allocations made in 2015 are related to severance payments to employees in Italy.

- Provisions for litigations

A number of companies are subject to litigations rising from the normal course of business, as a result of which financial claims could be made against them. The provisions for legal fees and lawsuits are valued according to the best management estimate principle. At the end of 2015, there are no outstanding provisions for litigation.

15 EMPRUNTS BANCAIRES A LONG TERME

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Emprunts bancaires		5 251	12 676	Bank loan
Part à court terme des emprunts bancaires	11	-1 653	-3 441	Current portion of bank loans
Emprunts bancaires à long terme		3 598	9 235	Loans and borrowings

Concernant la juste valeur des emprunts bancaires à long terme, nous renvoyons le lecteur à la note 33.

Le taux d'intérêts moyen pondéré et payé en 2015 est de 2.89% (2014 : 3.33%).

15 LOANS AND BORROWINGS FROM BANKS

With regards to the fair value, we refer the reader to note 33.

The weighted average interest rate paid in 2015 was 2.89% (2014: 3.33%).

Les conditions auxquelles ces prêts ont été effectués sont les suivantes :

These loans were issued under the following conditions:

	2014			2015			
	Montants <i>Amount</i>	Intérêts <i>Interest rate</i>		Montants <i>Amount</i>	Intérêts <i>Interest rate</i>		
		De <i>From</i>	A <i>To</i>		De <i>From</i>	A <i>To</i>	
Répartition par devise en milliers de CHF							<i>Split per currency in thousands of CHF</i>
EUR	3 598	2.18%	4.50%	2 835	1.52%	4.20%	<i>EUR</i>
CHF	-	-	-	6 400	2.52%	2.62%	<i>CHF</i>
Emprunts bancaires à long terme	3 598	2.18%	4.50%	9 235	1.52%	4.20%	<i>Loans and borrowings</i>
Répartition par type de taux d'intérêts en milliers de CHF		2014		2015			<i>Allocation by type of interest in thousands of CHF</i>
Taux fixes		2 596		7 767			<i>Fixed</i>
Taux variables		1 002		1 468			<i>Floating</i>
Emprunts bancaires à long terme		3 598		9 235			<i>Loans and borrowings</i>
Échéances des emprunts à long terme en milliers de CHF		2014		2015			<i>Maturities of long-term debt in thousands of CHF</i>
2016		1 678		-			<i>2016</i>
2017		1 291		3 095			<i>2017</i>
2018		396		2 130			<i>2018</i>
2019		186		1 468			<i>2019</i>
2020 (et plus tard - année précédente)		47		1 342			<i>2020 (and later – prior year)</i>
2021 (et plus tard - année en cours)		-		1 200			<i>2021 (and later – current year)</i>
Emprunts bancaires à long terme		3 598		9 235			<i>Loans and borrowings</i>

Les échéances présentées sont contractuelles.

The maturity dates shown above are contractual.

16 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

En dehors des assurances sociales régies par la loi, il existe au sein du périmètre de consolidation plusieurs régimes indépendants de retraite postérieurs à l'emploi. Dans la plupart des cas, il n'existe pas d'actifs indépendants pour couvrir les retraites dans les filiales. Des provisions sont alors constituées pour ces obligations et intégrées aux passifs non courants du bilan. La plupart des salariés sont couverts par des régimes de prévoyance à prestations définies. Pour les régimes de retraite les plus importants, les obligations sont revues tous les ans par des actuaires indépendants.

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Engagements de prévoyance non financés	131	1 204	Unfunded post-employment benefits
Autres avantages à long terme	197	248	Other long-term benefits
Provisions pour avantages au personnel	328	1 452	Long-term employee benefits

16.1 Plans en primauté des prestations

16.1 Defined benefits plans

16.1.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyances

16.1.1 Evolution of present value of defined benefit obligation

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Balance au 1 janvier	118	131	Balance January 1
Modification du périmètre de consolidation	-	2 755	Change in Group structure
Coût des services rendus	13	163	Current service cost
Intérêts	-	27	Interests
Réévaluation liés aux modifications d'hypothèses financières	-	164	Remeasurements arising from changes in financial assumptions
Réévaluation liés aux modifications d'hypothèses démographiques	-	-17	Remeasurements arising from changes in demographic assumptions
Prestations payées estimées	-	-18	Estimated benefit payments
Balance au 31 décembre	131	3 205	Balance December 31

16.1.2 Evolution des actifs des plans de prévoyance

16.1.2 Evolution of plan assets

En milliers de CHF	2015	In thousands of CHF
Balance au 1 janvier	-	Balance January 1
Modification du périmètre de consolidation	1 868	Change in Group structure
Intérêts	19	Interests
Cotisations de l'employeur	64	Company contributions
Cotisations des employés	64	Employee contributions
Gain/(perte)	-	Gain/(loss)
Estimation des prestations versées/reçues	-18	Estimated benefit payments
Balance au 31 décembre	1 997	Balance December 31

Les actifs du plan correspondent à des actifs auprès d'une compagnie d'assurance (actifs non cotés).

Plan assets relate to assets held by an insurance company (not quoted assets).

16.1.3 Hypothèses actuarielles

16.1.3 Actuarial assumptions

En milliers de CHF	2014		2015		In thousands of CHF
	Abroad	Swiss	Abroad	Swiss	
Taux d'actualisation moyen	1.7%	-	1.9	0.8	Discount rate
Taux attendus d'augmentation des salaires	2.0%	-	2.0	1.5	Salary increase
Taux d'indexation des rentes	0.0%	-	0.0	0.0	Pension indexation
Taux d'intérêt crédité sur les comptes	0.0%	-	0.0	0.8	Interest credited on savings accounts

16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués du plan d'indemnité de départ (TFR) des employés italiens du Coq Sportif pour KCHF 196 (2014 : KCHF 197) et des employés tunisiens du groupe Movement pour KCHF 52 (2014: KCHF 0). La charge annuelle de ces plans respectifs est de KCHF 5 (2014 : produit KCHF 6) pour l'Italie et de KCHF 2 (2014: 0) pour la Tunisie. Le taux d'actualisation et le taux attendu d'augmentation des salaires sont respectivement de 2.0% (2014 : 1.5%) et 2.0% (2014 : 2.0%) pour l'Italie et de 0.8% (2014: 0.0%) et 1.5% (2014: 0.0%) pour la Tunisie.

16.3 Analyse de sensibilité

16.2 Other long-term benefits

Other long-term benefits are related to Le Coq Sportif's Italian severance allowance ("TFR") for KCHF 196 (2014: KCHF 197) and Tunisian employees of Movement group for KCHF 52 (2014: KCHF 0). Expenses of KCHF 5 (2014: KCHF 6) in Italy and KCHF 2 (2014: KCHF 0) in Tunisia were recognized in 2015. The discount rate and the expected rate of salary increase used are 2.0% (2014: 1.5%) and 2.0% (2014: 2.0%) in Italy and 0.8% (2014: 0.0%) and 1.5% (2014: 0.0) in Tunisia.

16.3 Sensitivity analysis

**Variations des engagements de
prévoyance**
*Defined benefit obligation
variations*

En milliers de CHF		In thousands of CHF
Taux d'escompte + 0.25%	-161	Discount rate + 0.25%
Taux d'escompte - 0.25%	188	Discount rate - 0.25%
Taux de croissance annuelle des salaires + 0.5%	14	Salary increase + 0.5%
Taux de croissance annuelle des salaires - 0.5%	-14	Salary increase - 0.5%

Les contributions prévues en 2016 sont identiques à celles de l'année en court.

2016 expected contributions are the same as the contribution of the current year.

17 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS OU DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

17.1 Le Coq Sportif – Plan en faveur du management

- Plan I : ABSA

Le plan de participation en faveur des cadres dirigeants du Coq Sportif contient 9 999 ABSA (actions avec bons de souscriptions attachés). 20 bons de souscriptions sont attachés à chaque action, ce qui représente 199 980 bons de souscription d'actions (chaque bon donnant le droit de souscrire une action au prix de EUR 14.95).

Des bons de souscription d'actions sont exerçables et liés à l'atteinte de certains niveaux de valorisation du Coq Sportif déterminés lors de la cession de la majorité par Airesis.

Au 31 décembre 2015, l'engagement comptabilisé dans les fonds propres pour ce plan est KCHF 2 653 (2014 : 2 948). La variation de KCHF -295 est due à l'impact du taux de change.

- Plan II : Actions gratuites

En 2015, un plan de participation en faveur des cadres dirigeants du Coq Sportif contenant 112 837 actions gratuites a été conclu. Il s'agit d'un plan qualifié de plan de paiement en actions réglé en instruments de capitaux propres ("equity-settled") dont l'engagement est comptabilisé dans les fonds propres pour un montant de KCHF 369 (KEUR 341).

L'obtention définitive des droits est liée à une condition de présence des cadres dirigeants bénéficiaires dans la société pour une période de quatre ans (50% après deux ans et 50% après quatre ans). Une charge de KCHF 400 (KEUR 370) a été reconnue suite à la création de ce plan.

17.2 Le Coq Sportif – Plan de stock option I

Un plan de stock-options, initialement de 59 700 options d'achat (avec un prix d'exercice de EUR 11.23), concernant l'ensemble du personnel du Coq Sportif a été mis en place durant l'exercice 2008. En mai 2012, l'Assemblée Générale du Coq Sportif a approuvé la proposition du conseil d'administration qui consiste à attribuer définitivement 26 910 options, acquises et exerçables, aux employés ayant remplis les conditions de présence. Selon l'accord, la société, au cas où elle serait encore non cotée au moment de la cession, s'engage à racheter ou à faire racheter par un actionnaire ou un investisseur qu'elle désignera les titres présentés à la vente au prix de rachat d'une fois le chiffre d'affaire du Coq Sportif, à condition que sur le dernier exercice, le résultat opérationnel soit égal à un minimum de 8% du chiffre d'affaires. Compte tenu de l'engagement de rachat des actions, ce plan en faveur des employés est qualifié de plan de paiement en actions réglé en numéraire. Il est comptabilisé au passif, sous autres dettes à long terme pour un montant de KCHF 366 (2014 : KCHF 401) pour 24 755 options en circulation et 2 155 actions (options exercées) au 31 décembre 2015. Une charge de KCHF 6 (2014 : produit de KCHF 6) a été reconnu en 2015 dû à la réévaluation de la probabilité d'atteinte des objectifs de performance.

17.3 Le Coq Sportif – Plan de stock option III

Le Coq Sportif a mis en place durant l'exercice 2012 un plan de stock options de 46 600 options d'achat (avec un prix d'exercice de EUR 15.50) en faveur de certains cadres. L'acquisition des options est subordonnée à la présence de ces cadres dans l'entreprise dans un horizon allant jusqu'en mai 2016 ainsi qu'à l'atteinte au 31 décembre 2015 d'un niveau de valeur de la société déterminé à l'avance. Selon l'accord le calcul de la valeur de la société à cette date se fera de la manière suivante : $[(\text{résultat opérationnel de l'exercice } 2015 \times 7) + (\text{chiffre d'affaires de l'exercice } 2015)] / 2$. La société, au cas où elle serait encore non cotée au moment de la cession, s'engage à racheter ou à faire racheter par un actionnaire

17 SHARE-BASED OR EQUITY-SETTLED PAYMENT TRANSACTIONS

17.1 Le Coq Sportif – profit-sharing plan for management

- Plan I: ABSA

The share based incentive plan for senior executives of Le Coq Sportif consists of 9 999 ABSA (shares with attached share purchase vouchers). Twenty share purchase vouchers are attached to each share, which represents 199 980 share purchase vouchers (each voucher entitles subscription to one share at a price for EUR 14.95).

The vouchers can be exercised and linked to the valuation of Le Coq Sportif as determined when Airesis sells its majority stake.

As at December 31st 2015, the commitment recognized in equity for this plan is KCHF 2 653 (2014: KCHF 2 948). The variation of KCHF -295 is due to the impact of exchange rate.

- Plan II: Shares

In 2015, a share based incentive plan for senior executives of Le Coq Sportif consisting of 112 837 free shares was signed. This plan qualifies as an equity-settled share-base payment plan and is recorded in equity for an amount of KCHF 369 (KEUR 341).

Definitive acquisition rights are related to a condition of presence of executives beneficiaries in the company for a period of four years (50% after two years and 50% after four years). An expense of KCHF 400 (KEUR 370) was recognized as part of the creation of this plan.

17.2 Le Coq Sportif – Stock option plan I

A stock option plan, initially granting 59 700 call options (with an exercise price of EUR 11.23), was introduced in 2008 for all employees of Le Coq Sportif. In May 2012, Le Coq Sportif's General Shareholders' Meeting approved the Board of Directors' proposition to grant 26 910 exercisable options to the employees having fulfilled the plan's original presence conditions. According to the agreement, if Le Coq Sportif is still not listed when an employee presents a share for sale, the company agrees to repurchase or have a shareholder or investor that it will designate repurchase the securities offered for sale at a purchase price equivalent to the company's last annual turnover, provided that in the last accounting period, the consolidated operating income is equal to at least 8% of the revenue. Given the commitment to repurchase the shares, the plan for employees is qualified as a cash-settled share-based plan. It is recorded within liabilities under "Other long-term debt" for an amount of KCHF 366 (2014: KCHF 401) for 24 755 outstanding options and 2 155 shares (exercised options) at December 31st 2015. An expense of KCHF 6 (2014: expense of KCHF 6) was recognized in 2015 due to the revaluation of the probability of achieving the performance targets.

17.3 Le Coq Sportif – Stock option plan III

Le Coq Sportif implemented in 2012 a stock option plan of 46 600 call options (with an exercise price of EUR 15.50) in favor of some managers. Exercising these options requires being an employee of the company up to 2016 and reaching a predetermined company value on December 31st 2015. In the agreement, the calculation of the value on that date will be as follows: $[(\text{Operating profit for the year } 2015 \times 7) + (\text{revenue for the year } 2015)] / 2$. According to the agreement, if Le Coq Sportif is still not listed when an employee presents a share for sale, the company agrees to repurchase or have a shareholder or investor that it will designate repurchase the securities offered for sale at a purchase price determined by the

ou un investisseur qu'elle désignera les titres présentés à la vente au prix de rachat déterminé selon la méthode de calcul décrite ci-dessus et fixant le prix d'exercice minimum décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires, à condition que sur le dernier exercice, le résultat opérationnel soit égal à un minimum 8% du chiffre d'affaires. Compte tenu de l'engagement de rachat des actions, ce plan en faveur des cadres est qualifié de plan de paiement en actions réglé en numéraire. Il est comptabilisé au passif, sous la rubrique « Autres dettes à long terme ». Les objectifs de la condition de performance ne sont pas remplis et aucune option n'a été acquise. L'engagement au 31 décembre 2014 était de KCHF 0. Aucune attribution n'a été réalisée et le plan est terminé.

method of calculation described above, provided that in the accounting period, the consolidated operating income is equal to at least 8% of the revenue. Given the commitment to repurchase the shares, the plan for managers is qualified as a cash-settled share-based plan. It is recorded within liabilities under "Other long-term debt". The performance conditions are not fulfilled and no options were granted. The commitment as at December 31st 2014 was KCHF 0 and in 2015, no attributions were granted and the plan is terminated.

18 ACQUISITION D'ENTREPRISES

Le 1er juin 2015, Airesis SA a acquis 92% des actions et droits de vote du groupe Movement.

Le groupe Movement s'inscrit dans la stratégie de Airesis SA, qui souhaite contribuer au développement de la marque de ski vaudoise. Airesis souhaite veiller à la continuité et au développement de la marque. L'actuelle direction reste en place, avec notamment la présence de Serge Baud comme actionnaire (8%). M. Baud, actuel CEO, est le co-fondateur de la marque qu'il accompagne depuis treize ans. Ainsi, la stratégie sera préservée et soutenue par Airesis.

Durant la période du mois de juin à décembre, le groupe Movement a contribué aux revenus de KCHF 9 290 et au résultat de KCHF -958. Movement présente une forte saisonnalité avec l'essentiel du chiffre d'affaire réalisé entre octobre et décembre.

18 ACQUISITION OF SUBSIDIARY

On June 1st, 2015, Airesis SA acquired 92% of the shares and voting interests in Movement Group.

The acquisition of Movement Group is in the scope of Airesis' strategy. Airesis wishes to support the development of the ski company from the Vaud Region in Switzerland. Movement's current management will stay involved, especially with Serge Baud as a shareholder (8%). Mr Baud, currently CEO of the company, is the co-founder of the brand with whom he has been working for 13 years. Thus, the current strategy will remain and will be supported by Airesis.

During the months from June to December, Movement Group contributed revenue of KCHF 9 290 and a net result of KCHF -958. Movement has strong seasonality with most of the revenue being realized between October and December.

18.1 Contrepartie transférée

Le tableau ci-dessous résume la juste valeur à la date d'acquisition des principales classes de la contrepartie transférée.

18.1 Consideration transferred

The following table summarises the acquisition-date fair value of each major class of consideration transferred.

En milliers de CHF	01.06.15	In thousands of CHF
Contrepartie en espèces	13 000	Cash consideration
Paiement différé	3 778	Deferred payment
Instrument de capitaux propres	369	Equity instruments
Contrepartie transférée total	17 147	Total consideration transferred

300 000 actions Airesis d'une valeur nominale de CHF 0.25 par action seront transférées aux vendeurs en tant que paiement complémentaire. La valorisation de ces actions est basée sur le cours de l'action au 1er juin 2015 soit CHF 1.23. Ces actions ne peuvent pas être transférées, vendues ou mises en gage pour une période de cinq ans (31 décembre, 2020).

300 000 Airesis shares with a nominal value of CHF 0.25 per share will be transferred to the sellers as additional payment. The valuation of the shares is based on the published share price on June 1st, 2015 at CHF 1.23. These shares cannot be transferred, sold or pledged for a period of five years (December 31st, 2020).

Un paiement différé de KCHF 3 778 échelonné en un virement par année sur quatre ans sera également versés aux vendeurs. Ce paiement différé n'est pas soumis à des conditions de performances au sens d'IFRS 3.

A deferred payment of KCHF 3 778 will be paid in four instalments; one per year during four years. This deferred payment is not a contingent consideration in the sense of IFRS 3.

18.2 Coûts liés à l'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition sont de KCHF 4. Il s'agit des frais juridiques et de due diligence. Ces coûts sont inclus dans les « frais d'administration ».

18.2 Acquisition-related costs

The Group incurred acquisition-related costs of KCHF 4 on legal fees and due diligence costs. These costs have been included in "administrative expenses".

18.3 Actifs net identifiables acquis et passifs pris en compte

Le tableau ci-dessous résume les actifs acquis et les passifs pris en compte à la date d'acquisition.

En milliers de CHF	01.06.15	In thousands of CHF
Liquidités et équivalents	1 025	Cash and cash equivalents
Immobilisations corporelles	722	Property, plant and equipment
Marque	4 300	Trademarks
Impôts différés actifs	224	Deferred tax assets
Autres actifs non-courant	29	Other non-current assets
Inventaire	7 206	Inventories
Débiteurs	1 302	Trade and other receivables
Dettes fournisseurs	-1 389	Trade and other payables
Avantages postérieurs à l'emploi	-939	Retirement benefit obligations
Impôts différés passifs	-1 764	Deferred tax liabilities
Juste valeur des actifs net identifiés	10 716	Fair value of net identifiable assets
Moins : Intérêts non-controllants	-857	Less: Non-controlling interests
Goodwill	7 288	Goodwill
Total	17 147	Total

Le goodwill est calculé en utilisant la méthode du goodwill partiel. Il est intégralement alloué au segment opérationnel Movement.

L'écart d'acquisition est principalement attribuable aux compétences techniques et au talent des employés du groupe Movement ainsi qu'aux synergies escomptées de l'intégration des entités dans Airesia. L'écart d'acquisition comptabilisé ne devrait pas être déductible fiscalement.

18.3 Identifiable assets acquired and liabilities assumed

The following table summarizes the recognized amounts of assets acquired and liabilities assumed at the acquisition date.

Goodwill is calculated using the proportionate share method. It is entirely allocated to the operating segment Movement.

The goodwill is attributable mainly to the skills and technical talent of Movement Group's work force and the synergies expected to be achieved from integrating the entities into Airesia. None of the goodwill recognized is expected to be deductible for tax purposes.

18.3.1 Définition de la juste valeur

Les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs matériels acquis sont comme suit :

18.3.1 Measurement of fair values

The valuation techniques used for measuring the fair value of material assets acquired were as follows:

18.3.2 Immobilisations corporelles

Technique de comparaison de marché et technique de coût de remplacement : Le modèle d'évaluation considère les prix de marché des produits similaires lorsqu'ils sont disponibles et le coût de remplacement amorti reflète les ajustements pour la détérioration physique ainsi que l'obsolescence fonctionnelle et économique.

18.3.2 Property, plant and equipment

Market comparison technique and cost technique: The valuation model considers quoted market prices for similar items when available, and depreciated replacement cost when appropriate. Depreciated replacement cost reflects adjustments for physical deterioration as well as functional and economic obsolescence.

18.3.3 Marques

La méthode d'équivalent-licence : l'équivalent-licence considère une conversion de tous les revenus en équivalent-licences par l'application d'un taux moyen appliqué sur une période de 5 ans. Ces équivalent-licences sont ensuite actualisés à des taux tenant compte des risques ainsi que de leur évolution. Le cas échéant, des offres d'achat de marques de la part de tiers sont prises en considération, pouvant aboutir à une réduction de la valeur.

18.3.3 Trademark

License equivalent method: The license equivalent method considers conversion of all income into license equivalent by applying the average rate applied over a period of 5 years. These license equivalents are then discounted at rates that take into consideration risks and their evolution.

18.3.4 Stocks

Technique de comparaison du marché : La juste valeur est déterminée sur la base du prix de vente estimé dans le cours normal des affaires diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la vente, ainsi qu'une marge bénéficiaire raisonnable basée sur l'effort nécessaire pour compléter et vendre les stocks.

18.3.4 Inventories

Market comparison technique: The fair value is determined based on the estimated selling price in the ordinary course of business less the estimated costs of completion and sale, and a reasonable profit margin based on the effort required to complete and sell the inventories.

18.3.5 Débiteurs

Les débiteurs tiers comprennent les montants contractuels bruts d'un montant de KCHF 1 302, dont la totalité était considérée recouvrable à la date d'acquisition.

18.3.5 Trade receivables

The trade receivables comprise gross contractual amounts due of KCHF 1 302, of which the whole amount was expected to be collectible at the acquisition date.

18.4 Actifs Juste valeurs définies sur une base provisoire

Le Goodwill calculé en utilisant la méthode du goodwill partiel.

La juste valeur des montants exprimés dans la note ont été mesurés sur une base provisoire. Si de nouvelles informations obtenues dans l'année suivant la date d'acquisition sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition justifient des ajustements sur les montants présentés dans la note, ou que des dispositions supplémentaires qui existaient à la date d'acquisition sont identifiés ; la comptabilité d'acquisition sera révisée.

18.4 Fair values measured on a provisional basis

Goodwill is calculated using the proportionate share method.

The fair value of the amounts disclose in this note have been measured on a provisional basis. If new information obtained within one year of the acquisition date about facts and circumstances that existed at the acquisition date identifies adjustments to the amounts in this note, or any additional provisions that existed at the acquisition date, then the accounting for the acquisition will be revised.

19 IMPÔTS

En plus de l'impôt courant, les comptes consolidés montrent un actif et un passif d'impôts différés nets de KCHF 8 937. L'impôt différé actif provient principalement de l'effet des pertes reportées. L'impôt différé passif provient de l'effet des actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition des sociétés par Airesis. Les impôts différés actifs reconnus sur les pertes reportables sont majoritairement lié aux entités françaises du groupe qui disposent de pertes reportables de manière illimitée.

Le mouvement des impôts différés au cours de l'année est présenté ci-après :

19 TAXES

In addition to current taxes, the consolidated statements show a net deferred tax asset of KCHF 8 937. The deferred tax asset stems primarily from tax losses carried forward. The deferred tax liability stems from the effect the intangible assets had when recognized at the time Airesis acquired the companies. Deferred tax assets on loss carry forwards are mainly linked to French entities of the group which can carry forward losses indefinitely.

The movement in deferred taxes during the course of the year is as follows:

	Au 31 décembre 2014 At 31 December 2014	Mod. du périmètre de consolidation Change in group structure	Effet sur le compte de résultat Income statement impact	Composante fonds propres Equity component	Variation de change Currency translation adjustments	Au 31 décembre 2015 At 31 December 2015	
En milliers de CHF							In thousands of CHF
Valeur des autres actifs et passifs	1 508	224	175	207	-142	1 972	Value of other assets and liabilities
Pertes reportées	8 518	-	4 860	-	-786	12 592	Tax losses carried forward
Impôts différés actifs	10 026	224	5 035	207	-928	14 564	Deferred tax assets
Valeur des biens	-21	-	15	-	6	-	Value of fixed assets
Valeur des autres actifs et passifs	-1	-711	454	-50	-13	-321	Value of other assets and liabilities
Valeur des marques	-4 748	-1 053	15	-	480	-5 306	Value of brands
Impôts différés passifs	-4 770	-1 764	484	-50	473	-5 627	Deferred tax liabilities
Impôts différés nets	5 256	-1 540	5 519	157	-455	8 937	Net deferred taxes
Présentés sous							Shown as
Impôts différés actifs	5 587					10 377	Deferred tax assets
Impôts différés passifs	-331					-1 440	Deferred tax liabilities

L'effet fiscal sur le compte de résultat consolidé est le suivant :

The tax effect on the consolidated income statement is as follows:

En milliers de CHF	2014	2015	
Charges fiscales courantes	-1 531	-1 377	Current income tax
Impôts différés	2 451	5 519	Deferred income tax
Impôts	920	4 142	Income tax

Le montant des pertes fiscales reportables sur les exercices futurs qui ne font pas l'objet d'une activation se présente selon leur date d'échéance comme suit :

Tax losses carried forward which have not been recognized as deferred tax assets, with their expiry dates, are as follows:

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
2015	-	-	2015
2016	-	-	2016
2017	17	-	2017
2018	-	7	2018
2019 (et plus tard - année précédente)	5 978	-	2019 (and later – prior year)
2020 (et plus tard - année en cours)	-	9 401	2020 (and later – current year)
illimitées	29 947	25 029	unlimited
Total des pertes reportables	35 942	34 437	<i>Total tax losses carried forward</i>

Les pertes fiscales reportables sur une période illimitée proviennent principalement des sociétés françaises (taux d'imposition de 33.3%).

Tax losses carried forward over an unlimited period stem mainly from the French companies (tax rate 33.3%).

Le montant des charges fiscales se décompose selon le tableau suivant :

Tax expenses are broken down as follows:

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Résultat avant impôts	-5 560	-17 457	Earnings before tax (EBT)
Impôts attendus aux taux appliqués aux résultats dans les pays concernés	1 851	4 657	Expected taxes at the domestic rates applicable
Taux d'impôt moyen pondéré	33.0%	26.7%	Weighted average tax rate
Variation des pertes reportées non capitalisées	1 375	-243	Variation of losses carried forward previously not recognized as deferred tax assets
Variation des différences temporelles non reconnues	-616	-1 083	Changes in unrecognized temporary differences
Pertes fiscales courantes non capitalisées	-2 188	-43	Current year losses for which no deferred tax asset was recognized
Crédits d'impôts et impôts anticipés	-333	-456	Tax credits and withholding taxes
Autres	831	1 310	Others
Charge fiscale dans le compte de résultat	920	4 142	<i>Income tax</i>

Le taux d'impôt moyen pondéré est déterminé sur la base des taux d'imposition individuels applicables dans les juridictions concernées et en fonction de la composition du bénéfice avant impôts par territoire de compétence. Il en résulte pour 2015 un taux d'impôt moyen pondéré de 26.7% (2014 : 33.0%). Le taux d'imposition applicable par entité représente l'impôt local sur le revenu applicable au bénéfice avant impôts pour l'année fiscale 2015/2014.

The weighted average tax rate is determined by the tax rates applicable in the individual jurisdictions concerned and according to the breakdown of profit before taxes in each territory. The weighted average tax rate was 26.7% in 2015 (2014: 33.0%). The tax rate applicable for each company represents the local income tax applied to earnings before taxes during the 2015/2014 fiscal year.

20 AMORTISSEMENTS ET AJUSTEMENTS DE VALEUR

20 DEPRECIATION, AMORTIZATION AND IMPAIRMENTS

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Amortissements sur immobilisations corporelles	10	-1 917	-1 909	Depreciation of property, plant and equipment
Amortissements sur actifs incorporels	8	-1 332	-1 212	Amortization of intangible assets
Amortissements		-3 249	-3 121	Depreciation and amortization
Perte de valeur sur investissements		-	-62	Impairment loss on investments
Ajustements de valeur sur actifs incorporels	9	12	-	Impairments of intangible assets
Ajustements de valeur		12	-62	Impairments
Amortissements et ajustements de valeur		-3 237	-3 183	<i>Depreciation, amortization and impairments</i>

Concernant les ajustements de valeur sur actifs incorporels, nous renvoyons le lecteur à la note 9.

With regards to impairments of intangible assets, we refer the reader to note 9.

21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Autres produits	103	159	Other income
Variations de provisions	408	-336	Changes in provisions
Provisions pour pertes de valeur sur créances	-733	-718	Provisions for doubtful receivables
Autres charges	-21	-743	Other expenses
Autres charges	-346	-1 797	Other expenses
Autres produits et charges	-243	-1 638	Other income and expenses

21 OTHER INCOME AND EXPENSES

22 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Charges d'intérêts - Tiers	-1 827	-1 793	Interest expenses - Third parties
Charges d'intérêts - Parties liées	-4	-49	Interest expenses - Related parties
Charges financières	-1 831	-1 842	Financial expenses
Produits d'intérêts - Tiers	16	61	Interest incomes - Third parties
Produits d'intérêts - Parties liées	39	9	Interest incomes - Third parties Related parties
Produits financiers	55	70	Financial income
Différences de change	-81	-1 229	Foreign exchange differences
Résultat financier	-1 857	-3 001	Financial result

22 FINANCIAL RESULT

23 LEASINGS

23.1 Leasings opérationnels

Les dépenses en matière de leasings, liées à l'activité opérationnelle des diverses sociétés du groupe se présentent comme suit :

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Charges leasings opérationnels	7 961	6 742	Operating lease expenses

Les engagements de leasings opérationnels non comptabilisés au bilan se présentent ainsi :

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
A moins d'un an	7 492	6 469	Within one year
Entre un et cinq ans	10 490	15 951	Between one and five years
A plus de cinq ans	3 505	5 875	After five years
Engagements leasings opérationnels	21 487	28 295	Operational lease commitments

23 LEASES

23.1 Operational leases

Operational lease expenses associated with the operational activities of the various consolidated companies are as follows:

Operational lease commitments not recognized on the balance sheet are presented in the following table:

24 CAPITAL ACTIONS

24 SHARE CAPITAL

	Nombre d'actions Number of shares	Valeur nominale (en CHF) Nominal value (in CHF)	Capital actions (en KCHF) Share capital (in KCHF)	Ordinary shares
Actions ordinaires				
Au 1 janvier 2015	57 095 000	0.25	14 274	At 1 January 2015
Au 31 décembre 2015	57 095 000	0.25	14 274	At 31 December 2015

25 INTÉRÊTS NON-CONTROLANT

En milliers de CHF	Movement	Le Coq Sportif		Total	In thousands of CHF
		Holding SA			
Au 1 janvier 2014	-	10 527		10 527	At 1 January 2014
Participation au résultat 2014	-	-919		-919	Share in 2014 result
Couverture des flux de trésorerie	-	201		201	Cash flow hedging
Augmentations de capital	-	191		191	Capital increases
Acquisitions d'intérêts non-contrôlant	-	-1 762		-1 762	Purchase of non-controlling interests
Transactions basées sur des actions	-	33		33	Share-based transactions
Obligations convertibles	-	41		41	Convertible bonds
Différences de change	-	-235		-235	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2014	-	8 077		8 077	At 31 December 2014
Modification du périmètre de consolidation	861	-		861	Change in Group structure
Participation au résultat 2015	-77	-1 944		-2 021	Share in 2015 result
Couverture des flux de trésorerie	-	-75		-75	Cash flow hedging
Acquisitions d'intérêts non-contrôlant	-	-99		-99	Purchase of non-controlling interests
Pertes actuarielles des régimes à prestations	-9	-		-9	Actuarial losses from defined benefit plans
Différences de change	-	-856		-856	Currency translation adjustments
Au 31 décembre 2015	775	5 103		5 878	At 31 December 2015

25 NON-CONTROLLING INTEREST

26 ACTIONS PROPRES

Les mouvements sur actions propres sont présentés cumulés de la façon suivante :

	Nombre d'actions <i>Number of shares</i>	Valeur d'acquisition (en milliers de CHF) <i>Acquisition value (in thousands of CHF)</i>	Cours (en CHF) <i>Price (in CHF)</i>	
Achats	250 493	399		Purchases
Transfert	-95 541	-150		Transfer
Au 31 décembre 2014	163 115	261	1.53	At 31 December 2014
Achats	467 000	538		Purchases
Ventes/Transferts*	-525 000	-678		Sales /Transfers*
Au 31 décembre 2015	105 115	121	1.15	At 31 December 2015

26 TREASURY SHARES

Movements in treasury shares are presented cumulatively as follows:

*Dont 300 000 actions remises dans le cadre de l'acquisition de Movement

*Including 300 000 shares relating to Movement's acquisition

27 RÉSULTAT PAR ACTION

27.1 Résultat de base par action attribuable aux actionnaires de la société-mère

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires d'Airesis par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice. Le nombre d'actions en circulation se détermine en déduisant le nombre moyen d'actions achetées et détenues comme actions propres du nombre total d'actions émises.

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Résultat net attribuable à Airesis		-3 721	-11 294	Net result attributable to Airesis shareholders
Intérêts non-contrôlant	25	-919	-2 021	Non-controlling interest
Résultat net		-4 640	-13 315	Net result
Nombre moyen d'actions en circulation		57 007 802	56 894 177	Weighted average outstanding shares
Résultat net de base par action, attribuable aux actionnaires de la société-mère (en CHF)		-0.065	-0.199	Basic earnings per share attributable to Airesis shareholders (in CHF)

27.2 Résultat dilué par action attribuable aux actionnaires de la société-mère

Le bénéfice dilué par action tient compte de toutes les dilutions potentielles du résultat provenant des plans de paiements fondés sur des actions ou des instruments de capitaux propres.

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Résultat net attribuable à Airesis	-3 721	-11 294	Net result attributable to Airesis shareholders
Dilution selon les plans en faveur du management, du personnel et sponsoring	-	-	Dilution related to management, staff and sponsorship plans
Résultat attribuable aux actionnaires de la société-mère ajusté de l'effet dilutif	-3 721	-11 294	Net result attributable to Airesis shareholders adjusted for the effect of dilution
	2014	2015	
Nombre moyen d'actions en circulation	57 007 802	56 894 177	Weighted average outstanding shares
	2014	2015	In CHF
Résultat net dilué par action, attribuable aux actionnaires de la société-mère (en CHF)	-0.065	-0.199	Diluted earnings per share attributable to Airesis shareholders (in CHF)

27 EARNINGS PER SHARE

27.1 Basic earnings per share attributable to parent company shareholders

Basic earnings per share are calculated by dividing the net income attributable to shareholders by the weighted average number of shares outstanding during the year. The number of outstanding shares is calculated by deducting the average number of shares purchased and held as treasury shares from the total of all issued shares.

27.2 Diluted earnings per share attributable to parent company shareholders

The diluted earnings per share calculation takes into account all potential dilutions to the earnings arising from share-based or equity-settled payment transactions.

28 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Airesis est une société d'investissement et chacune de ses participations est organisée pour fonctionner de manière autonome. Par conséquent, chaque participation est un décideur opérationnel. Bien qu'Airesis soit impliquée de manière active dans les choix stratégiques, le caractère propre de ses participations est maintenu. Chaque participation remet au CEO d'Airesis un reporting qui permet de suivre l'évolution des résultats et de les mettre en relation avec les plans stratégiques. La répartition sectorielle est présentée par participation, le critère de base étant la performance globale de chaque participation.

28 OPERATIONAL SEGMENTS

Airesis is an investment company and each one of its participations is organized to function independently. As a result, each participation is responsible for its own operational decisions and represents an operating segment. Although Airesis is actively involved at the strategic level, each participation maintains its own individual nature. Each participation regularly reports to Airesis' CEO allowing an overview of financial developments and to put these in relation to overall strategic plans. Segmentation is shown by participation with the base criteria being the global performance of each individual participation.

	2015						
En milliers de CHF	Movement	Le Coq Sportif	Corporate & autres Corporate & others	Sous Total Subtotal	Eliminations	Total Total	In thousands of CHF
Ventes	9 302	102 617	967	112 886	-915	111 971	Revenue from sales
Revenus de licences	-12	5 605	-	5 593	-	5 593	Revenue from licenses
Revenus totaux	9 290	108 222	967	118 479	-915	117 564	Total revenue
Quote-part dans les résultats des sociétés assoc.	-	100	810	910	-	910	Share of result in associates
Résultat opérationnel avant amortissements	-540	-7 919	-2 814	-11 273	-	-11 273	EBITDA
Amortissements	-205	-2 800	-178	-3 183	-	-3 183	Depreciation and amortization
Résultat opérationnel	-745	-10 719	-2 992	-14 456	-	-14 456	EBIT
Produits financiers	3	63	389	455	-385	70	Financial income
Charges financières	-342	-1 872	-13	-2 227	385	-1 842	Financial expenses
Résultat sur les différences de change	40	-260	-1 009	-1 229	-	-1 229	Foreign exchange differences
Résultat avant impôts	-1 044	-12 788	-3 625	-17 457	-	-17 457	EBT
Résultat net	-958	-8 759	-3 598	-13 315	-	-13 315	Net result
Total actifs	21 763	114 442	23 134	159 339	-19 998	139 341	Total assets
dont sociétés associées	-	287	853	1 140	-	1 140	of which in associated companies
Total fonds étrangers	22 403	91 248	2 292	115 943	-19 998	95 945	Total liabilities
Investissements dans							Investments in
Actifs corporels et incorporels	229	2 308	446	2 983	-	2 983	PP&E and intangible assets

Les normes IFRS requièrent que les stocks acquis soient réévalué à la valeur de marché. Or à la date d'acquisition, Movement détenait déjà une partie de sa collection Hiver 2015 pour un montant d'une valeur comptable avant ajustement de KCHF 5 943. Cet ajustement IFRS a ainsi impacté négativement le résultat net de KCHF 1 379. La conséquence étant un résultat net après ajustement de KCHF -958. Il faut souligner que l'entier de ce stock ayant été vendu durant l'exercice 2015, il n'y aura plus d'impact sur l'exercice à venir.

IFRS requires that acquired inventories are remeasured at market value. At the acquisition date, Movement already had a significant portion of its winter collection 2015 for a total book value before adjustment of KCHF 5 943. This IFRS adjustment has negatively impacted the net result of KCHF 1 379. Consequently, the net result after adjustment is a loss of KCHF 958. It has to be highlighted that this stock was entirely sold during 2015 and there will be no further impact on the coming year.

2014

En milliers de CHF	Movement	Le Coq Sportif	Corporate & autres Corporate & others	Sous Total Subtotal	Eliminations	Total Total	In thousands of CHF
Ventes	-	114 606	1 672	116 278	-1 628	114 650	Revenue from sales
Revenus de licences	-	7 639	-	7 639	-	7 639	Revenue from licenses
Revenus totaux	-	122 245	1 672	123 917	-1 628	122 289	Total revenue
Quote-part dans les résultats des sociétés assoc.	-	40	45	85	-	85	Share of result in associates
Résultat opérationnel avant amortissements et ajustements de valeur	-	-479	13	-466	-	-466	EBITDA
Amortissements	-	-3 127	-122	-3 249	-	-3 249	Depreciation and amortization
Ajustements de valeur sur actifs incorporels	-	12	-	12	-	12	Impairments on intangible assets
Résultat opérationnel	-	-3 594	-109	-3 703	-	-3 703	EBIT
Produits financiers	-	16	226	242	-187	55	Financial income
Charges financières	-	-1 962	-56	-2 018	187	-1 831	Financial expenses
Résultat sur les différences de change	-	420	-501	-81	-	-81	Foreign exchange differences
Résultat avant impôts	-	-5 120	-440	-5 560	-	-5 560	EBT
Total actifs	-	105 780	27 476	133 256	-10 435	122 821	Total assets
dont sociétés associées	-	271	6 542	6 813	-	6 813	of which in associated companies
Total fonds étrangers	-	69 678	1 611	71 289	-10 435	60 854	Total liabilities
Investissements dans	-						Investments in
Actifs corporels et incorporels	-	996	-	996	-	996	PP&E and intangible assets

Les éliminations comprennent les frais de gestion (« management fees ») facturés aux participations et la valeur des participations au bilan d'Airesis SA.

Eliminations include management fees invoiced to participations and the book value of participations on Airesis SA's balance sheet.

Répartition géographique :

Geographical information :

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
France	52 326	51 289	France
Italie	17 617	14 191	Italy
Espagne	8 750	9 403	Spain
Reste du monde	43 596	42 681	Rest of the world
Revenus totaux	122 289	117 564	Total revenue

La répartition géographique des revenus est basée sur le lieu de l'activité commerciale des clients.

The geographical information is based on the location of the clients' commercial activity.

Aucun client ou groupe de clients similaires n'excède le 10% des revenus totaux de chaque participation. Le chiffre d'affaires réalisé par Le Coq Sportif en Suisse s'élève à KCHF 352 (2014 : KCHF 324) tandis que celui du groupe Movement est de KCHF 5 636. Les actifs non courants comprennent essentiellement les marques du groupe pour un montant de KCHF 24 176 (2014 : KCHF 22 153).

No client or group of similar clients exceeded 10% of total revenue in any participation. Revenue realized in Switzerland was KCHF 352 (2014: KCHF 324) Le Coq Sportif and KCHF 5 636 by Movement group. Non-current assets mostly consist of brands owned by the group in the amount of KCHF 24 176 (2014: KCHF 22 153).

29 RÉMUNERATION ET EMPRUNTS DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les emprunts des dirigeants ou les montants en leur faveur ainsi que la rémunération des membres de la direction et du conseil d'administration sont présentés dans le rapport de rémunération séparé.

29.1 Montant global pour les membres de la direction générale

Le montant global des honoraires, des salaires et des autres intéressements de la Direction générale est de KCHF 315 dont KCHF 38 de charges sociales. En 2014, la rémunération totale de la Direction était de KCHF 163 dont KCHF 14 de charges sociales.

Aucun membre de la Direction ne bénéficie d'avantages contractuels liés à son départ de la société.

30 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le bilan présente des actifs ainsi que des passifs financiers. Les principaux éléments de passifs financiers des entités du périmètre de consolidation comprennent les emprunts et crédits bancaires, les dettes commerciales ainsi que les prêts obtenus. Les actifs financiers se composent essentiellement de créances commerciales et liquidités.

Les principaux risques découlant des actifs et passifs financiers sont le risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de liquidité. Le conseil d'administration d'Airesis suit l'évolution de ses participations en termes de risques et établit annuellement pour chaque secteur d'activité une analyse des risques.

30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à une éventuelle incapacité des clients, ou groupes de clients similaires à satisfaire leurs obligations. Les clients similaires se définissent comme des contreparties liées entre elles. Au 31 décembre 2015, aucun client ou groupe de clients apparentés n'excède le 10% des débiteurs clients de chaque participation. Le risque de crédit sur « Liquidités et équivalents » est limité de par la qualité de la contrepartie bancaire. De plus l'ensemble des sociétés du groupe traite avec un ensemble diversifié de partenaires locaux. Le risque de crédit maximal correspond au montant des actifs financiers au bilan (voir note 33).

30.2 Risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité ci-dessous est établie sur la base de l'exposition des instruments financiers à la date de l'établissement du bilan et prend en compte une variation constante sur une année des paramètres, calculée sur les instruments financiers portant intérêts. Pour la détermination de la variation potentielle des taux d'intérêt, le management d'Airesis s'est basé sur les fluctuations des deux années précédentes. La sensibilité correspond à une variation des taux d'intérêt CHF et EUR de 100 points de base à la hausse et 50 points de base à la baisse. La majeure partie des emprunts ouverts au 31 décembre 2015 a un intérêt débiteur variable (voir notes 11 et 15).

29 COMPENSATION AND LOANS OF SENIOR MANAGEMENT AND THE BOARD OF DIRECTORS

Loans made to members of senior management or amounts in their favor as well as compensation of senior management and the Board of Directors are stated in the separate compensation report.

29.1 Total for members of senior management

A total of KCHF 315 was paid to Senior management for administrative and other fees, salaries and other profit sharing (including KCHF 38 of social charges). In 2014, the total compensation for senior management was KCHF 163, including KCHF 14 for social charges.

Senior management does not have any post-employment benefits.

30 FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The consolidated balance sheet presents both financial assets and liabilities. The principle elements of the entities of the consolidation perimeter liabilities comprise loans and credit limits commercial debt as well as loans received. Financial assets are basically composed of trade receivables and cash.

The main risks stemming from financial assets and liabilities are credit risk, interest rate risk, foreign exchange risk and liquidity risk. The Board of Directors of Airesis monitors risk developments in its participations and prepares an annual risk analysis for each sector of activity.

30.1 Credit risk

Credit risk refers to the potential inability of clients or a group of similar clients to meet their obligations. Similar clients refer to counterparties associated among themselves. As at December 31st 2015, no client or group of similar of clients exceeded 10% of trade receivables in any participation. In addition, part of trade receivables is secured by insurance institutions. Credit risk on "Cash and cash equivalents" is limited due to the quality of the banking partners. Furthermore all consolidated entities build relationships with a diversified portfolio of local partners. The maximum credit risk corresponds to the amount of the financial assets on the consolidated balance sheet (see note 33).

30.2 Interest rate risk

The sensitivity analysis below is based on the exposure of financial instruments on the balance sheet date and takes into account a consistent variation for a full year, calculated on interest-bearing financial instruments. To determine the potential variation in interest rates, Airesis management uses fluctuations over the preceding two years as its basis. The sensitivity tests a rise of 100 basis points and a decrease of 50 basis points of CHF and EUR interest rates. The majority of the loans as at December 31st 2015 had variable interest rates (see notes 11 and 15).

Une variation des taux d'intérêt dans les proportions décrites ci-dessus, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait l'impact suivant sur les comptes du groupe :

	Variation du taux de base <i>Variation of prime rate</i>	Effet sur le résultat avant impôts en milliers de CHF <i>Pre-tax effect on EBT in thousands of CHF</i>	Effet sur les autres éléments du résultat global en milliers de CHF <i>Pre-tax effect on OCI In thousands of CHF</i>
2015	100	-390	-390
	-50	195	195
2014	100	-263	-263
	-50	131	131

Interest rate variations in the proportions described above, with everything else being equal, would have the following effect on the group's financial statements:

30.3 Risque de change

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du résultat avant impôts à une augmentation de 10% ou une baisse de 5% des taux de change auxquels le groupe est sensible par rapport à la monnaie de base d'établissement des comptes. Le taux de sensibilité utilisé correspond à la fluctuation potentielle estimée par la direction lors de l'exécution de l'analyse des risques. L'analyse de la sensibilité n'inclut que les éléments monétaires ouverts à la date de la clôture et dont la devise est différente de la devise de présentation des comptes. L'analyse de la sensibilité inclut des dettes contractées auprès de tiers ainsi que les prêts internes au groupe dont la dénomination de l'emprunt est dans une monnaie autre que celle du prêteur ou de l'emprunteur. L'analyse prend en compte l'impact des instruments dérivés (désignés et non-désignés).

Le tableau ci-après évalue la sensibilité aux variations des cours du résultat avant impôts, toutes choses restant par ailleurs égales.

30.3 Foreign exchange risk

The table below details the sensitivity of the financial results before tax with a 10% increase or 5% decrease in foreign exchange rates, an aspect to which the group is sensitive in respect of the base currency used in the financial statements. The rate of sensitivity used corresponds to the potential fluctuation determined by management when conducting their risk analysis. The sensitivity analysis includes solely monetary items open at the closing date in which the currency differs from the one presented in the financial statements. This sensitivity analysis also includes debt from third parties as well as internal group loans denominated in a currency other than of the lender or the borrower. The analysis takes into consideration the impact of derivative financial instruments (designated and non-designated as hedge accounting).

The table below evaluates the sensitivity of the result before taxes to variations in foreign currency, with all other variables remaining unchanged.

	Devise <i>Currency</i>	Variation du taux de change <i>Variation of foreign exchange rate</i>	Effet sur le résultat avant impôts en milliers de CHF <i>Effect on EBT in thousands of CHF</i>	Effet sur les autres éléments du résultat global en milliers de CHF <i>Effect on OCI in thousands of CHF</i>
2015	EUR	10%	1 822	1 822
	EUR	-5%	-911	-911
	USD	10%	-868	-373
	USD	-5%	434	187
2014	EUR	10%	1 588	1 588
	EUR	-10%	-1 588	-1 588
	USD	10%	-1 690	-523
	USD	-5%	845	262

30.4 Risque de liquidité

La situation de relance des participations d'Airesis implique une sensibilité importante au risque de liquidité. Ce risque se définit comme une éventuelle incapacité du groupe à satisfaire à ses obligations. La politique de liquidité d'Airesis varie d'une société à l'autre, mais elle vise à maintenir suffisamment de liquidités ou à obtenir suffisamment de fonds par des montants appropriés de lignes de crédit pour respecter ses obligations conformément aux budgets établis. Un contrôle du besoin de financement est réalisé régulièrement afin de suivre l'adéquation des moyens par rapport aux besoins.

30.5 Risque de capital

La gestion du capital se distingue en deux catégories. Tout d'abord au niveau d'Airesis SA l'objectif est de limiter tout endettement direct, le financement bancaire nécessaire à la relance des marques étant octroyé directement par l'établissement bancaire à la participation concernée. Airesis limite ainsi son engagement à la procuration de garanties. Toutes les participations d'Airesis sont confrontées à des risques inhérents à l'industrie dans laquelle elles opèrent. Airesis veille à maintenir positifs les fonds propres de ses participations.

31 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

31.1 Rémunération des membres de la direction et du Conseil d'administration

La rémunération des membres de la direction et du conseil d'administration figure dans le rapport de rémunération séparé. Se référer à la note 29.1 pour le montant global de rémunération pour les membres de la direction générale.

31.2 Prêts aux membres du management du Coq Sportif

31.2.1 Prêts à long terme

Un prêt accordé en 2013 à la société F2F Holding a été soldé en janvier 2015 (2014 : KCHF 397).

31.3 Transactions avec des membres de la direction de Movement

31.3.1 Paiement différé

Un paiement différé d'une valeur actuelle nette de KCHF 1 272 échelonné en un virement par année sur quatre ans sera également versés à l'un des vendeurs devenu actionnaire minoritaire de Movement. Ce paiement différé n'est pas soumis à des conditions de performances au sens d'IFRS 3. Une créance de KCHF 356 a également été cédée à cet actionnaire minoritaire dans le cadre de la vente du groupe Movement.

31.4 Transactions avec des sociétés associées

31.4.1 Prêts à long terme

Un prêt subordonné à long terme a été accordé en 2015 au compartiment entrepreneur de Comonus SICAV de KCHF 63 (2014 : KCHF 63). Le taux d'intérêt est de 1.57% l'an (LIBOR CHF 6M + 150 bps). Le produit d'intérêt est de 1 KCHF (2014 : KCHF 7).

31.4.2 Ventes de marchandises

En 2015, les filiales du Coq Sportif ont vendu pour KCHF 3 331 (2014 : KCHF 3 281) de marchandises à Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd et UMNAYAMA NKUKHU SPORTWEAR (Pty) Ltd.

30.4 Liquidity risk

Relaunching certain Airesis participations involves a significant sensitivity to the risk of liquidity. This risk is defined as a potential inability of the group to meet its obligations. The Airesis' liquidity policy varies from one entity to another, but it aims to maintain sufficient cash or obtain sufficient funds in loans using lines of credit so as to honor its commitments according to budgets. Finance requirements are regularly monitored in order to ensure the allocation of resources.

30.5 Capital risk

Capital is managed in two categories. First of all, at the holding level the aim is to limit all direct bank indebtedness. Financing required to relaunch the brands is granted directly by banks to the subgroups concerned. Airesis limits its obligations on guarantees. All of the Airesis companies are confronted by risks inherent to the industries in which they operate. Airesis attempts to maintain positive equity in its investments.

31 RELATED PARTY TRANSACTIONS

31.1 Compensation of senior management and the Board of Directors

Compensation of senior management and the Board of Directors is detailed in the separate compensation report. Refer to note 29.1 for the total compensation of members of senior management.

31.2 Loans to members of Le Coq Sportif's management

31.2.1 Long-term loans

A loan granted to F2F Holding in 2013 was reimbursed in January 2015 (2014: KCHF 397).

31.3 Transaction with senior management of Movement

31.3.1 Deferred payment

A deferred payment with a net present value of KCHF 1 272 will be paid to one of the sellers who became a minority shareholder. The payment will be in four instalments; one per year during four years. This deferred payment is not a contingent consideration in the sense of IFRS 3. A debt of KCHF 356 was assigned to the same minority shareholder as part of the sale of Movement group.

31.4 Transaction with associates

31.4.1 Long-term loans

A subordinated long-term loan was granted to the entrepreneur compartment of Comonus SICAV in 2014 for KCHF 63 (2014: KCHF 63). The annual interest rate is 1.57% (LIBOR CHF 6M + 150 bps). The interest income is KCHF 1 (2014: KCHF 7).

31.4.2 Sale of goods

In 2015, subsidiaries of Le Coq Sportif sold KCHF 3 331 (2014 : KCHF 3 281) of goods to Le Coq Sportif Oceania (Pty) Ltd and UMNAYAMA NKUKHU SPORTWEAR (Pty) Ltd.

32 ÉCHEANCES DES PASSIFS FINANCIERS

32 MATURITY SCHEDULE OF FINANCIAL LIABILITIES

En milliers de CHF	2015					Total	In thousands of CHF
	A la Demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans		
	<i>On demand</i>	<i>Less than 3 months</i>	<i>Between 3 & 12 Months</i>	<i>Between 1 & 5 years</i>	<i>After 5 years</i>		
Emprunts bancaires à court terme	3 527	19 533	6 360	-	-	29 420	Short-term bank debt
Dettes fournisseurs	-	38 556	-	-	-	38 556	Trade payables
Autres dettes à court terme	-	9 848	137	-	-	9 985	Other short-term liabilities
Emprunts bancaires à long terme	-	63	203	9 769	-	10 035	Long-term bank debt
Obligation convertible de parties-liés	-	-	-	300	926	1 226	Convertible bonds from related parties
Paiement différé - Movement	-	-	1 000	3 000	-	4 000	Deferred payment - Movement
Échéances des passifs financiers	3 527	68 000	7 700	13 069	926	93 222	Maturity of financial liabilities

En milliers de CHF	2014					Total	In thousands of CHF
	A la Demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans		
	<i>On demand</i>	<i>Less than 3 months</i>	<i>Between 3 & 12 Months</i>	<i>Between 1 & 5 years</i>	<i>After 5 years</i>		
Emprunts bancaires à court terme	3 007	16 405	6 485	-	-	25 897	Short-term bank debt
Dettes fournisseurs	1	21 150	-	-	-	21 151	Trade payables
Autres dettes à court terme	-	7 138	377	-	-	7 515	Other short-term liabilities
Emprunts bancaires à long terme	-	-	-	3 747	-	3 747	Long-term bank debt
Obligation convertible de parties-liés	-	11	32	212	1 045	1 300	Convertible bonds from related parties
Échéances des passifs financiers	3 008	44 704	6 894	3 959	1 045	59 610	Maturity of financial liabilities

Les passifs financiers présentés ci-dessus incluent KCHF 991 (2014 : KCHF 679) d'intérêts dus jusqu'à la prochaine échéance.

Financial liabilities presented above include KCHF 991 (2014: KCHF 679) of interests due until the next term.

33 INSTRUMENTS FINANCIERS

33 FINANCIAL INSTRUMENTS

En milliers de CHF	2014				2015				Total	In thousands of CHF
	Actifs/passifs financiers à la juste valeur au travers du compte de résultat <i>Financial assets & liabilities at fair value through P&L</i>	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global <i>Financial assets & liabilities at fair value through other comprehensive income</i>	Prêts, créances et dettes au coût amorti <i>Loans, receivables and liabilities at amortized cost</i>	Total	Actifs/passifs financiers à la juste valeur au travers du compte de résultat <i>Financial assets & liabilities at fair value through P&L</i>	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global <i>Financial assets & liabilities at fair value through other comprehensive income</i>	Prêts, créances et dettes au coût amorti <i>Loans, receivables and liabilities at amortized cost</i>	Total		
Liquidités et équivalents	-	-	7 946	7 946	-	-	6 459	6 459	Cash and cash equivalents	
Débiteurs	-	-	27 357	27 357	-	-	32 748	32 748	Trade receivables	
Autres actifs courants	-	877	9 346	10 223	-	231	6 777	7 008	Other current assets	
Prêts à long terme	-	-	1 001	1 001	-	-	72	72	Long-term loans	
Autres actifs non-courants	-	-	-	-	812	-	-	812	Other long-term assets	
Actifs financiers	-	877	45 650	46 527	812	231	46 056	47 099	Financial assets	
Emprunts bancaires à court terme	-	-	25 657	25 657	-	-	29 272	29 272	Short-term bank debt	
Dettes fournisseurs	-	-	21 151	21 151	-	-	38 556	38 556	Trade payables	
Autres dettes à court terme	-	312	7 198	7 510	-	239	10 739	10 978	Other short-term liabilities	
Emprunts à long terme	-	-	4 609	4 609	-	-	13 338	13 338	Long-term debt	
Passifs financiers	-	312	58 615	58 927	-	239	91 905	92 144	Financial liabilities	

La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. Aucun écart important entre la valeur nette comptable et la juste valeur n'a été noté. Airesis ne détient aucun actif disponible à la vente.

The net accounting value of financial assets and liabilities constitutes a reasonable estimate of fair value. No significant difference between the net book value and the fair value was determined. Airesis does not hold any assets available for sale.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers consolidés qui sont évalués à la juste valeur et réévalués dans le compte de résultat ou l'état du résultat global au 31 décembre :

The following table shows the consolidated financial assets and liabilities, assessed at their fair value and reevaluated in other comprehensive income as at December 31st :

En milliers de CHF	2014				2015				Total	In thousands of CHF
	Niveau 1 <i>Level 1</i>	Niveau 2 <i>Level 2</i>	Niveau 3 <i>Level 3</i>	Total	Niveau 1 <i>Level 1</i>	Niveau 2 <i>Level 2</i>	Niveau 3 <i>Level 3</i>	Total		
Actifs									Assets	
Autres actifs courants	-	877	-	877	-	231	-	231	Other current assets	
Autres actifs non-courants	-	-	-	-	-	-	812	812	Other long-term assets	
Passifs									Liabilities	
Autres dettes à court terme	-	312	-	312	-	239	-	239	Other short-term liabilities	

Les actifs à la juste valeur de niveau 3 correspondent à des parts dans un fonds d'investissement immobilier. La juste valeur est communiquée par le fonds lui-même et est calculée par des experts indépendants (en fonction du rendement locatif attendu des immeubles). Aucune information quant aux paramètres du modèle n'est disponible, c'est pourquoi aucune analyse de sensibilité n'est présentée.

The level 3 financial assets correspond to shares in a real estate fund. The fair value is communicated by the fund itself and is calculated based on third party experts valuation (derived from the expected rental yield of buildings). No information is available regarding the assumptions used in the valuation model which is why no sensitivity disclosures are presented.

Le tableau suivant présente les échéances des instruments dérivés au 31 décembre :

The following table shows the derivative financial instruments schedule as at December 31st:

Montants nominaux en milliers de CHF	2014				2015				Nominal values in thousands of CHF
	Moins de 3 mois Less than 3 months	Entre 3 et 12 mois Between 3 and 12 months	Au-delà de 12 mois More than 12 months	Total	Moins de 3 mois Less than 3 months	Entre 3 et 12 mois Between 3 and 12 months	Au-delà de 12 mois More than 12 months	Total	
Couvertures des flux de trésorerie									Cash flow hedges
- Contrats de change à terme									- Forward exchange contracts
- Flux entrants - USD	7 219	4 447	-	11 666	1 982	2 963	-	4 945	- Inflows - USD
- Flux sortants - EUR	-6 691	-4 099	-	-10 790	-1 887	-2 828	-	-4 715	- Outflows - EUR
- Swaps de taux d'intérêts EUR									- Interest rate swaps - EUR
- Flux entrants - taux variable	-	2	29	31	-	-5	-2	-7	- Inflows - variable rate
- Flux sortants - taux fixe	-	-64	-278	-342	-	-58	-173	-231	- Outflows - fixed rate
Total comptabilité de couverture	528	286	-249	565	95	72	-175	-8	Total hedge accounting derivatives
Total instruments financiers dérivés	528	286	-249	565	95	72	-175	-8	Total derivative financial instruments

Au 31 décembre 2015, Airesis ne détient pas d'instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur ou d'investissements nets dans des entités étrangères.

As at December 31st 2015, Airesis holds no derivative financial instruments designated as fair value hedges or net investment in foreign entities.

La juste valeur des opérations de couverture (désignés comme comptabilité de couverture) représente une perte non réalisée net de KCHF 8 (2014 : gain de KCHF 565) au 31 décembre 2015. Ces montants au bilan ne diffèrent pas sensiblement des montants contractuels dus à l'échéance. Les justes valeurs positives et négatives des instruments dérivés représentent les montants contractuels nets devant être échangés à l'échéance.

The fair value of hedging transactions (designated as hedge accounting) represents an unrealized loss net of KCHF 8 (2014: income of KCHF 565) as at December 31st 2015. These balance sheet amounts do not differ significantly from the contractual amounts due at maturity. The positive and negative fair values of derivatives represent the net contractual amounts to be exchanged at maturity.

Les ajustements de juste valeur liés à la comptabilité de couverture et leur impact sur les fonds propres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

The fair value adjustments relating to hedge accounting and their impact on equity are detailed in the table below:

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Au 1 janvier	-428	383	At 1 January
Gains (pertes) transférés au compte de résultat	636	-503	Gains (losses) transferred to the income statement
Gains (pertes) reconnus dans l'état du résultat global	572	-9	Gains (losses) recognized in other comprehensive income
Impôts	-401	171	Income tax
Ecart de conversion	4	-47	Currency translation adjustments
Au 31 décembre	383	-5	Au 31 December
Attribuable aux			Attributable to
actionnaires de la société-mère	297	-4	shareholders of the parent company
intérêts non-contrôlant	86	-1	non-controlling interest

34 FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX

34 SALES, GENERAL AND ADMINISTRATION EXPENSES

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Consulting	-1 557	-1 928	Consulting
Frais de commercialisation	-2 446	-4 848	Selling costs
Logistique	-9 269	-9 092	Logistics
Location d'installations	-6 246	-6 149	Facility rental
Frais de déplacement	-2 942	-3 432	Travel expenses
Autres	-4 114	-3 981	Others
Total	-26 574	-29 430	Total

35 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET ACTIFS MIS EN GAGE**35.1 Actifs mis en gages**

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
Débiteurs clients	7 239	7 854	Trade receivables
Autres actifs courants - Compte d'entiercement - vente de Boards & More	4 210	-	Other current assets – escrow account - disposal of Boards & More
Autres actifs courants - Dépôt de garantie pour loyers	8	4	Other current assets - Security deposit for rent
Stocks	12 990	11 692	Inventories
Immobilisations incorporelles - Marque Le Coq Sportif	22 153	19 939	Intangible assets - Le Coq Sportif brand
Immobilisations incorporelles - Fonds de commerce	3 423	2 068	Intangible assets – Key money

Les montants mentionnés ne tiennent pas compte des ajustements de valeur effectués sur ces positions et qui sont présentés dans les notes respectives concernant les débiteurs clients ainsi que les stocks. Seule une partie de ces actifs est mise en gage.

35.1.1 Airesis

Des cautionnements à hauteur de EUR 2.2 millions (2014 : EUR 2.9 millions) sont souscrits par Airesis en faveur de sa participation Le Coq Sportif et CHF 1.5 millions en faveur du groupe Movement.

35.1.2 Participations

Des lignes de crédit d'un montant de EUR 12.1 millions (2014 : EUR 9.6 millions), en faveur de diverses entités Le Coq Sportif, sont garanties par Le Coq Sportif Holding.

Les limites de crédits mises en place en faveur du Coq Sportif sont également garanties par la marque.

Le Coq Sportif Holding se porte également caution pour d'autres garanties (leasing, douanes, lignes de change à terme, etc.) à hauteur de EUR 3.6 millions (2014 : EUR 4.2 millions) pour les entités Le Coq Sportif.

35.2 Autres engagements

Les autres engagements comprennent des montants minimaux pour l'ensemble de la période contractuelle selon des accords de licence.

En milliers de CHF	2014	2015	In thousands of CHF
A moins d'un an	1 203	1 083	Due in less than a year
A plus de un an et moins de 5 ans	2 406	1 083	Due between one and five years

36 EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Le management n'a pas identifié d'événement postérieur à la date de clôture des états financiers consolidés pouvant impacter les états financiers.

35 OFF-BALANCE SHEET LIABILITIES AND PLEDGED ASSETS**35.1 Pledged assets**

The amounts listed do not take into account impairments made on these positions, and are detailed in the respective notes concerning trade receivables as well as inventories. Only a portion of these assets are pledged.

35.1.1 Airesis

Airesis issued letters of guarantee totalling EUR 2.2 million (2014: EUR 2.9 million) in favor of its participation Le Coq Sportif and CHF 1.5 million in favor of Movement Group.

35.1.2 Participations

Credit lines amounting to EUR 12.1 million (2014: EUR 9.6 million) for various Le Coq Sportif entities are guaranteed by Le Coq Sportif Holding.

Existing credit limits in favor of Le Coq Sportif are also secured by the brand.

Le Coq Sportif Holding also backs other guarantees (leasing, customs, foreign exchange forward lines, etc.) of EUR 3.6 million (2014: EUR 4.2 million) for Le Coq Sportif entities.

35.2 Other commitments

Other commitments include amounts for the entire foreseeable contractual period for license agreements.

36 SUBSEQUENT EVENTS

Management has not identified any events after the closing date of the year end results that could affect the consolidated financial statements.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE AIRESIS SA, MONTREUX

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Airesis SA, comprenant le bilan, les autres éléments du résultat global, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe (pages 47 à 95) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la remarque 2.8.7 dans l'annexe aux comptes consolidés selon laquelle la société a rencontré des difficultés de trésorerie au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Cette situation révèle l'existence d'une incertitude importante susceptible de jeter un doute sérieux sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si la continuité de l'exploitation de Airesis SA s'avérait impossible, les comptes consolidés devraient être établis sur la base de valeurs de liquidation. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Dominique Lustenberger
Expert-réviseur / Audit expert
Réviseur responsable / Auditor in charge
Lausanne, 27/04/2016

REPORT OF THE STATUTORY AUDITOR TO THE GENERAL MEETING OF AIRESIS SA, MONTREUX

Report of the statutory auditor on the consolidated financial statements

As statutory auditor, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Airesis SA, which comprise the balance sheet, income statement, statement of comprehensive income, cash flow statement, statement of changes in equity and notes (pages 47 to 95), for the year ended 31 December 2015.

Board of Directors' responsibility

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with the International Financial Reporting Standards (IFRS) and the requirements of Swiss law. This responsibility includes designing, implementing and maintaining an internal control system relevant to the preparation and fair presentation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error. The Board of Directors is further responsible for selecting and applying appropriate accounting policies and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these consolidated financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Swiss law and Swiss Auditing Standards as well as the International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the consolidated financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers the internal control system relevant to the entity's preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control system. An audit also includes evaluating the appropriateness of the accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as evaluating the overall presentation of the consolidated financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2015 give a true and fair view of the financial position, the results of operations and the cash flows in accordance with the International Financial Reporting Standards (IFRS) and comply with Swiss law.

Emphasis of Matter

We draw your attention to note 2.8.7 to these consolidated financial statements, which states that the company experienced liquidity issues during the year ended 31 December 2015. This, along with other matters as described in note 2.8.7, indicates the existence of a material uncertainty, which may cast significant doubt about the ability of the company to continue as a going concern. If it is not possible for the company to continue as a going concern, the financial statements will need to be prepared on the basis of liquidation values. Our opinion is not qualified in respect of this matter.

Report on other legal requirements

We confirm that we meet the legal requirements on licensing according to the Auditor Oversight Act (AOA) and independence (article 728 CO and article 11 AOA) and that there are no circumstances incompatible with our independence.

In accordance with article 728a paragraph 1 item 3 CO and Swiss Auditing Standard 890, we confirm that an internal control system exists which has been designed for the preparation of consolidated financial statements according to the instructions of the Board of Directors.

We recommend that the consolidated financial statements submitted to you be approved.

PricewaterhouseCoopers SA



Marc Ausoni
Expert-réviseur / Audit expert

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION AS AT DECEMBER 31ST

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
ACTIFS				ASSETS
Actif circulant				Current assets
Trésorerie		4 827	659	Cash and cash equivalents
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	5	214	-	Marketable securities
Créances - sociétés du groupe		3 570	2 607	Trade receivables – intercompany
Créances - parties liées		12	-	Trade receivables - related parties
Créances - parties tierces		-	46	Trade receivables - third parties
Total créances résultant de prestations de services		3 582	2 653	Total receivables
Autres créances à court terme envers des tiers		41	123	Other current receivables to third parties
Actifs de régularisation		4 272	23	Accrued income and prepaid expenses
Total actifs circulants		12 936	3 458	Total current assets
Actif immobilisé				Non-current assets
Prêts - sociétés du groupe		6 291	15 948	Loans - intercompany
Prêts - parties liées		1 002	559	Loans - related parties
Autres immobilisations financières		-	487	Other financial assets
Total immobilisations financières		7 293	16 994	Total financial assets
Participations	3	60 265	56 172	Investments
Immobilisations corporelles		6	11	Property, plant and equipment
Total actifs immobilisés		67 564	73 177	Total non-current assets
Total des actifs		80 500	76 635	Total assets
PASSIFS				LIABILITIES AND EQUITY
Capitaux étrangers à court terme				Short-Term liabilities
Dettes résultant de prestations de services - parties tierces		117	44	Trade payables - third parties
Dettes à court terme portant intérêt envers des sociétés du groupe		773	885	Short-term interest-bearing liabilities to group companies
Autres dettes à court terme		70	212	Other short-term payables
Passifs de régularisation		154	116	Accrued expenses and deferred income
Provisions		460	466	Provisions
Total capitaux étrangers à court terme		1 574	1 723	Total short-term liabilities
Capitaux propres				Equity
Capital-actions	4	14 274	14 274	Share capital
Réserve générale issue d'apports de capital		22 288	22 288	Legal reserves from capital
Réserves légales issues du bénéfice		4 266	4 526	Legal reserves from retained earnings
Résultat reporté		39 634	37 838	Retained earnings
Résultat net de l'exercice		-1 796	-3 892	Net result
Réserves pour actions propres	5	260	-	Reserve for treasury shares
Actions propres	5	-	-121	Treasury shares
Total capitaux propres		78 926	74 912	Total shareholders' equity
Total des passifs		80 500	76 635	Total liabilities and equity

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

INCOME STATEMENT

En milliers de CHF	Note	2014	2015	In thousands of CHF
Gains sur ventes de participations		-	741	Gains from sale of participations
Gains sur actions propres	5	-	4	Gains from treasury shares
Pertes sur actions propres	5	-47	-31	Losses from treasury shares
Management fees		1 127	-	Management fees
Autres produits		382	167	Other income
Salaires et charges sociales		-770	-838	Salaries and social charges
Frais de gestion et administratifs		-1 032	-1 481	Management and administrative expenses
Honoraires		-224	-295	Fees
Amortissements		-13	-6	Depreciation and amortization
Dissolutions de provisions		551	-	Release of provisions
Abandon de créance		-772	-	Write-offs
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		-798	-1 739	Earnings before interest and taxes
Frais financiers		-53	-10	Financial expenses
Intérêts sur prêts - sociétés du groupe et parties liées		221	367	Interests from loans - intercompany and related parties
Intérêts dus sur prêts - sociétés du groupe et parties liées		-14	-8	Interests from loans - intercompany and related parties
Gains / (Pertes) de change		-492	-1 616	Gains / (Losses) from foreign exchange
Résultat d'exploitation avant impôts		-1 136	-3 006	Earnings before taxes
Produits exceptionnels, uniques ou hors période		10	-	Extraordinary, non-recurring or prior-period income
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	7	-	-743	Extraordinary, non-recurring or prior-period expenses
Résultat de l'exercice avant impôts		-1 126	-3 749	Result before taxes
Impôts et taxes		-670	-143	Taxes
Résultat net		-1 796	-3 892	Net result

**ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS
STATUTAIRES CLOS AU 31 DÉCEMBRE**

***NOTES TO THE STATUTORY ACCOUNTS
AS AT DECEMBER 31ST***

1 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes statutaires au 31 décembre 2015 le 27 avril 2016.

Airesis SA est une holding d'investissement active dans le secteur du private equity basée à Clarens. Elle a pour stratégie d'investir dans des marques, plus particulièrement les marques de sport, où elle prend une position majoritaire.

Au 31 décembre 2015, Airesis détient la majorité des parts du groupe Le Coq Sportif, actif dans les vêtements et chaussures de sport ou d'inspiration sportive.

Le 1er juin 2015, Airesis SA a acquis 92% du capital du Groupe Movement, propriétaire de la marque de ski vaudoise. Les produits Movement sont vendus à travers la société Wild Duck SA. Le Groupe Movement est également propriétaire de la société Casoar SA, société de distribution d'articles de sport, disposant d'un solide réseau de distribution helvétique. Le chiffre d'affaires annuel global du groupe s'élève à KCHF 9 302.

La société Casoar SA sera le futur distributeur du Coq Sportif en Suisse et commencera à développer la marque sur ce territoire dès 2016.

En Septembre 2015, le groupe a créé la société française Sport Immobilier SA afin de gérer toute opération immobilière liée au Coq Sportif. Le Coq Sportif sera locataire des immeubles détenus par Sport Immobilier.

Dans le courant de l'année, un litige lié à la libération d'un compte d'entièrement (KEUR 3 500 au 31 décembre 2014) a été résolu avec la libération finale de KEUR 2 800 (le solde a été abandonné).

La société de gestion Comunus SICAV – Entrepreneurs a réalisé un bon exercice 2015. Aucun soutien financier d'Airesis n'a été nécessaire et un dividende de l'ordre de KCHF 400 devrait être versé courant 2016.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 10 collaborateurs.

2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1er janvier 2013).

La présentation des comptes 2014 a été ajustée selon les principes du nouveau droit comptable pour conserver la comparabilité des exercices, sans impact sur le résultat ni les fonds propres.

2.1 Titres en portefeuille

2.1.1 Actions propres

Les actions propres (cotées à la bourse suisse SIX) figurent en déduction des fonds propres pour leur valeur d'acquisition.

2.2 Participations

Les participations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des moins-values durables. Les revenus sur participations sont reconnus au moment de leur distribution.

2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie estimée.

1 CORPORATE INFORMATION

The Board of Directors approved the statutory accounts as at December 31st 2015 on April 27th, 2016.

As an investment holding company in the private equity sector based in Clarens, Airesis invests in brands, particularly sports brands, in which it has a majority interest.

As at December 31st 2015 Airesis held the majority of shares in the Le Coq Sportif Group, a sports brand well known for its lifestyle sports clothing and shoes.

In the press release of June 1st, 2015, Airesis SA has announced the acquisition of 92% of Movement Group. Movement Group is the owner of the eponymous ski brand from the Vaud region. Movement's products are sold through Wild Duck SA. The group also owns Casoar SA, a distribution company of sporting goods, with a strong Swiss distribution network. The overall annual turnover of the group is KCHF 9 302.

The entity Casoar SA will be the future distributor of Le Coq Sportif in Switzerland and will start to develop the brand on the territory in 2016.

In September 2015, the group created a French entity, Sport Immobilier SA that will manage real estate transaction related to Le Coq Sportif. Le Coq Sportif will be the tenant of properties held by Sport Immobilier.

In the course of the year, a dispute related to the release of an escrow account (KEUR 3 500 at 31 December 2014) was solved with the final release of KEUR 2 800 (the balance was abandoned).

The management company Comunus SICAV – Entrepreneurs had a good year 2015. No financial support from Airesis was necessary and a dividend of around KCHF 400 should be paid in 2016.

As at December 31st 2015, the amount of full-time employment on an annual average does not exceed 10 employees.

2 SUMMARY OF ACCOUNTING PRINCIPLES

These financial statements have been prepared in accordance with the Code of Obligations (art. 957 to 963b, applicable since 1 January 2013).

The presentation of the 2014 financial statements has been adjusted according to principles of the new accounting law to maintain comparability between exercises, no impact on profit or equity.

2.1 Marketable securities

2.1.1 Treasury shares

Treasury shares (listed on the Swiss stock exchange - SIX) are reported as a deduction from equity at their acquisition value.

2.2 Participations

Participations are presented on the balance sheet for their purchase price, deduction made of any capital losses. Revenue from participations is recognized at the moment it is distributed.

2.3 Property, plant and equipment and intangible assets

All property, plant and equipment and intangible assets are reported on the balance sheet at their purchase price, less accumulated depreciation. They are amortized on a straight-line method taking into consideration their estimated economic life.

2.4 Impôts

Airesis, qui bénéficie d'un statut de société holding, est redevable de l'impôt sur le capital au niveau cantonal/communal et uniquement sur le bénéfice au niveau fédéral, déduction faite du rendement des participations.

2.5 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs sont convertis en francs suisses sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change réalisés, de même que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés dans le compte de profits et pertes, alors que les gains non réalisés sont différés.

2.4 Taxes

Airesis, which benefits from a status of holding company, is liable to capital tax at cantonal/communal level. Income tax is due only at the federal level, net of return from participations.

2.5 Foreign currency transactions

Foreign currency transactions are converted into Swiss francs (CHF) based on the exchange rate in effect on the transaction date. Assets and liabilities are converted into Swiss francs based on the exchange rate in effect on the closing date. Realized gains and losses attributable to the exchange rate, as well as non-realized exchange losses, are recorded on the income statement, whereas non-realized gains are deferred.

3 PARTICIPATIONS

	Siège <i>Head office</i>	Domaine d'activité <i>Field of business</i>	% détention <i>% held</i>		Valeur au bilan en milliers de CHF <i>Book value in thousands of CHF</i>	
			31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Participations majeures						
Le Coq Sportif Holding SA	France	Sport	78%	78%	53 969	54 137
Movement Holding SA	Suisse / Switzerland	Sport	-	92%	-	46
Participations liées au Coq Sportif						
Sport Immobilier SA	France	Immobilier	-	100%	-	11
Autres participations						
Comunus SICAV (compartiment entrepreneur) <i>Comunus SICAV (entrepreneur compartment)</i>	Suisse Switzerland	Gestion Management	40%	40%	400	400
Comunus SICAV (compartiment fonds suisse) <i>Comunus SICAV (Swiss fund compartment)</i>	Suisse Switzerland	Fonds Funds	22%	1.8%	5 705	821
GMB SA	France	Holding	-	33%	-	566
A2I SA	Suisse Switzerland	Holding	100%	100%	191	191

3 PARTICIPATIONS

4 STRUCTURE DU CAPITAL D'AIREISIS SA

4.1 Modifications du capital intervenues au cours des trois derniers exercices

Pour les modifications du capital actions, veuillez-vous référer au point 25 des annexes aux comptes consolidés.

En 2015, Airesis n'a procédé à aucune augmentation de capital.

4 CAPITAL STRUCTURE OF AIRESIS SA

4.1 Changes in capital over the last three years

For modifications in capital shares please refer to note 25 of the consolidated statements section.

In 2015, Airesis SA did not undertake any capital increase.

	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	
Nombre d'actions nominatives	57 095 000	57 095 000	57 095 000	<i>Number of registered shares</i>
Valeur nominale	0.25	0.25	0.25	<i>Nominal value</i>
Capital actions (en CHF)	14 273 750	14 273 750	14 273 750	<i>Issued capital (in CHF)</i>
Structure des fonds propres (en CHF)				<i>Structure of equity (in CHF)</i>
Capital-actions	14 273 750	14 273 750	14 273 750	<i>Share capital</i>
Réserve pour actions propres*	11 976	260 463	-	<i>Reserve for treasury shares*</i>
Réserve légale issue du bénéfice*	4 514 124	4 265 637	4 526 100	<i>Legal reserves from retained earnings*</i>
Réserve générale issue d'apports de capital	22 287 600	22 287 627	22 287 627	<i>Legal reserves from capital</i>
Résultat au bilan	39 633 847	37 838 091	33 945 914	<i>Retained earnings</i>
Actions propres	0	0	-120 882	<i>Treasury shares</i>
Total des fonds propres	80 721 297	78 925 568	74 912 508	<i>Total shareholders' equity</i>

* Suite à l'application du nouveau droit comptable, la réserve pour actions propres a été dissoute dans la réserve légale issue du bénéfice au 31.12.2015.

* Following the application of the new accounting law, the reserve for treasury shares has been dissolved in legal reserves from retained earnings at 31.12.2015.

Pour les modifications du capital-actions, veuillez-vous référer aux points 2.1, 2.2.1 et 2.2.2 de la Corporate Governance.

For modifications of capital shares, please refer to notes 2.1, 2.2.1 and 2.2.2 of the Corporate Governance.

5 ACTIONS PROPRES ET RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2015, Airesis détenait 105 115 actions propres qui ont été achetées au cours moyen CHF 1.15 (cours de clôture au 31 décembre 2014 : CHF 1.11).

5.1 Parts de son propre capital détenues par l'entreprise (valeurs comptables)

	Nombre de titre Number of shares	Cours moyen Average price	
Au 1 ^{er} janvier 2015	163 115	CHF 1.11	At 1 January 2015
Achats	467 000	CHF 1.15	Purchases
Vente*	-525 000	CHF 1.15	Sales*
Au 31 décembre 2015	105 115	CHF 1.15	At 31 December 2015

* Dont 300 000 actions remises dans le cadre de l'acquisition de Movement

* Including 300 000 shares relating to Movement's acquisition

5.2 Gains et pertes sur titres

En milliers CHF	2014	2015	
Gains sur actions propres	-	4	Gains from treasury shares
Pertes sur actions propres	-47	-31	Losses from treasury shares
Net	-47	-27	Net

6 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET ACTIFS SOUS RESERVE DE PROPRIÉTÉ

6.1 Engagements hors bilan

Des cautionnements bancaires à hauteur de EUR 2.2 millions (2014 : EUR 2.9 millions) sont souscrits par Airesis en faveur de sa participation Le Coq Sportif et CHF 1.5 millions en faveur du groupe Movement.

5 TREASURY SHARES AND RESERVES

On December 31st, 2015, Airesis held 105 115 treasury shares that were purchased at an average price of CHF 1.15 (closing price on December 31st, 2014: CHF 1.11).

5.1 Treasury shares (carrying value)

5.2 Gains and losses on shares

6 OFF-BALANCE SHEET LIABILITIES AND PLEDGED ASSETS

6.1 Off-balance sheet liabilities

Airesis issued letters of guarantee totaling EUR 2.2 million (2014: EUR 2.9 million) banking debts in favor of its participation Le Coq Sportif and CHF 1.5 million in favor of Movement Group.

7 CHARGES EXCEPTIONNELLES, UNIQUES OU HORS PERIODE

Dans le courant de l'année, un litige lié à la libération d'un compte d'entiercement (KEUR 3 500 au 31 décembre 2014) a été résolu avec la libération finale de KEUR 2 800 (le solde a été abandonné).

7 EXTRAORDINARY, NON-RECURRING OR PRIOR-PERIOD EXPENSES

In the course of the year, a dispute related to the release of an escrow account (KEUR 3 500 at 31 December 2014) was solved with the final release of KEUR 2 800 (the balance was abandoned).

8 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES A L'EMPLOI DES RESERVES

8.1 Proposition d'affectation du bénéfice

Le résultat au bilan au 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation présente :

En milliers de CHF		
Solde reporté	37 838	Balance brought forward
Perte de l'exercice	-3 892	Loss of the period
À la disposition de l'Assemblée générale	33 946	At the disposal of the General Shareholders' Meeting

Le conseil d'administration propose la répartition du report à nouveau comme suit :

The Board of Directors proposes the following appropriation of profits:

Pas de dividende, report à nouveau du solde de	33 946	No dividend pay-out, profit brought forward
---	---------------	--

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE AIRESIS SA, MONTREUX

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Airesis SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 99 à 105) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Dominique Lustenberger
Expert-réviseur / Audit expert
Réviseur responsable / Auditor in charge
Lausanne, 27/04/2016



Marc Ausoni
Expert-réviseur

REPORT OF THE STATUTORY AUDITOR TO THE GENERAL MEETING OF AIRESIS SA, MONTREUX

Report of the statutory auditor on the financial statements

As statutory auditor, we have audited the financial statements of Airesis SA, which comprise the balance sheet, income statement and notes (pages 99 to 105), for the year ended 31 December 2015.

Board of Directors' responsibility

The Board of Directors is responsible for the preparation of the financial statements in accordance with the requirements of Swiss law and the company's articles of incorporation. This responsibility includes designing, implementing and maintaining an internal control system relevant to the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error. The Board of Directors is further responsible for selecting and applying appropriate accounting policies and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Swiss law and Swiss Auditing Standards. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers the internal control system relevant to the entity's preparation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control system. An audit also includes evaluating the appropriateness of the accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements for the year ended 31 December 2015 comply with Swiss law and the company's articles of incorporation.

Report on other legal requirements

We confirm that we meet the legal requirements on licensing according to the Auditor Oversight Act (AOA) and independence (article 728 CO and article 11 AOA) and that there are no circumstances incompatible with our independence.

In accordance with article 728a paragraph 1 item 3 CO and Swiss Auditing Standard 890, we confirm that an internal control system exists which has been designed for the preparation of financial statements according to the instructions of the Board of Directors.

We further confirm that the proposed appropriation of available earnings complies with Swiss law and the company's articles of incorporation. We recommend that the financial statements submitted to you be approved.

PricewaterhouseCoopers SA